

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE, DE LA
DÉCENTRALISATION ET DE LA
SÉCURITÉ

CABINET

SECRETARIAT PERMANENT DE LA
CONFÉRENCE NATIONALE DE LA
DÉCENTRALISATION



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Rapport national de suivi des indicateurs de la décentralisation de l'année 2022



Décembre 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
LISTE DES TABLEAUX.....	iii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	v
RÉSUMÉ.....	vii
INTRODUCTION.....	1
I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE, DIFFICULTÉS ET LIMITES	2
I.1. Démarche méthodologique	2
I.1.1. Collecte des données.....	2
I.1.2. Traitement des données.....	2
I.1.3. Analyse des données.....	3
I.2. Difficultés et limites	3
I.2.1. Difficultés.....	3
I.2.2. Limites.....	3
II. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS	4
II.1. Axe stratégique 1 : « Délivrance des services publics locaux (SPL) »	4
II.1.1. Analyse de chaque indicateur de l'axe 1.....	5
II.1.2. Analyse globale de l'axe 1.....	16
II.2. Axe stratégique 2 : « Développement économique local et cohérence territoriale (DELCoT) »	18 18
II.2.1. Analyse de chaque indicateur de l'axe 2.....	18
II.2.2. Analyse globale de l'axe 2.....	24
II.3. Axe stratégique 3 : « Maitrise d'ouvrage publique locale (MOPL) »	25
II.3.1. Analyse par indicateur de l'axe 3.....	25
II.3.2. Analyse globale de l'axe 3.....	48
II.4. Axe stratégique 4 : « Financement de la décentralisation »	50
II.4.1. Analyse de chaque indicateur de l'axe 4.....	50
II.4.2. Analyse globale de l'axe 4.....	67
II.5. Axe stratégique 5 : « Gouvernance locale participative »	69
II.5.1. Analyse de chaque indicateur de l'axe 5.....	69
II.5.2. Analyse globale de l'axe 5.....	86
II.6. Axe stratégique 6 : « Pilotage et coordination de la décentralisation »	87
II.6.1. Analyse de chaque indicateur de l'axe 6.....	87
II.6.2. Analyse globale de l'axe 6.....	93
III. PERSPECTIVES ET SUGGESTIONS	94
III.1. Perspectives	94
III.2. Suggestions	94

CONCLUSION.....	97
ANNEXES.....	ix
TABLE DES MATIERES.....	xliv

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution du taux d'accès à l'eau potable	5
Tableau 2: Évolution du taux d'accès à l'assainissement.....	5
Tableau 3: Évolution du taux de couverture électrique national	6
Tableau 4: Évolution du taux d'électrification national.....	6
Tableau 5: Évolution du taux d'électrification national urbain.....	7
Tableau 6: Évolution du taux d'électrification national rural.....	7
Tableau 7: Évolution du taux d'achèvement au primaire	8
Tableau 8 : Évolution du taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	9
Tableau 9 : Évolution du quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes.....	9
Tableau 10: Situation des CT ayant un SGDS.....	10
Tableau 11: Évolution du nombre de nouveaux contacts par habitant	11
Tableau 12: Situation des communes disposant de service de pompes funèbres fonctionnel	12
Tableau 13: Situation des CT dont l'ensemble des services essentiels sont fonctionnels	13
Tableau 14: Situation du rayon moyen d'accès théorique des usagers par nature de SPL.	14
Tableau 15: Situation des communes ayant fait l'objet de contrôle	15
Tableau 16: Situation des CT frontalières mettant en œuvre au moins un projet d'inter-territorialité transfrontalier.....	20
Tableau 17: Situation des communes disposant de services fonciers	21
Tableau 18: Situation de CT disposant d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'urbanisme.....	22
Tableau 19: Situation de l'exécution physique des PAI.....	26
Tableau 20 : Situation de l'exécution financière des PAI.....	27
Tableau 21 : Situation de l'absorption des ressources financières liées à l'exercice des compétences transférées	29
Tableau 22: situation des transferts des compétences par domaines	30
Tableau 23 : Situation des effectifs des agents recrutés par les CT.....	31
Tableau 24 : Situation des effectifs des agents mis à disposition par l'État	32
Tableau 25 : Situation des autres agents mis à disposition.....	33
Tableau 26 : Effectif total des agents des CT	34
Tableau 27 : Situation de CT qui ont un dispositif de gestion axée sur le résultat	35
Tableau 28 : Situation des CT ayant des protocoles ou conventions de collaboration entre elles.....	36
Tableau 29: Situation de CT ayant signé des conventions de partenariat avec les OSC	38
Tableau 30: Situation des CT ayant bénéficié de sorties d'appui-conseils.....	39
Tableau 31: Situation de rejet d'actes financiers et de contrats.....	40
Tableau 32: Situation de SDE ayant intégré les activités de décentralisation dans leur programme d'activités.....	42
Tableau 33: Situation des CT ayant des conventions de partenariat avec les CT étrangères	43
Tableau 34: Situation d'exécution du budget d'investissement	45
Tableau 35: Situation des CT ayant un dispositif fonctionnel d'assistance à la MOPL.....	47
Tableau 36: Situation des ressources financières des CT	51
Tableau 37 : Part des ressources propres sur les ressources globales des CT.....	53
Tableau 38: Etat de l'évolution des recettes fiscales et non fiscales des CT.....	55
Tableau 39: Etat de l'évolution des recettes fiscales des CT.....	56
Tableau 40: Etat de l'évolution des recettes non fiscales	58
Tableau 41: Situation des ressources financières liées aux compétences transférées.....	59

Tableau 42: Proportion du budget de l'État transférée aux CT	60
Tableau 43: Situation des ressources de la coopération décentralisée dans le budget des collectivités territoriales.....	61
Tableau 44 : Proportion du financement des PTF utilisant le cadre d'intervention unique.....	62
Tableau 45: Situation des marchés publics locaux exécutés par les entreprises locales.....	64
Tableau 46: Situation du financement du secteur privé dans le budget des Plans Locaux de Développement.....	65
Tableau 47: Situation des CT ayant tenu au moins une session de cadre de dialogue par région	71
Tableau 48 : Situation des CT et d'arrondissements dont les organes délibérants sont restés non dissouts	72
Tableau 49 : Situation de conformité des actes des CT par région.....	73
Tableau 50: Situation des CT dont les sessions du conseil se tiennent régulièrement conformément aux lois et textes en vigueur par région	74
Tableau 51: Situation des CVD tenant au moins une assemblée générale	76
Tableau 52 : Situation des CT et d'arrondissements dont les conseils ont connu des crises dans leur fonctionnement	77
Tableau 53: Situation des CT ayant tenu des sessions de cadres de concertation par région	78
Tableau 54: Situation de CT ayant mené des activités d'appropriation sociale (séances de sensibilisation de masse) au moins deux fois dans l'année par région	79
Tableau 55: Situation des OSC qui ont participé à la mise en œuvre du processus de décentralisation des CT par région.....	81
Tableau 56: Situation des partis et formations politiques qui respectent le quota genre aux élections locales	83
Tableau 57: Situation des femmes dans les postes de responsabilité au sein des conseils de collectivités par région.....	84
Tableau 58 : Situation des femmes élues au sein des conseils de collectivité par région.....	85
Tableau 59 : Situation de l'exécution physique du PAQ.....	87
Tableau 60: Situation de l'exécution financière du PAQ	88
Tableau 61: Situation de l'exécution physique des réformes et mesures d'impulsion politique	88
Tableau 62 : Situation des cadres de concertation fonctionnels	89
Tableau 63: Situation des cadres de concertation fonctionnels désagrégée.....	90
Tableau 64: Situation des CT qui utilisent les TIC (site web, Facebook...) par région	91
Tableau 65 : Situation des CT qui ont réalisé des activités de communication sur la décentralisation dans leur PLD par région.....	92

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADCT	: Agence nationale pour le développement des collectivités territoriales
AG	: Assemblée générale
AN	: Assemblée nationale
CCA	: Chef de circonscription administrative
CENI	: Commission électorale nationale indépendante
CGCT	: Code général des collectivités territoriales
CNSE	: Centre national de suivi-évaluation de la décentralisation
CONAD	: Conférence nationale de la décentralisation
Cr	: Commune rurale
CR	: Conseil régional
CRSE	: Cellule régionale de suivi-évaluation de la décentralisation
CSMOD	: Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation
CSP	: Commune à statut particulier
CSPS	: Centre de santé et de promotion sociale
CT	: Collectivités territoriales (communes et régions)
Cu	: Commune urbaine
CVD	: Conseil villageois pour le développement
DEL	: Développement économique local
DELCoT	: Développement économique local et cohérence territoriale
DGCT	: Direction générale des collectivités territoriales
FCFA	: Franc de la communauté financière africaine
FPDCT	: Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales
GAR	: Gestion axée sur les résultats
HC	: Haut-commissariat
IDL	: Indice de développement local
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
MATD	: Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MATDS	: Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité
MEMC	: Ministère de l'énergie, des mines et des carrières
MEEA	: Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement
MENAPLN	: Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
MEFP	: Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MOPL	: Maîtrise d'ouvrage publique locale
MSHP	: Ministère de la santé et de l'hygiène publique
OSC	: Organisation de la société civile
PAI	: Plan annuel d'investissement
PAQ	: Plan d'actions quinquennal
PLD / PCD	: Plan local de développement / Plan communal de développement
PM	: Premier ministre
PND	: Politique nationale de la décentralisation
PA-SD	: Plan d'action pour la stabilisation et le développement
POS	: Plan d'occupation des sols
PPM	: Plan de passation des marchés
PPP	: Partenariat public privé
PRD	: Plan régional de développement
PRES	: Présidence
PTF	: Partenaires techniques et financiers
S&E	: Suivi-évaluation
SDAU	: Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
SDD	: Stratégie décennale de la décentralisation
SDE	: Services déconcentrés de l'État
SDELCoT	: Stratégie de développement économique local et de cohérence territoriale

SGG-CM	: Secrétariat général du gouvernement et du conseil des ministres
SGCR	: Secrétaire général du conseil régional
SGM	: Secrétaire général de mairie
SNSE	: Système national de suivi-évaluation
SP-CONAD	: Secrétariat permanent de la conférence nationale de la décentralisation
SPL	: Services publics locaux
STD	: Services techniques déconcentrés
TIC	: Technologie de l'information et de la communication
VPD	: Vision prospective de la décentralisation

Le rapport national de suivi des indicateurs de la décentralisation de l'année 2022 donne l'évolution du niveau des indicateurs du cadre logique de la Stratégie décennale de la décentralisation (SDD). Les niveaux atteints des résultats sont structurés selon les axes stratégiques des référentiels de la décentralisation. Ils donnent l'état d'avancement des actions et activités menées dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation.

La détermination de l'état des résultats obtenus en 2022 a consisté à collecter des données auprès de l'ensemble des collectivités territoriales (CT), des institutions et des ministères à compétences transférées. Les données collectées ont concerné 73 indicateurs sur un total de 78 contenus dans le cadre logique de la SDD. Les 05 autres indicateurs nécessitant des études et enquêtes n'ont pas été pris en compte en raison d'une insuffisance de ressources financières. Par axes stratégiques, les principaux résultats obtenus dans le suivi des indicateurs en matière de délivrance des services publics locaux (SPL) montrent que l'offre des services publics locaux connaît une relative amélioration en 2022 en ce qui concerne l'eau et l'électricité. Aussi, un plus grand nombre de communes ont l'ensemble de leurs services essentiels fonctionnels. Toutefois, en matière d'éducation, de santé et d'assainissement les résultats restent mitigés.

En matière de développement économique local et cohérence territoriale, en 2022, aucune Stratégie de développement local et cohérence territoriale (SDELCoT) n'a été élaborée. En ce qui concerne la promotion de la bonne gouvernance foncière, le nombre de communes disposant de documents de planification est en hausse ; c'est le cas, aussi, du nombre de communes disposant de services fonciers fonctionnels qui ont la charge de la gestion de ces espaces.

En matière de maîtrise d'ouvrage publique locale de qualité, au cours de l'année 2022, il est constaté une faible capacité des CT à exercer la maîtrise d'ouvrage publique de qualité caractérisé par une faible mutualisation des ressources et le partenariat avec le privé des collectivités territoriales et un faible niveau d'exécution des budgets d'investissement des CT. En ce qui concerne le financement de la décentralisation, l'année 2022 est marquée par une faible capacité de mobilisation des ressources financières des CT. Les recettes fiscales et non fiscales représentent 44,66% des ressources globales des CT, traduisant ainsi une faible capacité d'autofinancement. Aussi, la contribution financière de la coopération décentralisée représente 0,22% dans le budget global exécuté des CT en 2022. Enfin, aucune CT n'a bénéficié de la contribution de la diaspora au financement du développement local.

Dans le domaine de la gouvernance locale, les résultats ont été impacté négativement par le changement institutionnel et la mise en place tardive des délégations spéciales. On observe, à

titre d'illustration, la dissolution de tous les conseils de collectivités et la mise en place de délégations spéciales, la non tenue régulière des sessions des conseils des collectivités territoriales dans la quasi-totalité des CT et la non tenue d'activités d'appropriation politique de la décentralisation organisées par les partis et formations politiques. Néanmoins, une bonne performance des CT a été enregistrée dans la production des actes administratifs.

Pour le pilotage et la coordination de la décentralisation, le niveau d'impulsion du pilotage de la décentralisation à travers la mise en œuvre des réformes et mesures de pilotage est de 100% et le suivi-évaluation de la décentralisation affiche de bonnes performances contrairement à l'impulsion politique, à la communication et à la gestion de risques de la décentralisation.

Au regard de ces résultats, des suggestions et des perspectives ont été formulées pour améliorer la mise en œuvre de la décentralisation et une meilleure prise de décisions.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a fait l'option de la décentralisation comme mode de gouvernance économique, politique et sociale à la base avec l'adoption de la Constitution du 2 juin 1991, dans le but d'améliorer la fourniture de services sociaux de base aux populations et d'offrir un cadre institutionnel propice à l'enracinement de la démocratie au niveau local. Cette politique consacre le droit des collectivités territoriales (CT) à s'administrer librement et à gérer leurs affaires propres en vue d'impulser le développement durable et de renforcer la gouvernance au niveau local.

Après plus de deux décennies de mise en œuvre du processus de la décentralisation, la dimension suivi-évaluation est apparue comme une insuffisance majeure à combler. Dans cette dynamique, le ministère en charge de la décentralisation à travers le Secrétariat permanent de la conférence nationale de la décentralisation (SP-CONAD) a mis en place un Système national de suivi-évaluation de la décentralisation (SNSE) en 2014. Ce dispositif qui a pour rôle de rendre compte de l'état d'avancement de la décentralisation, a été implémenté lors d'une phase pilote en 2016 dans 06 régions du Burkina Faso.

Avec l'adoption par décret¹ des référentiels stratégiques innovants en avril 2018, la décentralisation amorce un troisième cycle contenant des réformes majeures dont l'une est le suivi-évaluation du processus pour une meilleure atteinte des objectifs assignés à l'horizon 2040. En outre, le décret n° 2019-0558/PRES/PM/MATDC du 05 juin 2019 portant création, composition, attributions, organisation et fonctionnement de la Conférence nationale de la décentralisation (CONAD), instance suprême d'orientation et de pilotage de la décentralisation au Burkina Faso, confère au SP-CONAD la production des données en matière de décentralisation. C'est ainsi que le SP-CONAD, à travers le Centre national de suivi-évaluation (CNSE), produit chaque année 01 rapport national et 13 rapports régionaux sur les résultats de la mise en œuvre des référentiels de la décentralisation.

L'année 2022 a été marquée par la crise sécuritaire et humanitaire que traverse le Burkina Faso depuis quelques années. Cette crise qui a eu un impact négatif sur la mise en œuvre de la décentralisation a pour corollaire le fonctionnement partiel de certains des conseils de collectivités territoriales et de services sociaux de base.

Malgré ce contexte délétère, le SP-CONAD a pu collecter les données relatives aux indicateurs de la SDD sur l'ensemble du territoire.

Le présent rapport donne l'évolution des indicateurs au titre de l'année 2022. Il est organisé en trois grandes parties : (i) la démarche méthodologique ; (ii) l'analyse des résultats par indicateur suivie d'une analyse globale par axe ; (iii) des suggestions et perspectives pour une mise en œuvre réussie de la décentralisation au Burkina Faso.

¹ Décret n°2018-0269/PRES/PM/MATD du 9 avril 2018 portant adoption des référentiels de la décentralisation au Burkina Faso

I.1. Démarche méthodologique

La méthodologie utilisée a consisté essentiellement à la collecte, au traitement et à l'analyse des données provenant des Collectivités territoriales (CT), des institutions partenaires, des projets et programmes et des ministères à compétences transférées. En rappel, une phase de caractérisation des indicateurs et d'élaboration des fiches de collecte a été réalisée. Pour les besoins de compréhension, les outils de collecte ont été adaptés en fonction de l'appréhension des acteurs sur le terrain. Ces fiches revues ont été soumises aux Secrétaires généraux (SG) des CT pour la collecte des données de l'année 2022.

I.1.1. Collecte des données

La collecte des données a concerné 73 indicateurs sur 78 du cadre logique des référentiels de la décentralisation. Les 05 autres nécessitant des études ou enquêtes ne sont pas pris en compte dans le présent rapport.

Sur les 73 indicateurs, 46 sont renseignés auprès des CT et les 27 autres auprès des ministères à compétences transférées, des institutions partenaires et des projets et programmes.

- **Collecte des données auprès des collectivités territoriales**

Elle a consisté à la transmission des fiches de collecte de données par voie administrative (les fiches communales via le Haut-commissariat et celles régionales par le gouvernorat) aux SG de CT pour leur renseignement. Ces fiches renseignées, signées par le responsable de la collecte et paraphées par le Président de la CT transitent par le même canal administratif pour parvenir à la cellule régionale de suivi-évaluation (CRSE). Certaines données financières ont été collectées auprès des Directions régionales du budget (DRB). Ensuite, les responsables CRSE procèdent à la capitalisation des résultats sur une plateforme Excel conçue à cet effet.

- **Collecte des données auprès des autres structures**

Des données ont été collectées auprès d'autres structures (ministères sectoriels et institutions) par voie administrative à travers des fiches de collecte. Les fiches sont renseignées, puis paraphées par le responsable de la structure concernée et l'agent chargé de la collecte et transmises au CNSE pour capitalisation.

I.1.2. Traitement des données

Le traitement des données a été fait avec le logiciel Excel sur une plateforme préalablement conçue. Il s'est agi à cette étape de procéder aux calculs des résultats, à la conception des tableaux et des graphiques. À la fin du traitement, chaque région dispose des données traitées pour produire un rapport régional de suivi des indicateurs de la décentralisation. Le rapport national fait la synthèse des données régionales et celles provenant des autres entités.

1.1.3. Analyse des données

L'analyse des données est faite par axe selon la configuration des référentiels de la décentralisation. Elle est basée sous l'angle diachronique, en rapport avec les années précédentes. Pour les besoins de l'analyse diachronique, seules les situations de référence de 2017 et celles de 2021 ont été prises en compte. L'analyse synchronique a consisté à analyser les données uniquement en rapport avec les autres catégories de CT.

Il est à signaler que l'analyse concernant l'exécution en rapport avec les prévisions ou les cibles n'a pas été possible compte tenu de la fixation quinquennale des cibles contenues dans le cadre logique de la stratégie décennale de la décentralisation.

I.2. Difficultés et limites

1.2.1. Difficultés

Quelques difficultés ont été rencontrées durant l'élaboration du rapport. Il s'agit notamment :

- de l'instabilité liée à la mobilité de certains acteurs clés du dispositif de collecte des données (CRSE et SG de CT) ;
- de l'archivage des documents dans les CT ;
- de la lenteur dans la transmission des données par certains acteurs (SGM, ministères sectoriels, institutions) ;
- de l'insuffisance de ressources humaines dans les Cellules régionales de Suivi-Evaluation de la décentralisation ;
- de l'insuffisance des ressources financières pour assurer le fonctionnement du SNSE ;
- de la dépendance du SNSE des ressources des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- de l'absence de grille de mesure des performances des CT ;
- de la persistance de l'insécurité dans certaines localités.

1.2.2. Limites

Le présent rapport présente quelques limites en dépit des efforts consentis par les acteurs et partenaires de la décentralisation.

Sur les 78 indicateurs du cadre logique de la stratégie décennale de la décentralisation, 05 indicateurs (dont 2 indices) nécessitant une conduite d'étude approfondie, n'ont pas pu être renseignés ; ce qui n'a pas permis la capitalisation d'un pan important d'informations sur la décentralisation. La fixation quinquennale des cibles des indicateurs n'a pas permis également de faire ressortir les performances annuelles.

II. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats obtenus à travers les indicateurs sur l'état de mise en œuvre de la décentralisation dans les collectivités territoriales sont contenus dans 06 axes stratégiques des référentiels de la décentralisation : Délivrance des services publics locaux, Développement économique local et cohérence territoriale, Maitrise d'ouvrage publique locale, Financement de la décentralisation, Gouvernance locale participative, Pilotage et coordination de la décentralisation. Chaque axe est assorti d'indicateurs et est décliné en composantes.

II.1. Axe stratégique 1 : « Délivrance des services publics locaux (SPL) »

L'objectif de l'axe est de mettre à la disposition des populations des services publics locaux, de qualité et accessibles. Cet axe comporte 17 indicateurs dont 12 effets et 05 indicateurs de résultats répartis dans 03 composantes :

- **composante 1.1** : Capacités de délivrance des services publics locaux ;
- **composante 1.2** : Offre de services publics locaux de qualité et accessibles ;
- **composante 1.3** : Contrôle de la qualité et de l'accessibilité des services publics locaux.

II.1.1. Analyse de chaque indicateur de l'axe 1

Indicateurs d'effets

Indicateur 1: Taux d'accès à l'eau potable

Il mesure le pourcentage de populations ayant accès à l'eau potable suivant les normes et critères en vigueur.

Il est le rapport de la population desservie selon les critères et normes définis et la population totale multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous fait la situation de l'évolution du taux d'accès à l'eau potable

Tableau 1 : Évolution du taux d'accès à l'eau potable

	Années	
	2021	2022
Valeur	76,2%	76,3%
Gap	-0,20%	0,10%

Source : DGESS, MEEA, 2021, 2022

Le taux d'accès à l'eau potable est de 76,3% en 2022 et de 76,2% en 2021, soit une progression de 0,1% correspondant à une population additionnelle de 552 759 personnes desservie en 2022. Par rapport à la situation de référence (73,4%), on note une hausse du taux d'accès à l'eau potable de 2,9 points de pourcentage.

Indicateur 2: Taux d'accès à l'assainissement

Il mesure la proportion de ménages utilisant une latrine familiale améliorée dont le nombre total d'utilisateurs est au plus égal à 10.

Il est le rapport de nombre de personne qui ont accès à l'assainissement selon les normes nationales et la population totale multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous fait la situation de l'évolution du taux d'accès à l'assainissement

Tableau 2: Évolution du taux d'accès à l'assainissement

	Années	
	2021	2022
Valeur	26,8%	27,5%
Gap	1,50%	0,7%

Source : DGESS, MEEA, 2021, 2022

Le taux d'accès national à l'assainissement est de 27,5% en 2022 correspondant à une population totale desservie de 6 162 402 sur une population totale projetée de 22 384 167. Entre 2021 et 2022, on note une hausse de 0,7 point de pourcentage. Par rapport à la situation de référence (21,6%) en 2017, on observe une progression de 5,9 points de pourcentage.

Des efforts ont permis de fournir des services d'assainissement à 382 312 personnes additionnelles sur la période 2021-2022 dont 269 790 en milieu rural et 112 522 en milieu urbain.

Indicateur 3 : Taux de couverture électrique nationale

Il exprime la proportion des localités disposant de l'énergie électrique.

Rapport entre la population résidente des localités électrifiées et la population totale du Pays multiplié par 100

Le tableau ci-dessous fait la situation de l'évolution du taux de couverture électrique national.

Tableau 3: Évolution du taux de couverture électrique nationale

	Années	
	2021	2022
Valeur	49,29%	49,99%
Gap	1,40%	0,7%

Source : DGESS MEMC, 2021,2022

Le taux de couverture électrique nationale s'est accru de 0,7 points de pourcentage entre 2021 et 2022 correspondants à 123 localités nouvellement électrifiées en 2022. Par rapport à la situation de référence (35,58%) en 2017, ce taux s'est accru de 14,41 points de pourcentage. Au total 1170 localités (villages) ont été électrifiées.

La région l'Est a un taux de couverture de 24,2% comparativement à la région du Centre qui est à 92,1% en 2022.

Indicateur 4 : Taux d'électrification nationale

Il mesure le rapport entre le nombre de ménages disposant de l'électricité et le nombre total de ménages du pays.

Il est le rapport entre le nombre de ménages disposant de l'électricité et le nombre total de ménages du pays multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous fait la situation de l'évolution du taux d'électrification nationale.

Tableau 4: Évolution du taux d'électrification nationale

	Années	
	2021	2022
Valeur	23,43%	25,27%
Gap	1,77%	1,84%

Source : DGESS MEMC, 2021,2022

Le taux d'électrification nationale qui mesure l'accès au service électrique est de 25,27% en 2022 soit 1 050 641 ménages contre 23,43% en 2021, soit une hausse de 1,84%. Comparativement à la situation de référence (20,63%) en 2017, on note un gap de 4,64%.

La disparité régionale de ce taux affiche un taux de 37,43% pour la région des Hauts-Bassins contre 09,89% pour la région de l'Est.

Indicateur 5 : Taux d'électrification nationale urbain

Il est le rapport entre le nombre de ménages urbains disposant de l'électricité et le nombre total de ménages urbains du pays multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous fait la situation de l'évolution du taux d'électrification nationale urbain.

Tableau 5: Évolution du taux d'électrification nationale urbain

	Années	
	2021	2022
Valeur	81,78%	86,96%
Gap	5,69%	5,18%

Source : DGESS/MEMC, 2021,2022

En 2022 le taux d'électrification nationale urbain est de 86,96% correspondant à 904 576 ménages, soit une hausse de 5,18 points de pourcentage correspondant par rapport à 2021. Par rapport à la situation de référence (65,8%) en 2017, ce taux s'est accru de 21,16 points de pourcentage.

Indicateur 6 : Taux d'électrification nationale rural

Il est le rapport entre le nombre de ménages ruraux disposant de l'électricité et le nombre total de ménages ruraux du pays multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous fait la situation de l'évolution du taux d'électrification nationale rural.

Tableau 6: Évolution du taux d'électrification nationale rural

	Années	
	2021	2022
Valeur	4,65%	5,49%
Gap	0,54%	0,84%

Source : DGESS/MEMC, 2021,2022

Le taux d'électrification nationale rural qui est de 5,49% correspond à 148 621 ménages raccordés au réseau national interconnecté en 2022 a connu une hausse de 0,84 points de pourcentage par rapport à 2021. Par rapport à la situation de référence (3,3%) en 2017, on note une hausse de 2,19 points de pourcentage.

Indicateur 7: Taux d'achèvement au primaire

Il calcule le pourcentage d'élèves ayant achevé le cycle primaire.

Il est le rapport entre les nouveaux inscrits au CM2 et la population totale de 11 ans multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous fait la situation de l'évolution du taux d'achèvement au primaire.

Tableau 7: Évolution du taux d'achèvement au primaire

	Années	
	2021	2022
Valeur	62,40%	62,00%
Gap	2,10%	-0,40%

Source : DGESS/MENAPLN, 2021,2022

En 2022, le taux d'achèvement au primaire (TAP) est de 62% contre 62,4% en 2021, soit une baisse de 0,4%. Cette baisse est beaucoup plus prononcée chez les filles qui enregistrent une baisse de 1,2 point de pourcentage. Entre 2020 et 2021, on note cependant une hausse globale de 2,1 points de pourcentage et de 2,8 points de pourcentage pour les filles.

La régression du taux s'explique surtout par la crise sécuritaire qui affecte la majeure partie du pays. De fait, outre les régions des Hauts-Bassins et du Centre, les onze (11) autres régions présentent une situation de fort défis sécuritaires en 2022 en totalisant 5 396 écoles fermées, 899 144 élèves affectés dont 464 656 filles et 26 339 enseignants affectés dont 17 022 femmes en 2022 (rapport mensuel de décembre 2022 du ST-ESU). Cette baisse du TAP pourrait être aussi mise en lien avec la crise sanitaire, provoquée essentiellement par la maladie à COVID et la dengue au cours de l'année scolaire considérée. De plus, des études ont mis en évidence l'orpaillage comme facteur d'abandons scolaires massifs qui impactent négativement sur le rendement scolaire, notamment l'achèvement.

À cela s'ajoutent les contre-performances scolaires des élèves liées aux conditions socioéconomiques précaires que ceux-ci vivent et qui sont entre autres, la pauvreté des parents, le rayon moyen d'accès des élèves établi encore à 3 km, l'analphabétisme des parents, les mariages forcés et précoces.

Il convient de noter que, d'une manière générale, le taux d'achèvement au primaire (TAP) connaît une évolution en dent de scie sur les 5 dernières années.

Indicateur 8 : Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes

Il mesure le nombre de femmes décédées par suite de complications de la grossesse, d'accouchement (et jusqu'à 42 jours après) et interruption de la grossesse rapportée aux nombres de naissances vivantes.

Il est le rapport entre le nombre de décès maternels et le nombre de naissances vivantes multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous fait la situation de l'évolution du taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes.

Tableau 8 : Évolution du taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes

	Années	
	2021	2022
Valeur	320	222,9

Source : INSD, RGPH 2019

Le taux de mortalité maternelle pour 100000 naissances vivantes est de 222,9 en 2022 contre 320 en 2021. Ce taux était de 330 en 2015.

Indicateur 9 : Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes

Il exprime le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans (toutes causes confondues) survenu au cours d'une période rapportée au nombre total d'enfants de moins de 5 ans.

Il est le rapport entre le nombre de décès des enfants de moins de 5 ans et le nombre total des enfants de moins de 5 ans multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous fait la situation de l'évolution du quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes.

Tableau 9 : Évolution du quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes

	Années	
	2021	2022
Valeur	48	79,1

Source : INSD, RGPH 2019

Le quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes est de 79,1 en 2022 et 48 en 2021. Ce quotient est de 81,6 en 2015.

Indicateur 10 : Niveau de satisfaction des populations sur la délivrance des services publics locaux (SPL) de qualité et accessibles

Il exprime le degré de satisfaction des populations dans la délivrance des services publics locaux en termes de qualité et d'accessibilité dans chaque domaine ciblé².

Il est le rapport entre le nombre de populations satisfaites pour chaque SPL délivré et le nombre total de population enquêtée multiplié par cent.

Pour mesurer le niveau de satisfaction des populations sur la délivrance des SPL, il est prévu la réalisation d'une étude. Jusqu'en 2022, aucune ressource financière n'a pu être mobilisée à cet effet.

Quant à la première tranche de la stratégie, il était indispensable d'établir la situation de référence (SR) de cet indicateur qualitatif, ce qui permettrait d'apprécier le niveau de satisfaction de la population après 5 ans de mise en œuvre.

² Éducation, Santé, Eau et Assainissement, Hygiène, Etat Civil, Foncier...

Indicateur 11 : Proportion des communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides

Il exprime le nombre de communes dotées de service de gestion de déchets solides.

Un système de gestion des déchets solides consiste à collecter, transporter les déchets solides du lieu de production à un centre d'enfouissement pour traitement. Ce domaine est géré par la communes ou des privés en accord avec celle-ci.

Il est le rapport entre le nombre de communes dotées de système fonctionnel et le nombre total de commune multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous fait la situation de l'évolution des communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides.

Tableau 10: Situation des CT ayant un SGDS

Régions	Nbre de communes	Nbre de CT dotées SGDS fonctionnel		Proportion		Ecart
		2021	2022	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	47	7	6	14,89%	12,77%	-1
Cascades	17	3	2	17,65%	11,76%	-1
Centre	7	3	3	42,86%	42,86%	0
Centre-Est	30	3	4	10,00%	13,33%	1
Centre-Nord	28	2	2	7,14%	7,14%	0
Centre-Ouest	38	1	1	2,63%	2,63%	0
Centre-Sud	19	4	5	21,05%	26,32%	1
Est	27	3	3	12,00%	11,11%	0
Hauts-Bassins	33	2	1	6,06%	3,03%	-1
Nord	31	4	3	12,90%	9,68%	-1
Plateau Central	20	6	3	30,00%	15,00%	-3
Sahel	26	2	1	7,69%	3,85%	-1
Sud-ouest	28	3	3	10,71%	10,71%	0
Totaux communes	351	43	37	12,32%	10,54%	-6
Totaux Cu	49	31	31	65,96%	63,27%	0
Totaux Cr	302	12	6	3,97%	1,99%	-6

Source : CNSE, 2021, 2022

En 2022, le nombre des communes qui disposent d'un système de gestion des déchets solides est de 37 contre 43 en 2021, soit une baisse de 6 communes. Par rapport à la situation de référence (40 communes), on observe une baisse de 3 communes disposant de SGDS.

De façon spécifique, cette compétence est plus exercée dans les communes urbaines (plus de 63%) que dans les communes rurales (moins de 2%) en 2022.

Indicateur 12 : Nombre de nouveaux contacts par habitant par an

Il mesure le nombre de nouveaux consultants reçus dans les formations sanitaires au cours d'une année.

Il est le rapport entre le nombre de nouveaux consultants et la population totale multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous fait la situation de l'évolution du nombre de nouveaux contacts par habitant.

Tableau 11: Évolution du nombre de nouveaux contacts par habitant

	Années	
	2021	2022
Valeur	1,20	1,15

Source : DGESS/MSHP, 2021, 2022

Le niveau de fréquentation des formations sanitaires par les populations est passé de 1,20 en 2021 à 1,15 en 2022, soit une variation positive de 0,05. Par rapport à la situation de référence (1,18) on note une baisse de 0,03 points de pourcentage.

Indicateur 13 : Proportion des communes dotées d'un service de pompes funèbres fonctionnel

Il exprime la proportion de communes qui disposent de services de pompes funèbres fonctionnels³.

Il est le rapport entre le nombre de communes disposant des services de pompes funèbres fonctionnels et le nombre total de communes multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous fait la situation de l'évolution des communes disposant de service de pompes funèbres fonctionnel.

³ La fonctionnalité du service repose sur 2 critères : la création du service et son animation par au moins un agent.

Tableau 12: Situation des communes disposant de service de pompes funèbres fonctionnel

Régions	Nbre de communes	Nbre de communes disposant de service de pompe funèbre fonctionnel		Proportion		Écart
		2021	2022	2021	2022	
Boucle du Mouhoun	47	0	0	0,00%	0,00%	0
Cascades	17	1	1	5,88%	5,88%	0
Centre	7	3	3	42,86%	42,86%	0
Centre-Est	30	0	1	0,00%	3,33%	1
Centre-Nord	28	0	1	0,00%	3,57%	1
Centre-Ouest	38	1	1	2,63%	2,63%	0
Centre-Sud	19	1	2	5,26%	10,53%	1
Est	27	3	2	12,00%	7,41%	-1
Hauts-Bassins	33	1	1	3,03%	3,03%	0
Nord	31	1	1	3,23%	3,23%	0
Plateau Central	20	0	0	0,00%	0,00%	0
Sahel	26	2	1	7,69%	3,85%	-1
Sud-ouest	28	1	1	3,57%	3,57%	0
<i>Totaux communes</i>	351	14	15	4,01%	4,27%	1
<i>Totaux Cu</i>	49	11	12	23,40%	24,49%	1
<i>Totaux Cr</i>	302	3	3	0,99%	0,99%	0

Source : CNSE, 2021, 2022

En 2022, le nombre de communes disposant des services des pompes funèbres fonctionnels est de 15, soit un taux de 4,27% contre 14 en 2021 (4,01%). Par rapport à la situation de référence (4 communes), on constate une augmentation de 11 communes. La majorité des communes qui en disposent sont des communes urbaines.

Indicateurs de résultats

Composante 1.1 : Capacités de délivrance des services publics locaux

Le résultat attendu de la composante est la capacité d'offre des services publics des communes aux populations.

Indicateur 14 : Pourcentage des communes dont l'ensemble des services essentiels sont fonctionnels

Il exprime la proportion de CT dont l'ensemble des services essentiels sont fonctionnels.

Un service essentiel est un service dont sa présence est une nécessité dans le fonctionnement de la mairie. La fonctionnalité sous-entend l'affectation d'au moins un agent dans le service. L'organigramme-type des communes prévoit la création au minimum de : 8 services essentiels pour les communes rurales, 13 pour les communes urbaines et 19 services pour les communes à statuts particuliers.

Il est le rapport entre le nombre de CT dont l'ensemble des services essentiels sont fonctionnels et le nombre total de CT multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous fait ressortir la situation des CT dont l'ensemble des services essentiels sont fonctionnels.

Tableau 13: Situation des CT dont l'ensemble des services essentiels sont fonctionnels

Régions	Nbre de CT	Communes dont l'ensemble des services essentiels sont fonctionnels		Proportion		Écart
		2021	2022	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	47	8	8	17,02%	17,02%	0
Cascades	17	5	4	29,41%	23,53%	-1
Centre	7	7	6	100,00%	85,71%	-1
Centre-Est	30	15	16	50,00%	53,33%	1
Centre-Nord	28	14	14	50,00%	50,00%	0
Centre-Ouest	38	14	19	36,84%	50,00%	5
Centre-Sud	19	12	11	63,16%	57,89%	-1
Est	27	11	10	44,00%	37,04%	-1
Hauts-Bassins	33	5	7	15,15%	21,21%	2
Nord	31	5	7	16,13%	22,58%	2
Plateau Central	20	8	6	40,00%	30,00%	-2
Sahel	26	3	4	11,54%	15,38%	1
Sud-ouest	28	3	4	10,71%	14,29%	1
<i>Totaux communes</i>	351	110	116	31,52%	33,05%	6
<i>Totaux Cu</i>	49	22	26	46,81%	53,06%	4
<i>Totaux Cr</i>	302	88	90	29,14%	29,80%	2

Source : CNSE, 2021, 2022

Le nombre de communes dont l'ensemble des services essentiels sont fonctionnels est de 116 en 2022 contre 110 en 2021, soit des proportions respectives de 33,05% et 31,52%. On note un accroissement nominal de 6 communes entre 2021 et 2022 et de 76 communes par rapport à la situation initiale (40 communes). La région du Centre se démarque des autres régions avec 85,71% en 2022.

Par type de commune, on constate que 53,06% des communes urbaines ont l'ensemble des services essentiels fonctionnels en 2022 contre 29,80% pour celles rurales.

Composante 1.2 : Offre de services publics locaux de qualité et accessibles.

Le résultat attendu est : « les services publics locaux sont disponibles, accessibles et de qualité ».

Cette composante comporte 2 indicateurs. Celui relatif à la délivrance des services publics locaux indispensables de qualité et accessibles nécessite une étude.

Indicateur 15 : Pourcentage des CT délivrant les services publics locaux indispensables de qualité et accessibles

Il exprime la proportion de CT qui délivrent les services publics locaux indispensables de qualité et accessibles.

Il est le rapport entre le nombre de CT qui délivrent les services publics locaux indispensables de qualité et accessibles et le nombre total de CT multiplié par 100.

Pour mesurer la capacité des CT dans la délivrance des services publics locaux indispensables de qualité et accessibles, il est prévu la réalisation d'une étude. Jusqu'en 2022, aucune ressource financière n'a pu être mobilisée à cet effet.

Indicateur 16 : Rayon moyen d'accès théorique des usagers par nature de SPL

Il exprime la distance moyenne théorique parcourue par la population pour accéder à chaque SPL.

Il est la racine carrée du rapport entre la superficie et π multiplié par le nombre de structures.

Le tableau ci-dessous fait ressortir la situation du rayon moyen d'accès théorique des usagers par nature de SPL.

Tableau 14: Situation du rayon moyen d'accès théorique des usagers par nature de SPL.

	SPL	2021	2022
Valeurs	Santé	6,1 km	6,1 km
	Éducation	3 km	3 km
	Eau potable	1 km	1 km

Source: DGESS/ (MSHP, MENAPLN, MEEA), 2021, 2022

La distance moyenne théorique parcourue par la population pour accéder à l'eau potable est meilleure à celle de l'éducation et de la santé. Cela veut dire que la population a plus accès aux services de l'eau potable que ceux de l'éducation et de la santé.

Composante 1.3 : Contrôle de la qualité et de l'accessibilité des services publics locaux.

Le résultat attendu est : « le contrôle de l'accessibilité et de la qualité des services publics locaux est assuré ».

Indicateur 17 : Proportion de CT ayant fait l'objet d'un contrôle exercé par la chaîne de contrôle au moins une fois au cours de l'année dans la délivrance des services publics locaux

Il exprime le pourcentage de CT ayant fait l'objet de contrôle dans la délivrance des SPL.

Il est le rapport entre le nombre de CT dont les SPL ont été contrôlés et le nombre total de CT multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous fait ressortir la situation des communes ayant fait l'objet de contrôle.

Tableau 15: Situation des communes ayant fait l'objet de contrôle

Régions	Nbre de Communes	Nombre de communes ayant fait l'objet d'un contrôle		Proportion		Écart
		2021	2022	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	47	17	2	36,17%	4,26%	-15
Cascades	17	6	2	35,29%	11,76%	-4
Centre	7	5	4	71,43%	57,14%	-1
Centre-Est	30	7	8	23,33%	26,67%	1
Centre-Nord	28	2	2	7,14%	7,14%	0
Centre-Ouest	38	12	6	31,58%	15,79%	-6
Centre-Sud	19	15	13	78,95%	68,42%	-2
Est	27	3	1	12,00%	3,70%	-2
Hauts-Bassins	33	6	2	18,18%	6,06%	-4
Nord	31	7	3	22,58%	9,68%	-4
Plateau Central	20	8	6	40,00%	30,00%	-2
Sahel	26	0	0	0,00%	0,00%	0
Sud-ouest	28	8	3	28,57%	10,71%	-5
<i>Totaux communes</i>	351	96	52	27,51%	14,81%	-44
<i>Totaux Cu</i>	49	21	16	44,68%	32,65%	-5
<i>Totaux Cr</i>	302	75	36	24,83%	11,92%	-39

Source: CNSE, 2021, 2022

En 2022, le nombre de communes ayant fait l'objet de contrôle administratif au moins une fois est de 52, soit un taux de 14,81 %. Ce taux a connu une baisse de 12,7% entre 2021 et 2022, soit une diminution de 44 communes. Par rapport à la situation de référence (136 communes), on note une baisse de 84 communes.

Cette régression serait due en partie à l'insécurité dans certaines régions et à l'insuffisance des ressources financières.

On constate qu'aucune commune de la région du Sahel n'a reçu de contrôle en 2021 et en 2022.

II.1.2. Analyse globale de l'axe 1

L'objectif de l'axe est de mettre à la disposition des populations des services publics locaux de qualité et accessibles. L'effet attendu à ce niveau est programmé à travers les composantes de la SDD :

- **Composante 1.1 : Capacités de délivrance des services publics locaux**

Il s'agit d'attester la capacité des CT à délivrer les services publics locaux retenus dans le cadre logique de la SDD. Il s'agit de la santé, de l'éducation, de l'eau, hygiène et assainissement, de l'électricité, du foncier et de la fonctionnalité des services essentiels dans les communes.

En matière d'eau et d'électricité

L'offre de ces services publics locaux connaît une amélioration entre 2021 et 2022. Comparativement aux valeurs de références en 2017.

Le taux d'accès à l'eau potable est de 76,30% en 2022 et de 76,2% en 2021 soit une progression de 0,1% ; par rapport à l'année de référence 2017 (73,4%), la progression est de 2,9 points de pourcentage. Par ailleurs, la population, au niveau local, a plus accès aux services de l'eau potable que ceux de l'éducation et de la santé.

En matière d'électricité, le taux d'électrification national et le taux d'électrification national urbain ont connu une hausse par rapport à la situation de référence en 2017 et surtout par rapport à la situation en 2021. Sur ce dernier point, le taux d'électrification national est de 25,27% en 2022 contre 23,43% en 2021. Le taux d'électrification national urbain est de 86,96% en 2022 contre 81,78% en 2021. Il en est de même du taux d'électrification dans les communes rurales qui est de 5,49% en 2022 et de 4,65% en 2021.

En matière d'assainissement

L'offre de service d'assainissement connaît une légère amélioration en 2022. On observe une hausse de l'offre de service en matière d'assainissement à hauteur de 0,7 point de pourcentage par rapport à la situation en 2021 ; toutefois par rapport à la situation de référence en 2017 cette offre est en hausse de 5,9 points de pourcentage.

En matière des pompes funèbres fonctionnels, le nombre de communes disposant de ce service est en hausse en 2022 passant de 14 en 2021 à 15 en 2022 ; ce qui n'est pas le cas en matière système de gestion des déchets solides ou le nombre des communes qui disposent d'un système de gestion des déchets solides est passé de 43 en 2021 à 37 en 2022. Même par rapport à la situation de référence une baisse est constatée.

En matière d'éducation

En 2022, on constate que 38% des élèves ne terminent pas le cycle primaire soit une hausse de 0,4 point de pourcentage par rapport à la situation en 2021 (62,4%). Cette situation est liée

au contexte sécuritaire et humanitaire ayant entraîné des fermetures des écoles. Aussi, nous notons l'orpaillage et les mariages précoces des jeunes filles.

En matière de santé

On note une régression de l'offre de services de santé en 2022. Le nombre de nouveaux contacts par an connaît une baisse de 0,05 point de pourcentage. Cette situation traduit le fait que les populations ont moins fréquenté les services de santé en 2022. Elle s'explique par le contexte sécuritaire et humanitaire ayant entraîné la destruction des infrastructures sanitaires et des déplacements massifs de populations de certaines localités.

En matière de fonctionnalité des services essentiels des communes

Conformément à l'organigramme type des communes en vigueur, moins de la moitié des communes (116) ont l'ensemble de leurs services essentiels fonctionnels en 2022. On note une augmentation de 6 communes par rapport à la situation en 2021 et de 76 communes par rapport à la situation de référence (2017).

• Composante 1.3 : Contrôle de la qualité et de l'accessibilité des services publics locaux

Le nombre de CT ayant fait l'objet de contrôle exercé par la chaîne de contrôle au moins une fois au cours de l'année 2022 dans la délivrance des services publics locaux connaît une diminution. Seulement 52 communes ont fait l'objet de contrôle administratif au moins une fois en 2022. On note une diminution de 84 communes par rapport à la situation en 2017 et de 44 communes par rapport à la situation en 2021. Ce résultat s'explique par l'insécurité dans certaines régions et l'insuffisance des ressources financières.

Pour conclure le bilan dans cet axe, même si des actions ont été menées dans l'objectif d'améliorer la délivrance des SPL de qualité et accessibles dans les collectivités territoriales, vu les résultats des indicateurs, le changement obtenu est assez mitigé dans beaucoup de domaines. De grands efforts restent à fournir à tous les niveaux, afin d'atteindre les objectifs fixés à la fin de la SDD.

II.2. Axe stratégique 2 : « Développement économique local et cohérence territoriale (DELCoT) »

L'objectif de l'axe est d'impulser un développement économique local (DEL) générateur de croissance économique et de bien-être (social/emploi).

Cette impulsion consiste à faire des régions du Burkina Faso des territoires porteurs de stratégies de développement économique qui valorisent les potentialités locales.

Le changement attendu de l'axe est la disponibilité d'un DEL inclusif, durable, basé sur la valorisation des potentialités locales et génératrices d'emploi et de bien-être social. Ce changement est suivi et mesuré à travers 01 indicateur d'effet et 05 indicateurs de résultats repartis en 04 composantes :

- **composante 2.1** : Elaboration des stratégies de développement économique local et de cohérence territoriale ;
- **composante 2.2** : Mise en œuvre de la stratégie de développement économique local et de cohérence territoriale ;
- **composante 2.3** : Promotion des dynamiques de coopération sous régionale ;
- **composante 2.4** : Promotion de la bonne gouvernance foncière.

II.2.1. Analyse de chaque indicateur de l'axe 2

Indicateurs d'effets

Indicateur 1 : Indice de développement économique local (IDEL)

L'effet attendu est de promouvoir un développement économique local inclusif, durable, basé sur la valorisation des potentialités locales et générateur d'emploi et de bien-être social.

Pour des raisons de manque de ressources financières, l'indice n'a pas pu être déterminé.

Composante 2.1 : Elaboration des stratégies de développement économique local et de cohérence territoriale (SDELCoT)

Le résultat attendu est : « les stratégies et les outils du SDELCoT sont élaborés et sont appropriés par les acteurs ».

Indicateur 2 : Proportion des régions collectivités territoriales qui disposent d'une SDELCoT adoptée

Il exprime la proportion des régions collectivités territoriales disposant de SDELCoT adoptée.

Il est le rapport entre le nombre des régions collectivités territoriales disposant d'une SDELCoT adoptée et le nombre total des régions collectivités territoriales multiplié par cent.

Aucune région ne dispose de SDELCoT adoptée à ce jour. Un projet de guide méthodologique des SDELCoT a été élaboré suite à l'élaboration des SDELCoT des régions pilotes à savoir le Centre-Ouest et le Nord en 2022. Il reste la validation du guide et sa généralisation dans les autres régions ; pour ce qui est des SDELCoT, il reste leur adoption par les régions pilotes.

Composante 2.2 : Mise en œuvre de la stratégie de développement économique local et de cohérence territoriale

Indicateur 3 : Proportion des régions collectivités territoriales qui ont mis en œuvre et /ou évalué leur SDELCoT

Il exprime la proportion des régions collectivités territoriales ayant évalué leur SDELCoT.

Il est le rapport entre le nombre des régions collectivités territoriales ayant mis en œuvre et/ou évalué leur SDELCoT et le nombre total des régions collectivités territoriales multiplié par cent.

Aucune région n'a mis en œuvre une SDELCoT en 2022.

Composante 2.3 : Promotion des dynamiques de coopération sous régionale

Le résultat attendu est que « les Régions burkinabè sont compétitives dans les espaces communautaires ». La totalité des régions frontalières disposent d'au moins un projet inter-CT avec leurs homologues des espaces communautaires à la fin de la stratégie décennale.

Indicateur 4 : Proportion des CT frontalières mettant en œuvre au moins un projet d'inter-territorialité transfrontalier

Il exprime la proportion des collectivités territoriales frontalières mettant en œuvre au moins un projet transfrontalier.

Il est le rapport entre le nombre de CT ayant au moins un projet d'inter-territorialité et le nombre total de CT frontalières multiplié par cent.

Au Burkina Faso, 88 collectivités territoriales partagent leurs frontières avec des collectivités des pays voisins.

Le tableau ci-dessous donne une situation des projets d'inter-territorialité transfrontaliers mis en œuvre.

Tableau 16: Situation des CT frontalières mettant en œuvre au moins un projet d'inter-territorialité transfrontalier

CT	Nbre de CT	Nombre de CT frontalières mettant en œuvre au moins un projet d'inter-territorialité transfrontalier		Proportion		Écart
		2021	2022	2021	2022	
BOUCLE DU MOUHOUN	11	5	3	45,45%	27,27%	-2
CASCADES	9	1	1	11,11%	11,11%	0
CENTRE EST	7	0	0	0,00%	0,00%	0
CENTRE OUEST	4	0	0	0,00%	0,00%	0
CENTRE SUD	5	0	0	0,00%	0,00%	0
EST	11	6	8	60,00%	72,73%	2
HAUTS BASSINS	7	1	1	14,29%	14,29%	0
NORD	5	0	1	0,00%	20,00%	1
SAHEL	14	7	3	50,00%	21,43%	-4
SUD OUEST	15	0	0	0,00%	0,00%	0
Totaux CT	88	20	17	22,99%	19,32%	-3
Résultats par type de CT						
<i>Totaux Communes</i>	78	19	16	24,68%	20,51%	-3
<i>Totaux Cu</i>	4	1	2	25,00%	50,00%	1
<i>Totaux Cr</i>	73	18	14	24,66%	19,18%	-4
Conseils régionaux	10	1	1	10,00%	10,00%	1
Totaux CT	88	20	17	22,99%	19,32%	-3

Source: CNSE, 2021, 2022

En 2022, le nombre de CT disposant d'au moins un projet d'inter-territorialité transfrontalier est de 17 contre 20 en 2021, soit des proportions respectives de 19,32% et de 22,99%. On constate que le nombre de CT disposant de projets a connu une baisse de 3,67 points de pourcentage en 2022. Comparativement à la situation de référence (10,23%), cette proportion a connu une amélioration de 9,09 points de pourcentage.

Ces projets concernent les domaines de la santé, l'eau et l'assainissement, la gouvernance locale, la gestion du foncier, l'aménagement des marchés, le développement socioculturel, la gestion intégrée des frontières et des ressources naturelles, le pastoralisme, etc.

La proportion des communes disposant d'au moins un projet d'inter-territorialité transfrontalier est passée de 24,68 % en 2021 à 20,51% en 2022. De façon spécifique, 50% des communes urbaines ont mis en œuvre un projet d'inter-territorialité transfrontalier en 2022 contre 25% en 2021 (soit une augmentation de 25 points de pourcentage). Pour ce qui est des communes rurales, la proportion est passée de 24,66% en 2021 à 19,18% en 2022 (soit une baisse de 5,48).

Quant aux régions CT, seule la région des Haut-Bassins a mis en œuvre un projet d'inter-territorialité transfrontalier sur les deux années.

Composante 2.4 : Promotion de la bonne gouvernance foncière

Il est attendu que les CT disposent d'un cadre juridique révisé et adoptent des outils et techniques de gestion des espaces urbains et ruraux qu'elles mettent en œuvre.

Indicateur 5 : Proportion des communes disposant de services fonciers fonctionnels

Il exprime la proportion des communes disposant de services fonciers fonctionnels.

Le service foncier s'occupe des questions de lotissements, de la participation à l'élaboration des POS⁴, des SDAU⁵, de la conservation du domaine foncier et de la tenue des livres des baux fonciers de la commune.

Il est le rapport entre le nombre de communes disposant de services fonciers fonctionnels et le nombre total de communes multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous donne une situation des communes disposant de services fonciers.

Tableau 17: Situation des communes disposant de services fonciers

Régions	Nbre de communes	Nombre de communes disposant de services fonciers fonctionnels		Proportion		Écart
		2021	2022	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	47	36	37	76,60%	78,72%	1
Cascades	17	15	15	88,24%	88,24%	0
Centre	7	7	7	100,00%	100,00%	0
Centre-Est	30	27	26	90,00%	86,67%	-1
Centre-Nord	28	24	23	85,71%	82,14%	-1
Centre-Ouest	38	31	31	81,58%	81,58%	0
Centre-Sud	19	17	17	89,47%	89,47%	0
Est	27	25	27	100,00%	100,00%	2
Hauts-Bassins	33	20	20	60,61%	60,61%	0
Nord	31	20	21	64,52%	67,74%	1
Plateau Central	20	17	15	85,00%	75,00%	-2
Sahel	26	16	16	61,54%	61,54%	0
Sud-ouest	28	18	16	64,29%	57,14%	-2
Totaux communes	351	273	271	78,22%	77,21%	-2
Totaux Cu	49	44	44	93,62%	89,80%	0
Totaux Cr	302	229	227	75,83%	75,17%	-2

Source: CNSE, 2021, 2022

Dans le domaine de la gestion foncière, on constate que 271 communes disposent de services fonciers fonctionnels en 2022 contre 273 en 2021, soit des proportions respectives de 77,21% et de 78,22%. Par type de communes, la meilleure performance est enregistrée dans les

4 POS : plan d'occupation des sols

5 SDAU : schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme

communes urbaines avec plus de 89% en 2022. Quant aux communes rurales, plus de 24% ne disposent pas de services fonciers fonctionnels sur la même période.

Par rapport à la situation de référence (53,85%), on note une augmentation de 23,8 points de pourcentage.

Indicateur 6: Proportion de communes disposant d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'urbanisme (SDAU)

Il exprime le nombre de communes disposant d'un POS ou d'un SDAU.

Le POS est un instrument de planification qui sert à déterminer par zones ou par partie de zones l'affectation des sols selon l'usage principale qui doit en être fait ou la nature des activités dominantes qui peuvent y être exercées. Il fixe en fonction des particularités les règles d'utilisation du sol et la nature des constructions autorisées.

Le SDAU (pour les communes à statut particulier) ou le schéma directeur d'aménagement et de développement durable (SDADD) est l'instrument de planification à moyen et long terme qui fixe les orientations de développement des agglomérations urbaines. Il intègre et coordonne les objectifs de l'État, des CT, des établissements publics et privés en matière de développement urbain durable.

Il est le rapport entre le nombre de communes disposant d'un POS ou d'un SDAU et le nombre total de communes multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous donne une situation des CT disposant d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'urbanisme.

Tableau 18: Situation de CT disposant d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'urbanisme

Régions	Nbre de communes	Nombre de communes disposant de POS ou SDAU		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	47	3	3	6,38%	6,38%
Cascades	17	2	3	11,76%	17,65%
Centre	7	1	1	14,29%	14,29%
Centre-Est	30	6	7	20,00%	23,33%
Centre-Nord	28	2	2	7,14%	7,14%
Centre-Ouest	38	2	2	5,26%	5,26%
Centre-Sud	19	2	3	10,53%	15,79%
Est	27	3	3	12,00%	11,11%
Hauts-Bassins	33	3	3	9,09%	9,09%
Nord	31	3	2	9,68%	6,45%
Plateau Central	20	2	2	10,00%	10,00%
Sahel	26	3	2	11,54%	7,69%
Sud-ouest	28	2	2	7,14%	7,14%
Totaux communes	351	34	35	9,74%	9,97%
Totaux Cu	49	24	25	51,06%	51,02%
Totaux Cr	302	10	10	3,31%	3,31%

Source: CNSE, 2021, 2022

En 2022, le nombre de communes disposant des documents de planification à savoir le POS ou le SDAU est de 35 contre 34 en 2021, soit des taux respectifs de 9,97% et 9,74%. On note une hausse de 0,23 points de pourcentage en 2022. Comparativement à la situation de référence (5,98%), on constate une hausse de 3,99 points de pourcentage. Par type de commune, celles urbaines enregistrent les meilleures performances sur les deux années avec un taux de plus de 50%. Quant à celles rurales, moins de 4% disposent d'un POS ou d'un SDAU sur la même période.

II.2.2. Analyse globale de l'axe 2

Le changement attendu est de promouvoir un développement économique local (DEL) inclusif, durable, basé sur la valorisation des potentialités locales et générateur d'emploi et de bien-être social.

Ce changement est observable à travers 04 composantes retenues dans les référentiels de la décentralisation.

- **Composante 2.1 et 2.2 : En matière d'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de développement économique local et de cohérence territoriale.**

En 05 années de mise en œuvre des référentiels de la décentralisation, des stratégies de planification de la valorisation des potentialités économiques locales sont en cours de validation dans 2 régions pilotes. Disposer de ces SDELCoT pourrait permettre d'atteindre de manière significative l'effet 2 de l'axe.

- **Composante 2.3 : En matière de promotion des dynamiques de coopération sous régionale.**

En matière de dynamique de coopération sous régionale, on note que moins de la moitié des CT frontalières disposent de projets d'inter-territorialité transfrontaliers. Ce qui dénote de l'existence d'espaces communautaires mettant en œuvre des projets « filière transnationale » à même de booster le développement économique local.

En effet, sur 88 CT frontalières 17 ont signé des conventions de partenariat avec des CT non nationales en 2022 contre 20 sur 87 en 2021. Plus précisément, 1 région frontalière sur 10 disposent d'un projet d'inter-territorialité en 2021 et en 2022. Au total, 19 communes frontalières ont signé des conventions de partenariat avec celles non nationales en 2021 contre 16 en 2022.

Ces projets concernent les domaines de la santé, l'eau et l'assainissement, la gouvernance locale, la gestion du foncier, l'aménagement des marchés, le développement socioculturel, la gestion intégrée des frontières et des ressources naturelles, le pastoralisme, etc.

- **Composante 2.4 : En matière de promotion de la bonne gouvernance foncière**

Le résultat attendu de cette composante dans la politique nationale de décentralisation est l'optimisation des espaces d'habitation, de production et de conservation.

Le nombre de communes disposant de documents de planification à savoir le POS et/ou le SDAU est de 35 en 2022 (9,97%) et de 34 en 2021 (9,74%).

Cependant, on note une évolution intéressante du nombre de communes disposant de services fonciers fonctionnels qui ont la charge de la gestion de ces espaces. En 2022, 271 communes disposent de services fonciers fonctionnels contre 273 en 2021 soit des proportions respectives de 77,21% et 78,22% (soit une baisse de 1,01 points de pourcentage).

II.3. Axe stratégique 3 : « Maitrise d’ouvrage publique locale (MOPL) »

L’objectif de l’axe est de renforcer les capacités d’exercice de la maîtrise d’ouvrage publique locale des collectivités territoriales. Cet axe comporte six composantes :

- **composante 3.1** : Exercice des compétences dévolues aux CT ;
- **composante 3.2** : Fonction publique territoriale attractive et performante ;
- **composante 3.3** : Mutualisation des moyens et le partenariat avec le privé ;
- **composante 3.4** : Accompagnement des collectivités territoriales par les services déconcentrés de l’État pour une MOPL de qualité ;
- **composante 3.5** : Coopération décentralisée fructueuse ;
- **composante 3.6** : Exercice de la maîtrise d’ouvrage publique locale de qualité.

L’effet attendu de l’axe est que les CT soient capables de bien exercer la maîtrise d’ouvrage publique locale de qualité. Il est observé à travers 12 indicateurs dont un indicateur d’effet et 11 de résultats.

II.3.1. Analyse par indicateur de l’axe 3

Indicateur d’effet

Indicateur 1 : Taux d’exécution physique et financière des PLD

Cet indicateur comporte 02 sous indicateurs à savoir le taux d’exécution physique et le taux d’exécution financière des plans annuels d’investissement (PAI).

Il exprime le niveau de mise en œuvre physique et financière des activités des PAI.

Sous indicateur 1a : Taux d’exécution physique des plans annuels d’investissement

Il exprime le niveau de mise en œuvre physique des activités des PAI.

Il est le rapport entre le nombre d’activités du PAI exécutées et le nombre total d’activités du PAI programmées multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous donne la situation de l’exécution physique des PAI.

Tableau 19: Situation de l'exécution physique des PAI

CT	Nombre d'activités prévues		Nombre d'activités réalisées		Taux d'exécution physique en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	1359	1032	841	478	61,88%	46,32%
Cascades	515	337	385	183	74,76%	54,30%
Centre	261	261	136	61	52,11%	23,37%
Centre-Est	674	681	608	527	90,21%	77,39%
Centre-Nord	615	620	522	373	84,88%	60,16%
Centre-Ouest	1391	665	1122	451	80,66%	67,82%
Centre-Sud	287	231	224	125	78,05%	54,11%
Est	757	453	485	314	64,07%	69,32%
Hauts-Bassins	641	425	454	242	70,83%	56,94%
Nord	714	626	561	335	78,57%	53,51%
Plateau Central	397	344	247	181	62,22%	52,62%
Sahel	459	425	287	88	62,53%	20,71%
Sud-ouest	457	744	338	516	73,96%	69,35%
Total CT	8527	6844	6210	3874	72,83%	56,60%
Résultats par type de CT						
<i>Total communes</i>	8091	6466	5902	3683	72,95%	56,96%
<i>Total communes rurales</i>	5975	4835	4431	2844	74,16%	58,82%
<i>Total communes urbaines</i>	2116	1631	1471	839	69,52%	51,44%
Total Conseils régionaux	436	378	308	191	70,64%	50,53%
Total CT	8527	6844	6210	3874	72,83%	56,60%

Source: CNSE, 2021, 2022

Le nombre d'activités d'investissement réalisées par les CT est de 6210 en 2021 et 3874 en 2022, soit des taux d'exécution physique respectifs de 72,83% et de 56,60%. On constate une baisse de 16,23 points de pourcentage entre 2021 et 2022. Comparé à la situation de référence (76,58%), ce taux d'exécution est en baisse de 19,98 points de pourcentage.

De façon spécifique, les communes enregistrent une baisse du taux d'exécution de 15,99 points de pourcentage passant de 72,95% en 2021 à 56,96% en 2022. Les communes rurales enregistrent les meilleurs taux d'exécution avec 74,16% et 58,82%, respectivement en 2021 et 2022. Quant à celles urbaines, ces taux sont de 69,52% en 2021 et 51,44% en 2022. Les communes de la région du Sahel enregistrent le plus faible taux d'exécution physique en 2022 (20,71%) tandis que celles de la région du Centre-Est ont les meilleures performances (77,39%) sur la même année.

Quant aux régions CT, le taux est également en baisse de 20,11 points de pourcentage passant de 70,64% à 50,53% entre 2021-2022.

La faible maîtrise des procédures de planification des activités, la lourdeur administrative dans la passation et l'exécution des marchés publics, l'insuffisance des ressources humaines

qualifiées dans certaines CT, la persistance de l'insécurité dans certaines CT et la mise à disposition tardive des ressources financières en accompagnement des compétences transférées aux CT expliquent les faibles taux d'exécution physique des activités des CT en 2022.

Pour plus de détails confère annexes n° 2 et 3.

Sous indicateur 1b : Taux d'exécution financière des plans annuels d'investissement (PAI)

Il exprime le niveau de mise en œuvre financière des activités des PAI.

Il est le rapport entre le montant financier du PAI exécuté et le montant financier total du PAI programmé multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous donne Situation de l'exécution financière des PAI.

Tableau 20 : Situation de l'exécution financière des PAI

CT	Montant prévu		Montant exécuté		Taux d'exécution financière en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	15 191 423 754	16 082 430 391	7 480 602 044	3 738 271 545	49,24%	23,24%
Cascades	6 335 968 153	4 500 058 310	2 567 604 869	1 686 233 769	49,24%	37,47%
Centre	15 830 088 618	14 579 732 363	8 325 424 945	5 252 870 782	49,24%	36,03%
Centre-Est	5 524 619 132	4 873 696 570	4 326 650 808	3 196 150 647	49,24%	65,58%
Centre-Nord	8 841 798 184	9 368 741 822	5 332 023 624	3 934 853 973	49,24%	42,00%
Centre-Ouest	13 142 855 818	8 241 518 874	7 736 547 710	3 548 362 769	49,24%	43,05%
Centre-Sud	3 154 289 638	3 221 936 648	1 955 542 261	1 325 374 852	49,24%	41,14%
Est	12 621 650 653	12 266 158 074	6 918 969 532	5 510 389 160	49,24%	44,92%
Hauts-Bassins	18 929 649 706	9 405 773 306	5 417 144 593	2 682 695 373	49,24%	28,52%
Nord	11 506 373 817	10 413 957 223	7 093 295 428	4 205 242 507	49,24%	40,38%
Plateau Central	5 376 556 059	5 417 121 378	1 939 146 275	1 846 059 456	49,24%	34,08%
Sahel	10 725 518 703	9 495 365 699	5 520 682 544	1 418 380 336	49,24%	14,94%
Sud-ouest	5 499 549 792	3 845 664 728	3 104 793 459	1 856 505 841	49,24%	48,28%
Total CT	132 680 342 027	111 712 155 386	67 718 428 092	40 201 391 010	51,04%	35,99%
Résultats par type de CT						
<i>Total communes</i>	116 073 982 274	99 934 773 347	59 136 417 163	35 585 639 467	50,95%	35,61%
<i>Total communes rurales</i>	67 736 577 943	57 392 437 596	38 583 546 386	22 166 951 886	56,96%	38,62%
<i>Total communes urbaines</i>	48 337 404 331	42 542 335 751	20 552 870 777	13 418 687 581	42,52%	31,54%
Total Conseils régionaux	16 606 359 753	11 777 382 039	8 582 010 929	4 615 751 543	51,68%	39,19%
Total CT	132 680 342 027	111 712 155 386	67 718 428 092	40 201 391 010	51,04%	35,99%

Source: CNSE, 2021, 2022

Les taux d'exécution financière des PAI des CT sont de 35,99% en 2022 contre 51,04% en 2021. On note une forte baisse de 15,05 points de pourcentage entre 2021 et 2022.

Par rapport à la situation de référence (60,69%), on constate une baisse de 24,7 points de pourcentage en 2022.

Les communes ont des taux d'exécution financière de 50,95% en 2021 et 35,61% en 2022, soit une baisse de 15,34 points de pourcentage.

Les communes rurales ont réalisé les meilleures performances (38,62% en 2022) comparativement aux communes urbaines (31,54% en 2022).

Les facteurs qui ont influencé négativement le niveau des taux d'exécution financière constaté sont entre autres :

- la persistance de l'insécurité dans certaines CT ;
- l'insuffisance des ressources humaines qualifiées ;
- la lourdeur administrative ;
- la mise à disposition tardive des ressources financières en accompagnement des compétences transférées aux CT ;
- la faiblesse de la maîtrise d'ouvrage publique locale.

Pour plus de détails confère annexes n° 4 et 5.

Indicateurs de résultats

Composante 3.1 : Exercice des compétences dévolues aux CT

L'objectif attendu est de rendre effectif l'exercice des compétences dévolues par les textes aux CT.

Indicateur 2 : Taux d'absorption des ressources financières liées à l'exercice des compétences transférées

Il exprime la capacité d'absorption par les CT des ressources financières liées à l'exercice des compétences transférées dans chaque domaine.

Il est le rapport entre le montant des ressources financières transférées absorbées par domaine de compétence et le montant total des ressources financières transférées par domaine de compétence multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous donne la situation de l'absorption des ressources financières liées à l'exercice des compétences transférées.

Tableau 21 : Situation de l'absorption des ressources financières liées à l'exercice des compétences transférées

CT	Montant transféré		Montant exécuté		Taux d'absorption en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	4 702 491 750	4 413 285 912	2 963 680 813	1 959 482 442	63,02%	44,40%
Cascades	2 200 080 181	1 789 060 657	1 454 955 734	1 106 712 346	66,13%	61,86%
Centre	4 468 549 362	4 479 459 301	1 509 870 326	1 051 293 538	33,79%	23,47%
Centre-Est	3 423 776 975	3 253 828 811	1 963 661 210	2 417 360 794	57,35%	74,29%
Centre-Nord	3 187 972 051	3 161 484 666	2 458 072 499	2 200 059 882	77,10%	69,59%
Centre-Ouest	4 056 683 197	4 363 263 285	2 250 938 418	2 653 146 900	55,49%	60,81%
Centre-Sud	2 282 431 450	2 290 400 187	1 059 987 982	1 925 612 965	46,44%	84,07%
Est	3 292 780 728	2 595 500 019	1 935 793 830	1 158 379 847	58,79%	44,63%
Hauts-Bassins	4 124 466 561	4 536 223 170	3 306 470 676	3 279 390 077	80,17%	72,29%
Nord	4 479 925 052	4 188 427 915	2 739 674 186	2 571 512 530	61,15%	61,40%
Plateau Central	2 592 681 893	2 234 599 236	1 054 878 576	1 686 038 366	40,69%	75,45%
Sahel	1 285 512 777	1 407 817 977	529 310 182	327 071 383	41,18%	23,23%
Sud-ouest	2 588 114 947	2 128 547 959	1 614 117 636	1 345 409 550	62,37%	63,21%
Total CT	42 685 466 924	40 841 899 095	24 841 412 068	23 681 470 620	58,20%	57,98%
Résultats par type de CT						
<i>Total communes</i>	42 530 466 924	40 511 899 095	24 841 412 068	23 678 470 620	58,41%	58,45%
<i>Total communes rurales</i>	28 261 788 041	27 076 714 599	15 062 519 488	17 069 295 930	53,30%	63,04%
<i>Total communes urbaines</i>	14 268 678 883	13 435 184 496	9 778 892 580	6 609 174 690	68,53%	49,19%
Total Conseils régionaux	155 000 000	330 000 000	0	3 000 000	0,00%	0,91%
Total CT	42 685 466 924	40 841 899 095	24 841 412 068	23 681 470 620	58,20%	57,98%

Source: CNSE, 2021,2022

Les ressources financières transférées aux CT en accompagnement des compétences transférées sont respectivement de 42 685 466 924 FCFA et 40 841 899 095 FCFA en 2021 et 2022. Sur la même période 24 841 412 068 FCFA et 23 681 470 620 FCFA ont été exécutés soit des taux d'absorption respectifs de 58,20% et 57,98%. On note que le taux d'absorption est en baisse de 0,21 point de pourcentage entre 2021 et 2022. Par rapport à la situation de référence (78,75%), on observe une régression de 20,77 points de pourcentage.

Spécifiquement, on constate que les communes ont des taux d'absorption de 58,41% en 2021 et 58,45% en 2022, soit une hausse de 0,04 point de pourcentage. En 2022, les taux d'absorption sont compris entre 23,23% (région du Sahel) et 84,07% (région du Centre-Sud). Les taux d'absorption enregistrés par les communes rurales sont de l'ordre de 53,30% en 2021 et de 63,04% en 2022. Quant aux communes urbaines, les taux sont de 68,53% en 2021 et de 49,19% en 2022.

En ce qui concerne les régions CT, les taux d'absorption sont de 0,00% en 2021 et 0,91% en 2022.

Les ressources transférées aux CT concernent les domaines de l'éducation, de la jeunesse, de la santé, de la culture, des sports et loisirs, du foncier et de la protection sociale. Pour les autres compétences, aucune ressource n'a été transférée par l'Etat.

Les facteurs qui ont influencé négativement le niveau des taux d'exécution financière constaté sont entre autres :

- la persistance de l'insécurité dans certaines CT ;
- l'insuffisance des ressources humaines qualifiées ;
- la lourdeur administrative ;
- la mise à disposition tardive des ressources financières en accompagnement des compétences transférées aux CT ;
- la faiblesse de la maîtrise d'ouvrage publique locale.

Pour plus de détails confère annexes n° 6, 7 et 8.

Tableau 22: situation des transferts des compétences par domaines

Domaines	Montant transféré		Montant exécuté		Taux d'absorption en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Environnement		-		-		
Aménagement du territoire		434 000 000		-		0,00%
Éducation et Jeunesse	33 779 289 576	32 273 065 301	19 545 446 177	19 544 747 353	57,86%	60,56%
Santé et hygiène	6 172 097 203	5 901 632 602	4 100 136 139	3 543 964 843	66,43%	60,05%
Eau et électricité	1 892 958 640	1 753 025 853	951 837 123	502 641 214	50,28%	28,67%
Marché abattoir et foires		-		-	na	na
Protection civil		102 000 000		27 486 690	na	26,95%
Développement économique et planification		-		-	na	na
Culture, sport et loisir	76 054 008	129 473 625	26 574 452	35 504 670	34,94%	27,42%
Pompe et funèbre		-		-	na	na
Foncier		322 832 514		26 125 850	na	8,09%
Autres dotations	610 067 497	32 869 200	217 418 177	-	35,64%	0,00%
Total communes	42 530 466 924	40 511 899 095	24 841 412 068	23 678 470 620	58,41%	58,45%
Communes rurales	28 261 788 041	26 020 771 771	15 062 519 488	17 219 899 440	53,30%	66,18%
Communes urbaines	14 268 678 883	14 491 127 324	9 778 892 580	6 821 286 812	68,53%	47,07%
Conseil Régional	155000000	330 000 000	0	3 000 000	0,00%	0,91%
Total CT	42 685 466 924	40 841 899 095	24 841 412 068	23 681 470 620	58,20%	57,98%

Source: CNSE, 2021,2022

Composante 3.2 : Fonction publique territoriale attractive et performante

Le résultat attendu est d'aboutir à une fonction publique territoriale moderne, attractive et performante.

Indicateur 3 : Taux de croissance des effectifs des agents de la fonction publique territoriale

Il exprime l'évolution des effectifs des agents de la fonction publique territoriale (structure des effectifs).

Il est le rapport entre l'effectif d'agents dans l'année n soustrait de l'effectif des agents dans l'année n-1 et l'effectif d'agents dans l'année n-1 multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous donne la situation des effectifs des agents recrutés par les CT.

Tableau 23 : Situation des effectifs des agents recrutés par les CT

CT	Agents recrutés par les CT						Évolution		
	2021			2022			2021-2022		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T
Boucle du Mouhoun	87	290	377	89	291	380	2	1	3
Cascades	87	217	304	87	211	298	0	-6	-6
Centre	476	1492	1968	531	1563	2094	55	71	126
Centre-Est	77	287	364	85	293	378	8	6	14
Centre-Nord	74	269	343	69	263	332	-5	-6	-11
Centre-Ouest	91	326	417	86	319	405	-5	-7	-12
Centre-Sud	59	166	225	63	166	229	4	0	4
Est	68	293	361	72	311	383	4	18	22
Hauts-Bassins	142	622	764	147	618	765	5	-4	1
Nord	243	84	327	240	67	307	-3	-17	-20
Plateau Central	160	65	225	155	65	220	-5	0	-5
Sahel	42	244	286	41	234	275	-1	-10	-11
Sud-ouest	55	207	262	66	201	267	11	-6	5
Total communes	1609	4458	6067	1677	4500	6177	68	42	110
<i>Communes rurales</i>	640	1560	2200	659	1551	2210	19	-9	10
<i>Communes urbaines</i>	969	2898	3867	1018	2949	3967	49	51	100
Conseil Régional	52	104	156	54	102	156	2	-2	0
Total CT	1661	4562	6223	1731	4602	6333	70	40	110

Source: CNSE, 2021,2022

La situation des agents recrutés est de 6 223 en 2021 contre 6 333 en 2022 soit une augmentation de 110 agents avec un taux d'accroissement de 1,77%. Par rapport à la situation de référence (5 400 agents), on note une augmentation de 933 agents soit un taux d'accroissement de 17,28%. De façon spécifique, la situation des agents des communes est de 6 067 en 2021 et de 6 177 en 2022. Par type de communes, le nombre des agents recrutés par les communes urbaines est passé de 3867 en 2021 à 3967 en 2022, soit une augmentation de 100 agents dont 49 femmes. Pour les communes rurales, ce nombre est passé de 2200 à 2210 sur la même période, soit une

augmentation de 10 agents.

Quant aux régions CT, l'effectif des agents recrutés est de 156 sur les deux années.

En termes de genre, les hommes représentent environ 73% de l'effectif total recruté en 2022 contre 78% en 2021.

Tableau 24 : Situation des effectifs des agents mis à disposition par l'État

CT	Agents Mise à disposition par l'État						Écart, évolution en nombre		
	2021			2022			2021-2022		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T
Boucle du Mouhoun	19	116	135	19	110	129	0	-6	-6
Cascades	2	44	46	2	48	50	0	4	4
Centre	122	168	290	143	176	319	21	8	29
Centre-Est	16	98	114	15	93	108	-1	-5	-6
Centre-Nord	20	112	132	18	110	128	-2	-2	-4
Centre-Ouest	19	144	163	20	142	162	1	-2	-1
Centre-Sud	9	67	76	9	65	74	0	-2	-2
Est	6	77	83	3	77	80	-3	0	-3
Hauts-Bassins	53	225	278	44	232	276	-9	7	-2
Nord	98	11	109	97	9	106	-1	-2	-3
Plateau Central	74	24	98	71	23	94	-3	-1	-4
Sahel	2	41	43	1	31	32	-1	-10	-11
Sud-ouest	2	92	94	4	88	92	2	-4	-2
Total communes	411	1121	1532	416	1120	1536	5	-1	4
Total communes rurales	212	680	892	218	657	875	6	-23	-17
Total communes urbaines	199	441	640	198	463	661	-1	22	21
Conseil Régional	31	98	129	30	84	114	-1	-14	-15
Total CT	442	1219	1661	446	1204	1650	4	-15	-11

Source: CNSE, 2021,2022

Conformément à l'accompagnement de l'Etat en relation avec son rôle d'accompagnement des CT, la situation des agents mis à disposition par l'Etat aux CT est de 1 661 (dont 442 femmes) en 2021 contre 1650 (dont 446 femmes) en 2022 soit une baisse de 11 agents. Par rapport à la situation de référence (1222 agents), on note une augmentation de 428 agents soit un taux d'accroissement de 35,02%.

De façon spécifique, la situation des agents des communes est de 1532 en 2021 et de 1536 en 2022 soit une augmentation de 4 agents. Par type de communes, le nombre des agents mis à disposition dans les communes urbaines est passé de 640 en 2021 à 661 en 2022, soit une augmentation de 21 agents. Pour les communes rurales, ce nombre est passé de 892 à 875 sur la même période, soit une diminution de 17 agents.

Quant aux régions CT, l'effectif des agents mis à disposition est passé de 129 en 2021 à 114 en 2022 soit une diminution de 15 agents.

En termes de genre, les hommes représentent environ 73% de l'effectif total des agents mis à

disposition sur les deux années.

Tableau 25 : Situation des autres agents mis à disposition

CT	Autres agents mis à la disposition des CT						Écart, évolution en nombre		
	2021			2022			2021-2022		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T
Boucle du Mouhoun	0	3	3	0	2	2	0	-1	-1
Cascades	1	0	1	1	1	2	0	1	1
Centre	1	7	8	1	7	8	0	0	0
Centre-Est	0	1	1	0	2	2	0	1	1
Centre-Nord	1	8	9	1	2	3	0	-6	-6
Centre-Ouest	0	2	2	0	2	2	0	0	0
Centre-Sud	2	4	6	2	4	6	0	0	0
Est	5	13	18	3	10	13	-2	-3	-5
Hauts-Bassins	1	7	8	5	18	23	4	11	15
Nord	2	5	7	7	7	11	5	2	4
Plateau Central	1	5	6	0	0	0	-1	-5	-6
Sahel	0	7	7	1	4	5	1	-3	-2
Sud-ouest	0	2	2	0	2	2	0	0	0
<i>Total communes</i>	12	52	64	17	44	58	5	-8	-6
<i>Total communes rurales</i>	10	45	55	14	31	42	4	-14	-13
<i>Total communes urbaines</i>	2	7	9	3	13	16	1	6	7
Conseil Régional	2	12	14	4	17	21	2	5	7
Total CT	14	64	78	21	61	79	7	-3	1

Source: CNSE, 2021,2022

La situation des autres agents mis à la disposition des CT par les partenaires autre que l'État (les associations, les ONG, les projets et programmes) est de 79 en 2022 contre 78 en 2021. Par rapport à la situation de référence (99 agents), on note une augmentation de 20 agents en 2022.

Pour les communes, ce nombre est passé de 65 à 58 soit une baisse de 7 agents en 2022.

Par type de communes, le nombre des autres agents mis à disposition dans les communes urbaines est passé de 9 en 2021 à 16 en 2022, soit une augmentation de 7 agents. Pour les communes rurales, ce nombre est passé de 55 en 2021 à 42 en 2022 soit une diminution de 13 agents.

Quant aux régions CT, l'effectif des autres agents mis à disposition est passé de 14 en 2021 à 21 en 2022 soit une augmentation de 7 agents.

En termes de genre, les hommes représentent environ 24% de l'effectif total des autres agents mis à disposition en 2022.

Tableau 26 : Effectif total des agents des CT

CT	Effectif total des agents						Écart, évolution en nombre		
	2021			2022			2021-2022		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T
Boucle du Mouhoun	106	409	515	108	403	511	2	-6	-4
Cascades	90	261	351	90	260	350	0	-1	-1
Centre	599	1667	2266	675	1746	2421	76	79	155
Centre-Est	93	386	479	100	388	488	7	2	9
Centre-Nord	95	389	484	88	375	463	-7	-14	-21
Centre-Ouest	110	472	582	106	463	569	-4	-9	-13
Centre-Sud	70	237	307	74	235	309	4	-2	2
Est	79	383	462	78	398	476	-1	15	14
Hauts-Bassins	196	854	1050	196	868	1064	0	14	14
Nord	346	97	443	342	80	424	-4	-17	-19
Plateau Central	239	90	329	226	88	314	-13	-2	-15
Sahel	44	293	337	43	269	312	-1	-24	-25
Sud-ouest	57	301	358	70	291	361	13	-10	3
<i>Total communes</i>	2039	5625	7664	2108	5661	7771	69	36	107
<i>Total communes rurales</i>	867	2281	3148	889	2236	3127	22	-45	-21
<i>Total communes urbaines</i>	1172	3344	4516	1219	3425	4644	47	81	128
Conseil Régional	85	214	299	88	203	291	3	-11	-8
Total CT	2124	5839	7963	2196	5864	8062	72	25	99

Source: CNSE, 2021,2022

La situation de l'effectif des CT est de 7963 agents en 2021 contre 8062 en 2022 soit une augmentation de 99 agents (dont 2196 femmes). On constate un faible taux d'accroissement (1,24%) entre 2021 et 2022. Les hommes représentent environ 73% de l'effectif total sur les deux années.

Au niveau des communes, la situation est de 7771 agents (dont 2108 femmes) en 2022 contre 7 664 agents (dont 2039 femmes) en 2021. Les hommes représentent environ 73% de l'effectif total des agents des communes sur les 2 périodes. Par type de communes, les agents des communes urbaines représentent environ 60% de l'effectif total des agents des communes en 2022.

On constate une croissance relativement faible de l'effectif des agents des CT (1,24%) entre 2021 et 2022, ce qui traduit une faible attractivité des CT.

En outre, l'adoption de la loi N°003-2017/AN du 13 janvier 2017, portant statut général de la fonction publique territoriale, améliore le traitement des agents. Cette amélioration du traitement salariale limite certaines CT dans le recrutement surtout celles ayant les plus faibles mobilisations de ressources propres.

Pour plus de détails confère annexe n° 9.

Indicateur 4 : Proportion de CT qui ont un dispositif de gestion axée sur les résultats (GAR) fonctionnel

Il exprime la proportion de CT qui possède un dispositif GAR fonctionnel.

La Gestion axée sur les résultats est un mode de gestion permettant de planifier, suivre et évaluer les activités de la CT.

Il est le rapport entre le nombre de CT ayant un dispositif GAR fonctionnel et le nombre total de CT multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous donne la situation des CT qui ont un dispositif de gestion axée sur le résultat.

Tableau 27 : Situation de CT qui ont un dispositif de gestion axée sur le résultat

CT	Nbre de CT	CT qui ont un dispositif de gestion axée sur le résultat		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	48	2	6	4,17%	12,50%
Cascades	18	1	0	0,00%	0,00%
Centre	8	0	0	100,00%	0,00%
Centre-Est	31	1	0	0,00%	0,00%
Centre-Nord	29	5	5	3,45%	17,24%
Centre-Ouest	39	5	2	7,69%	5,13%
Centre-Sud	20	5	3	0,00%	15,00%
Est	26	5	9	14,29%	34,62%
Hauts-Bassins	34	8	8	2,94%	23,53%
Nord	32	4	4	9,38%	12,50%
Plateau Central	21	8	7	23,81%	33,33%
Sahel	27	3	2	7,41%	7,41%
Sud-ouest	29	7	10	3,45%	34,48%
Total CT	362	54	56	14,92%	15,47%
Résultats par type de CT					
<i>Total communes rurales</i>	302	33	42	5,63%	13,91%
<i>Total communes urbaines</i>	49	17	10	18,37%	20,41%
Total communes	351	50	52	14,25%	14,81%
Total conseils régionaux	13	4	4	30,77%	30,77%
Total CT	362	54	56	14,92%	15,47%

Source: CNSE, 2021,2022

Du tableau ci-dessus, 56 CT ont un dispositif GAR fonctionnel en 2022 contre 54 en 2021, soit respectivement des taux de 14,92% et de 15,47%. On constate une légère hausse de 0,55 points de pourcentage entre 2021 et 2022. Comparativement à la situation de référence (25,82%), la proportion a connu une baisse de 10,35 points de pourcentage en 2022.

Le nombre de communes qui ont un dispositif GAR fonctionnel est de 52 en 2022 contre 50 en 2021, soit des proportions respectives de 14,81% et de 14,25%. Les communes rurales ont

des proportions respectives de l'ordre de 14,81% et de 14,25% tandis que celles urbaines enregistrent une performance de 20,41% et de 18,37%.

Sur les 2 périodes, 4 régions CT ont un dispositif GAR fonctionnel.

Pour plus de détails confère annexes n° 10 et 11.

Composante 3.3 : La mutualisation des moyens et le partenariat avec le privé

Le résultat attendu est la mutualisation des ressources et des moyens techniques dans le cadre d'inter-collectivités.

Indicateur 5 : Proportion des CT ayant des protocoles ou convention de collaboration entre elles

Il exprime le niveau de mutualisation des ressources dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage publique locale (MOPL).

Il est le rapport entre le nombre de CT ayant des protocoles ou convention de collaboration entre elles et le nombre total de CT multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous donne la situation des CT ayant des protocoles ou conventions de collaboration entre elles.

Tableau 28 : Situation des CT ayant des protocoles ou conventions de collaboration entre elles

CT	Nbre de CT	CT ayant des protocoles ou convention de collaboration entre elles		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	48	0	0	0,00%	0,00%
Cascades	18	18	18	100,00%	100,00%
Centre	8	8	8	100,00%	100,00%
Centre-Est	31	2	1	6,45%	3,23%
Centre-Nord	29	9	10	31,03%	34,48%
Centre-Ouest	39	9	9	23,08%	23,08%
Centre-Sud	20	0	0	0,00%	0,00%
Est	28	28	19	100,00%	67,86%
Hauts-Bassins	34	4	7	11,76%	20,59%
Nord	32	8	3	25,00%	9,38%
Plateau Central	21	4	4	19,05%	19,05%
Sahel	27	1	5	3,70%	18,52%
Sud-ouest	29	0	0	0,00%	0,00%
Total CT	364	91	84	25,00%	23,08%
Résultats par type de CT					
<i>Total communes rurales</i>	302	69	66	22,85%	21,85%
<i>Total communes urbaines</i>	49	16	13	32,65%	26,53%
<i>Total communes</i>	351	83	86	23,65%	24,50%
Total conseils régionaux	13	6	5	46,15%	38,46%
Total CT	364	91	84	25,00%	23,08%

Source: CNSE, 2021,2022

À l'analyse du tableau, les collectivités territoriales qui ont signé des protocoles ou conventions de collaboration entre elles sont au nombre de 91 en 2021 et de 84 en 2022 avec des proportions respectives de 25,00% et de 23,08% (soit une baisse de 1,92 points de pourcentage). Par rapport à la situation de référence (15,38%), on note une hausse de 7,70 points de pourcentage.

Bien que les proportions soient faibles, on constate que les CT font des efforts en mutualisant les moyens à leur disposition. Les types de mutualisation rencontrés concernent les agents intercommunaux et quelques investissements dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'eau, du pastoralisme, de la culture et du tourisme, etc. Les communes enregistrent des proportions de 23,65% en 2021 et de 24,50% en 2022.

La proportion des communes rurales connaît une baisse de 1,00 point de pourcentage et celle des communes urbaines enregistre également une baisse de 6,12 points de pourcentage entre 2021 et 2022. Les communes des régions des Cascades et du Centre enregistrent les meilleurs taux (100%) par contre celles du Centre-Sud, de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest n'ont pas signé de conventions de collaboration avec d'autres communes en 2022.

Quant aux régions CT, les proportions sont de 46,15% en 2021 et de 38,46% en 2022.

Pour plus de détails confère annexe n° 12

Indicateur 6 : Proportion des CT ayant signé des conventions de partenariat public-privé (PPP)

Il exprime la proportion des CT ayant signé des conventions PPP.

Il est le rapport entre le nombre de CT ayant signé des conventions PPP et le nombre total de CT multiplié par cent.

Aucune commune n'a signé une convention PPP en 2022.

Indicateur 7 : Proportion des CT ayant signé des conventions de partenariat avec les OSC

Il exprime la proportion des CT ayant signé des conventions de partenariat avec les OSC.

Il est le rapport entre le nombre de CT ayant signé des conventions de partenariat avec les OSC et le nombre total de CT multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous donne la situation des CT ayant signé des conventions de partenariat avec les OSC.

Tableau 29: Situation de CT ayant signé des conventions de partenariat avec les OSC

CT	Nbre de CT	Nombre de CT ayant signé des conventions de partenariat avec les OSC		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	48	9	6	18,75%	12,50%
Cascades	18	5	3	27,78%	16,67%
Centre	8	5	4	62,50%	50,00%
Centre-Est	31	15	7	48,39%	22,58%
Centre-Nord	29	9	5	31,03%	17,24%
Centre-Ouest	39	14	4	35,90%	10,26%
Centre-Sud	20	8	2	40,00%	10,00%
Est	28	13	7	46,43%	25,00%
Hauts-Bassins	34	1	2	2,94%	5,88%
Nord	32	8	4	25,00%	12,50%
Plateau Central	21	6	2	28,57%	9,52%
Sahel	27	5	4	18,52%	14,81%
Sud-ouest	29	5	2	17,24%	6,90%
Total CT	364	103	52	28,30%	14,29%
Résultats par type de CT					
<i>Total communes rurales</i>	302	67	24	22,19%	7,95%
<i>Total communes urbaines</i>	49	31	23	63,27%	46,94%
<i>Total communes</i>	351	98	47	27,92%	13,39%
Total conseils régionaux	13	5	5	38,46%	38,46%
Total CT	364	103	52	28,30%	14,29%

Source: CNSE, 2021,2022

Du tableau, 52 CT ont signé des conventions de partenariat avec les OSC en 2022 contre 103 en 2021 soit des proportions respectives de 14,29% et de 28,30%. On note une baisse de 14,01 points de pourcentage entre 2021 et 2022. Par rapport à la situation de référence (65), le nombre de CT ayant signé des conventions avec les OSC a connu une baisse de 13 soit 3,57 points de pourcentage.

Le nombre de communes ayant signé des conventions de collaboration avec les OSC a connu une baisse avec des proportions de 27,92% en 2021 et 13,39% en 2022, soit une baisse de 14,53 points de pourcentage. Les communes urbaines et rurales enregistrent des proportions respectives de 46,94% et de 7,95% en 2022.

Les régions CT, quant à elles, enregistrent des proportions de 38,46% sur les deux années. Ces conventions portent principalement sur les domaines de l'éducation, la santé, l'hygiène, l'assainissement, l'environnement, la gouvernance locale, l'agriculture, le pastoralisme, l'état civil, la culture, la formation, le genre, le parrainage, etc.

Pour plus de détails confère annexe n° 13

Composante 3.4. : Accompagnement des collectivités territoriales par les chefs de circonscriptions administratives et les STD pour une MOPL de qualité

Le résultat attendu est l'accompagnement et le partenariat avec les services techniques déconcentrés, le secteur privé et la société civile pour la coproduction des services.

Indicateur 8 : Nombre de sorties d'appui-conseils effectuées par les chefs de circonscriptions administratives (CCA)

Il exprime le nombre de sorties d'appui-conseils effectuées par les CCA.

Il est la somme des appuis conseils effectués par les CCA.

Le tableau ci-dessous donne la situation des CT des CT ayant bénéficié de sorties d'appui-conseils.

Tableau 30: Situation des CT ayant bénéficié de sorties d'appui-conseils

CT	Nbre de CT	Nombre de CT ayant bénéficié de sortie d'appui-conseils effectué par les CCA		Nombre de sorties d'appui-conseils effectué par les CCA		Proportion de CT ayant bénéficié de sortie d'appui-conseils effectué par les CCA	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	48	0	2	0	3	0,00%	4,17%
Cascades	18	1	1	1	1	5,56%	5,56%
Centre	8	2	3	3	4	25,00%	37,50%
Centre-Est	31	3	2	3	2	9,68%	6,45%
Centre-Nord	29	0	-	0	-	0,00%	0,00%
Centre-Ouest	39	7	4	9	5	17,95%	10,26%
Centre-Sud	20	14	6	16	7	70,00%	30,00%
Est	28	2	2	3	2	8,00%	7,14%
Hauts-Bassins	34	6	-	6	-	17,65%	0,00%
Nord	32	21	8	24	8	65,63%	25,00%
Plateau Central	21	14	7	17	8	66,67%	33,33%
Sahel	27	1	-	1	-	3,70%	0,00%
Sud-ouest	29	8	8	8	10	27,59%	27,59%
Total CT	364	79	43	91	50	21,82%	11,81%
Résultats par type de CT							
<i>Total communes rurales</i>	302	66	37	77	41	25,50%	13,58%
<i>Total communes urbaines</i>	49	12	8	13	12	27,66%	24,49%
<i>Total communes</i>	351	78	43	90	50	25,79%	14,25%
<i>Total conseils régionaux</i>	13	1	0	1	0	7,69%	0
Total CT	364	79	43	91	50	21,82%	11,81%

Source: CNSE, 2021,2022

En 2022, les CCA ont effectué 50 sorties d'appui-conseils dans 43 CT soit 11,81% des CT concernées par ces sorties. En 2021, 91 sorties d'appui-conseils sont effectuées par les CCA

dans 79 CT soit un taux de 21,82%. On constate une baisse de 10,01 points de pourcentage entre 2021-2022. Par rapport à la situation de référence, les CCA ont effectué 165 sorties d'appui-conseils dans 143 CT, soit une baisse de 33,52 points de pourcentage.

Pour l'ensemble des communes, 50 sorties d'appui-conseils ont été effectuées par les CCA dans 43 communes en 2022 contre 90 sorties dans 78 communes en 2021, soit des taux respectifs de 14,25% et de 25,64%. On note une baisse de 11,39 points de pourcentage.

Par type de communes, les communes urbaines ont plus bénéficié des sorties d'appui-conseils que celles rurales en 2021 et en 2022, avec des taux respectifs de 26,53% et de 24,49%.

Aucune région CT n'a bénéficié de sortie d'appui-conseil en 2022.

Cela est dû à la situation sécuritaire délétaire et à l'insuffisance des moyens mis à la disposition des CCA.

Pour plus de détails confère annexe n° 14.

Indicateur 9 : Proportion de rejets d'actes financiers et contrats des CT

Il exprime le nombre de rejet d'actes financiers et de contrat des CT.

Il est le rapport entre le nombre des actes financiers et de contrats des CT rejetés et le nombre total des actes financiers et de contrats émis par les CT multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous donne la situation de rejet d'actes financiers et de contrats.

Tableau 31: Situation de rejet d'actes financiers et de contrats

CT	Nombre d'actes financiers produits		Nombre d'actes financiers rejetés		Proportion de rejet d'actes financiers et de contrats en %	
	2020	2021	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	12 938	11 340	1 185	1 269	9,16%	11,19%
Cascades	10 887	13 129	410	199	3,77%	1,52%
Centre	7 765	3 117	105	78	1,35%	2,50%
Centre-Est	12 223	9 291	924	467	7,56%	5,03%
Centre-Nord	28 677	8 767	841	766	2,93%	8,74%
Centre-Ouest	19 117	16 273	326	389	1,71%	2,39%
Centre-Sud	6 223	4 846	695	161	11,17%	3,32%
Est	16 413	8 974	980	942	5,97%	10,50%
Hauts-Bassins	21 613	14 294	434	506	2,01%	3,54%
Nord	14 204	4 525	725	402	5,10%	8,88%
Plateau Central	8 662	8 121	366	169	4,23%	2,08%
Sahel	12 772	14 767	354	173	2,77%	1,17%
Sud-ouest	14 123	10 938	1 644	465	11,64%	4,25%
Total CT	185 617	128 382	8 989	5 986	4,84%	4,66%
Résultats par type de CT						
<i>Total communes rurales</i>	142 670	102 136	7 120	4 555	4,99%	4,46%
<i>Total communes urbaines</i>	34 728	22 128	1 687	1 312	4,86%	5,93%
Total communes	177 398	124 264	8 807	5 867	4,96%	4,72%
Total Conseils régionaux	8 219	4 118	182	119	2,21%	2,89%
Total CT	185 617	128 382	8 989	5 986	4,84%	4,66%

Source: CNSE, 2021,2022

En 2022, la proportion d'actes financiers et de contrats rejetés est de 4,66% contre 4,84% en 2021. Il ressort que la proportion d'actes rejetés a baissé de 0,18 points de pourcentage entre 2021 et 2022. Comparativement à la situation de référence (13,98%), on note une baisse de 9,32 points de pourcentage en 2022. La région de la Boucle du Mouhoun enregistre le plus fort taux avec 11,19% en 2022, contrairement à la région du Sahel qui enregistre le plus faible taux de rejet avec 1,17%.

Les proportions au niveau de l'ensemble des communes sont de 4,96% en 2021 et 4,72% en 2022, soit une baisse minime de 0,24 points de pourcentage. Les proportions de rejet sont en hausse au niveau des communes urbaines (passant de 4,86% à 5,93%) et en baisse au niveau des communes rurales (passant de 4,99% à 4,46%).

Quant aux régions CT, on note une légère hausse du taux de rejet de 0,68 points de pourcentage entre 2021 et 2022.

Pour plus de détails confère annexes n° 15 et 16.

Indicateur 10 : Proportion de services déconcentrés de l'État (SDE) ayant intégré des activités de décentralisation dans leur programme d'activités

Il exprime la proportion de SDE accompagnant les CT dans leur programme d'activités.

Il est le rapport entre le nombre de SDE ayant accompagné les CT dans leur programme d'activité et le nombre total de SDE multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous donne la situation services déconcentrés de l'État (SDE) ayant intégré des activités de décentralisation dans leur programme d'activités.

Tableau 32: Situation de SDE ayant intégré les activités de décentralisation dans leur programme d'activités

CT	Proportion moyenne des SDE ayant intégré les activités de décentralisation dans leur programme d'activités	
	2021	2022
Boucle du Mouhoun	24,31%	20,77%
Cascades	24,85%	23,30%
Centre	23,84%	22,09%
Centre-Est	23,30%	21,94%
Centre-Nord	25,57%	26,44%
Centre-Ouest	22,47%	21,32%
Centre-Sud	26,11%	24,70%
Est	25,93%	22,45%
Hauts-Bassins	23,19%	18,81%
Nord	35,14%	34,60%
Plateau Central	31,11%	22,54%
Sahel	19,75%	16,14%
Sud-ouest	74,45%	19,45%
Taux moyen CT	29,23%	22,66%
Résultats par type de CT		
<i>Taux Communes rurales</i>	27,13%	18,68%
<i>Taux Communes urbaines</i>	42,23%	37,96%
<i>Taux moyen total communes</i>	28,93%	21,33%
Taux moyen conseils Régionaux	22,76%	34,17%
Taux moyen CT	29,23%	22,66%

Source: CNSE, 2021,2022

En moyenne, 22,66% des services déconcentrés de l'État ont intégré des activités de décentralisation dans leurs programmes d'activités au profit des CT en 2022 contre 29,23% en 2021, soit une baisse de 0,43 points de pourcentage. Par rapport à la situation de référence (26,25%), on note une baisse de 2,98 points de pourcentage.

Pour l'ensemble des communes, 21,33% des SDE ont intégré des activités de décentralisation dans leurs programmes d'activités en 2022 contre 28,93% en 2021.

Les communes urbaines ont plus bénéficié d'activités d'appui des SDE que les communes rurales sur les 02 périodes avec en moyenne 37,96% en 2022 et de 42,23% en 2021.

Quant aux régions CT, les taux moyens sont de 34,17% en 2022 contre 22,76% en 2021, soit une hausse de 11,41 points de pourcentage.

Ces faibles taux s'expliquent par le contexte sécuritaire et la faiblesse des ressources financières.

Composante 3.5 : Coopération décentralisée fructueuse

Le résultat attendu est que la planification du développement local est impactée positivement par les relations entre collectivités territoriales à l'intérieur du pays et celles avec les collectivités territoriales étrangères.

Indicateur 11 : Pourcentage des CT ayant des conventions de partenariat avec les CT étrangères

Il exprime la proportion des CT entretenant des relations de partenariat avec des CT extérieures.

La convention ou le protocole consiste pour deux ou plusieurs CT à nouer des partenariats en vue d'élaborer, d'exécuter et d'entretenir des projets entre elles dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et l'assainissement, etc.

Il est le rapport entre le nombre des CT ayant des conventions de partenariat avec les CT étrangères et le nombre total de CT multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous donne la situation des CT ayant des conventions de partenariat avec les CT étrangères.

Tableau 33: Situation des CT ayant des conventions de partenariat avec les CT étrangères

CT	Nbre de CT	Nombre de CT ayant des conventions de partenariat avec les CT étrangères		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	48	7	7	14,58%	14,58%
Cascades	18	4	4	22,22%	22,22%
Centre	8	5	5	62,50%	62,50%
Centre-Est	31	9	8	29,03%	25,81%
Centre-Nord	29	10	11	34,48%	37,93%
Centre-Ouest	39	6	5	15,38%	12,82%
Centre-Sud	20	3	4	15,00%	20,00%
Est	28	6	3	21,43%	10,71%
Hauts-Bassins	34	4	3	11,76%	8,82%
Nord	32	8	5	25,00%	15,63%
Plateau Central	21	8	4	38,10%	19,05%
Sahel	27	6	4	22,22%	14,81%
Sud-ouest	29	6	5	20,69%	17,24%
Total CT	364	82	68	22,53%	18,68%
Résultats par type de CT					
<i>Totaux Communes rurales</i>	302	46	35	15,23%	11,59%
<i>Totaux Communes urbaines</i>	49	30	27	61,22%	55,10%
<i>Total communes</i>	351	76	62	21,65%	17,66%
Total conseils régionaux	13	6	6	46,15%	46,15%
Total CT	364	82	68	22,53%	18,68%

Source : CNSE, 2021, 2022

En 2022, la proportion des CT qui ont signé des conventions avec leur homologue de l'étranger est de 18,68%, soit 68 CT. Cette proportion est de 22,53% en 2021, soit 82 CT. On note une baisse de 3,85 points de pourcentage. Par rapport à la situation de référence (25,27%), on observe une baisse de 6,59 points de pourcentage en 2022.

Pour les communes, 62 ont signé des conventions en 2022 contre 76 en 2021, soit des proportions respectives de 17,66% et de 21,65%. La proportion des communes urbaines a connu une baisse de 21,50 points de pourcentage entre 2021 et 2022 tandis que celle des communes rurales est de -3,64 point de pourcentage.

Le nombre de régions CT qui ont signé des relations de coopération avec les CT étrangères est de 6 sur les 2 années, soit une proportion de 46,15%.

Les domaines couverts par ces relations de coopération sont principalement l'éducation, la santé, l'hygiène, l'eau et l'assainissement, l'environnement, la gouvernance locale, l'agriculture, le pastoralisme, etc.

Pour plus de détails confère annexe n° 17.

Composante 3.6 : Exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale de qualité

Le résultat attendu est qu'une maîtrise d'ouvrage publique locale de qualité est assurée par les CT.

Indicateur 12 : Taux d'exécution du budget d'investissement

Il exprime le taux d'exécution du budget d'investissement.

Il est le rapport entre le montant du budget d'investissement exécuté et le montant total du budget d'investissement prévu multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous donne la situation d'exécution du budget d'investissement.

Tableau 34: Situation d'exécution du budget d'investissement

CT	Montant prévu du budget d'investissement		Montant exécuté du budget d'investissement		Taux d'exécution du budget d'investissement en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	22 063 210 773	16 038 818 699	9 898 502 443	5 856 978 010	44,86%	36,52%
Cascades	7 972 229 470	6 652 705 537	2 743 780 171	2 570 598 856	34,42%	38,64%
Centre	24 730 391 771	24 539 345 966	9 462 792 205	6 839 391 814	38,26%	27,87%
Centre-Est	6 988 951 106	6 132 131 879	4 332 240 659	3 630 154 117	61,99%	59,20%
Centre-Nord	14 125 353 369	11 145 047 713	7 075 120 565	6 086 754 942	50,09%	54,61%
Centre-Ouest	10 538 756 841	6 689 689 888	6 920 562 462	3 876 615 655	65,67%	57,95%
Centre-Sud	5 809 115 324	4 881 158 780	3 074 961 519	2 220 594 497	52,93%	45,49%
Est	16 323 811 125	9 382 382 449	9 268 329 677	3 430 876 650	56,78%	36,57%
Hauts-Bassins	16 034 527 227	12 715 858 051	7 576 697 823	4 623 117 302	47,25%	36,36%
Nord	11 553 705 872	7 029 816 036	7 336 605 061	3 224 172 064	63,50%	45,86%
Plateau Central	8 762 041 493	8 082 331 531	3 002 810 650	3 079 800 391	34,27%	38,11%
Sahel	16 794 816 563	12 746 594 273	6 856 575 586	3 906 080 256	40,83%	30,64%
<i>Sud-ouest</i>	7 084 394 097	5 366 782 300	3 305 075 941	2 165 738 623	46,65%	40,35%
Total CT	168 781 305 031	131 402 663 102	80 854 054 762	51 510 873 177	47,90%	39,20%
Résultats par type de CT						
<i>Total Communes rurales</i>	100 201 158 449	72 967 845 073	53 621 404 338	32 195 855 245	53,51%	44,12%
<i>Total Communes urbaines</i>	46 562 349 089	41 185 178 838	19 298 249 029	13 255 186 229	41,45%	32,18%
<i>Total communes</i>	146 763 507 538	114 153 023 911	72 919 653 367	45 451 041 474	49,69%	39,82%
Total Conseils régionaux	22 017 797 493	17 249 639 191	7 934 401 395	6 059 831 703	36,04%	35,13%
Total CT	168 781 305 031	131 402 663 102	80 854 054 762	51 510 873 177	47,90%	39,20%

Source: CNSE, 2021,2022

Au titre des investissements, les collectivités territoriales ont exécuté un montant de 51 510 873 177 FCFA contre une prévision de 131 402 663 102 FCFA en 2022, soit un taux d'exécution de 39,20%. En 2021, le montant exécuté est de 80 854 054 762 FCFA avec une prévision de 168 781 305 031 FCFA, soit un taux de 47,90%. On note une baisse de 8,7 points de pourcentage entre 2021 et 2022.

Les communes dans leur ensemble ont des taux d'exécution de 39,82% en 2022 et de 49,69% en 2021. Les communes rurales enregistrent un taux d'exécution de 44,12% contre 3,18% pour celles urbaines en 2022.

Quant aux régions CT, le taux d'exécution est passé de 36,04% en 2021 à 35,13% en 2022. Cette situation s'explique principalement par la mise en place tardive des délégations spéciales, le contexte sécuritaire et humanitaire, le non-respect des engagements de certains partenaires, la lourdeur administrative et la faible maîtrise de la maîtrise d'ouvrage par certaines collectivités territoriales.

Pour plus de détails confère annexes n° 18 et 19.

Indicateur 13 : Proportion de CT ayant un dispositif fonctionnel d'assistance à la maîtrise d'ouvrage publique locale (MOPL)

Il exprime la proportion de CT ayant un dispositif fonctionnel d'assistance à la MOPL.

Il est le rapport entre le nombre de CT ayant un dispositif fonctionnel d'assistance à la MOPL et le nombre total de CT multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous donne la situation des CT ayant un dispositif fonctionnel d'assistance à la MOPL.

Tableau 35: Situation des CT ayant un dispositif fonctionnel d'assistance à la MOPL

CT	Nbre de CT	Nombre de CT ayant un dispositif fonctionnel d'assistance à la MOPL		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	48	0	0	0,00%	0,00%
Cascades	18	0	0	0,00%	0,00%
Centre	8	0	0	0,00%	0,00%
Centre-Est	31	0	0	0,00%	0,00%
Centre-Nord	29	0	0	0,00%	0,00%
Centre-Ouest	39	5	0	12,82%	0,00%
Centre-Sud	20	0	0	0,00%	0,00%
Est	28	7	4	25,00%	14,29%
Hauts-Bassins	34	4	0	11,76%	0,00%
Nord	32	0	0	0,00%	0,00%
Plateau Central	21	0	0	0,00%	0,00%
Sahel	27	0	0	0,00%	0,00%
Sud-ouest	29	0	0	0,00%	0,00%
Total CT	364	16	4	4,40%	1,10%
Résultats par type de CT					
<i>Totaux Cr</i>	302	11	2	3,64%	0,66%
<i>Totaux Cu</i>	49	4	2	8,16%	4,08%
Total communes	351	15	4	4,27%	1,14%
Total conseils régionaux	13	1	0	7,69%	0,00%
Total CT	364	16	4	4,40%	1,10%

Source: CNSE, 2021,2022

En 2022, seulement 4 communes de la région de l'Est ont un dispositif fonctionnel d'assistance à la MOPL.

II.3.2. Analyse globale de l'axe 3

Relativement à cet axe, il est attendu que les CT aient la capacité d'exercer la maîtrise d'ouvrage publique locale de qualité. Ainsi, avec les 06 composantes qui composent l'axe, les collectivités territoriales doivent être à mesure d'exercer convenablement la maîtrise d'ouvrage publique locale.

- **Composante 3.1 : le résultat attendu est de constater que toutes les compétences dévolues aux CT sont exercées.**

Selon les résultats atteints, les transferts de ressources sont effectifs seulement certains domaines (6 domaines sur 11 dévolus aux CT à savoir l'éducation et la jeunesse, la santé, l'eau, la culture, les sports et loisirs et la protection civile). Seules les communes urbaines ont bénéficié des transferts dans les domaines de la jeunesse, de la culture et des sports et loisirs. A cet effet, on observe que les montants transférés de certaines compétences sont dérisoires au regard de l'immensité des besoins dans le domaine des secteurs ci-cités. Ainsi au regard de ces insuffisances, les compétences transférées ne sont pas pleinement exercées par les CT.

Malgré la modestie des montants transférés, on observe un faible taux d'absorption des ressources par l'ensemble des CT avec une stagnation de l'ordre de 68,53% dudit taux pour les communes contre une légère hausse de l'ordre 17,37% pour ce qui est des régions CT.

- **Composante 3.2 : fonction publique territoriale attractive et performante.**

Le résultat attendu est d'aboutir à une fonction publique moderne, attractive et performante. En référence aux résultats, on remarque que les agents recrutés par les CT représentent environ 78,55% de l'effectif total des agents des CT en 2022. Dans la même année, environ 20,47% des agents des CT sont des agents mis à disposition par l'État et 0,98% par les autres partenaires.

Par ailleurs, on observe que tous les agents recrutés sont principalement des agents d'exécution, ce qui ne permet pas une meilleure animation des services publics locaux.

- **Composante 3.3 : mutualisation des moyens et le partenariat avec le privé**

Le résultat attendu est la mutualisation des ressources et des moyens techniques dans le cadre d'inter-collectivités.

La situation des indicateurs en 2022 indique une faible mutualisation des ressources et le partenariat des collectivités territoriales avec le secteur privé. Le nombre des collectivités territoriales qui ont signé des protocoles ou conventions de collaboration entre elles est de 84 en 2022 et de 91 en 2021, soit une baisse de 7 CT. Dans la même année, aucun partenariat avec le privé n'a été signé.

Les types de mutualisation rencontrés concernent les agents intercommunaux et quelques investissements dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'eau, du pastoralisme, de la culture et du tourisme etc.

- **Composante 3.4 : le résultat attendu est que les Chefs de circonscriptions administratives et les STD accompagnent efficacement les CT et renforcent leurs capacités d'exercice de la MOPL.**

En 2022, à la lumière des données recueillies, il ressort un faible accompagnement des CT par les SDE. En effet, moins de 30% des SDE ont accompagné les CT dans l'exercice de la MOPL. Dans la même année, les Chefs de circonscription administrative (CCA) ont effectué 50 sorties d'appuis-conseils dans 43 CT (soit un taux de 11, 81%).

La situation sécuritaire et l'insuffisance des ressources matérielles, financières et humaines mises à la disposition des acteurs sont les principales causes de ces faibles taux de l'accompagnement des SDE.

- **Composante 3.5 : le résultat attendu est que la planification du développement local soit positivement impactée par les relations entre collectivités territoriales à l'intérieur du pays et celles avec les collectivités territoriales étrangères.**

En 2022, les relations de coopération avec les CT étrangères demeurent faibles. Seulement 68 CT ont signé des relations de coopération avec les CT étrangères, soit un taux de 18,68%.

Ces conventions de partenariats couvrent principalement les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hygiène, de l'eau et l'assainissement, de l'environnement, de la gouvernance locale, de l'agriculture, du pastoralisme, etc.

- **Composante 3.6 : le résultat attendu est qu'une maîtrise d'ouvrage publique de qualité soit assurée par les CT.**

Les résultats montrent que les CT ont un taux d'exécution des budgets d'investissement en 2022 qui s'élève à 47,90%. Ce qui traduit une faible capacité des CT à exercer la maîtrise d'ouvrage publique de qualité. Aussi il convient de signaler que seulement 04 CT ont un dispositif fonctionnel d'assistance à la maîtrise d'ouvrage publique en 2024.

II.4. Axe stratégique 4 : « Financement de la décentralisation »

L'objectif de l'axe est d'accroître la capacité et l'autonomie financière des CT. Cet axe comporte 02 indicateurs d'effets et 11 indicateurs de résultats répartis dans 06 composantes :

- **composante 4.1** : Mobilisation optimale du potentiel fiscal ;
- **Composante 4.2** : Transfert effectif des ressources financières et contrôle de leur utilisation ;
- **composante 4.3** : Partenariat et coopération au service du développement local ;
- **composante 4.4** : Mobilisation stratégique de ressources sur le marché financier sous forme d'emprunts ;
- **composante 4.5** : Contribution du secteur privé à la dynamique économique locale ;
- **composante 4.6** : Contribution de la diaspora au développement local.

II.4.1. Analyse de chaque indicateur de l'axe 4

L'effet attendu de l'axe est l'accroissement de la capacité et l'autonomie financières des CT. Il est observé à travers les indicateurs suivants.

Indicateurs d'effets

Indicateur 1 : Taux d'accroissement des ressources financières des collectivités territoriales

Cet indicateur exprime le niveau d'évolution des ressources financières des collectivités territoriales.

Les ressources financières des CT s'entendent des ressources provenant du budget net, des apports de la diaspora, du secteur privé et de la coopération décentralisée.

Il est le rapport entre les ressources financières des CT de l'année n moins les ressources financières des CT de l'année n-1 et les ressources financières des CT de l'année n-1 multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous fait la situation des ressources financières des CT.

Tableau 36: Situation des ressources financières des CT

CT	Ressources financières des collectivités territoriales		Taux d'accroissement
	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	22 996 694 078	9 452 332 214	-58,90%
Cascades	8 327 566 828	4 036 252 854	-51,53%
Centre	33 988 176 697	30 922 157 439	-9,02%
Centre-Est	9 939 062 319	7 973 996 974	-19,77%
Centre-Nord	14 270 104 814	9 064 443 036	-36,48%
Centre-Ouest	14 069 755 367	8 951 722 922	-36,38%
Centre-Sud	7 449 393 845	4 961 695 554	-33,39%
Est	14 339 875 939	6 329 304 165	-55,86%
Hauts-Bassins	20 225 989 824	13 487 782 919	-33,31%
Nord	12 827 934 957	7 603 910 620	-40,72%
Plateau Central	9 545 338 020	5 118 050 697	-46,38%
Sahel	11 378 622 444	3 502 745 942	-69,22%
Sud-ouest	7 648 361 045	4 341 242 371	-43,24%
Total CT	187 006 876 177	115 745 637 707	-38,11%
Résultats par type de CT			
<i>Total Communes rurales</i>	104 178 233 917	55 985 000 695	-46,26%
<i>Total Communes urbaines</i>	68 183 314 299	57 005 043 493	-16,39%
<i>Total communes</i>	172 361 548 216	110 763 852 019	-35,74%
Total conseils régionaux	14 645 327 961	4 981 785 688	-65,98%
Total CT	187 006 876 177	115 745 637 707	-38,11%

Source: CNSE, 2021, 2022

Les ressources financières des CT sont de 115 745 637 707 FCFA en 2022 et de 187 006 876 177 FCFA en 2021, soit un taux de -38,11%. Cette diminution constatée en 2022 s'explique principalement par la baisse des ressources propres de 9,42% et les ressources transférées en accompagnement des compétences transférées de 04,23%.

En se référant à la situation de référence (127 856 993 524 FCFA), on note une baisse des ressources financières mobilisées par les CT de 9,47%.

Pour l'ensemble des communes, les ressources financières mobilisées ont connu une baisse de 35,74% entre 2021 et 2022. Par type de communes, les taux d'accroissement sont de -46,26% dans les communes urbaines et de 16,39% dans celles rurales sur la même période.

Les ressources financières des régions CT ont connu aussi une forte baisse de 65,98% entre 2021 et 2022.

En désagrégeant les ressources financières, on constate que les ressources des communes à statut particulier à savoir la commune de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso représentent

plus de 56% des ressources des communes urbaines et 29% environ pour l'ensemble des communes.

Pour plus de détails, confère annexes n° 20 et 21.

Indicateur 2 : Part des ressources propres sur les ressources globales des CT

Cet indicateur exprime la capacité des CT à s'autofinancer. Il vise à évaluer l'effort de mobilisation des ressources propres pour le financement des activités de développement.

Il est le rapport des ressources propres sur ressources globales multiplié par cent.

Le tableau suivant fait ressortir la part des ressources propres sur les ressources globales des CT.

Tableau 37 : Part des ressources propres sur les ressources globales des CT.

CT	Montant des ressources globales		Montant des ressources propres		Part des ressources propres dans les ressources globales en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	22 996 694 078	9 452 332 214	3 583 986 016	2 642 018 452	15,58%	27,95%
Cascades	8 327 566 828	4 036 252 854	1 630 137 077	1 449 517 120	19,58%	35,91%
Centre	33 988 176 697	30 922 157 439	25 558 674 094	24 192 928 419	75,20%	78,24%
Centre-Est	9 939 062 319	7 973 996 974	2 421 730 560	2 325 968 447	24,37%	29,17%
Centre-Nord	14 270 104 814	9 064 443 036	4 118 100 443	4 107 015 644	28,86%	45,31%
Centre-Ouest	14 069 755 367	8 951 722 922	2 507 364 969	2 694 131 569	17,82%	30,10%
Centre-Sud	7 449 393 845	4 961 695 554	2 223 931 790	1 544 800 250	29,85%	31,13%
Est	14 339 875 939	6 329 304 165	1 777 525 447	1 682 034 386	12,40%	26,58%
Hauts-Bassins	20 225 989 824	13 487 782 919	6 965 976 680	6 684 831 044	34,44%	49,56%
Nord	12 827 934 957	7 603 910 620	1 458 910 947	1 083 820 078	11,37%	14,25%
Plateau Central	9 545 338 020	5 118 050 697	2 097 557 429	1 676 857 616	21,97%	32,76%
Sahel	11 378 622 444	3 502 745 942	1 212 225 905	467 584 575	10,65%	13,35%
Sud-ouest	7 648 361 045	4 341 242 371	1 509 800 800	1 138 042 014	19,74%	26,21%
Total CT	187 006 876 177	115 745 637 707	57 065 922 157	51 689 549 614	30,52%	44,66%
Résultats par type de CT						
<i>Total Communes rurales</i>	104 178 233 917	55 985 000 695	17 966 949 180	14 429 345 222	17,25%	25,77%
<i>Total Communes urbaines</i>	68 183 314 299	57 005 043 493	35 976 287 762	34 554 023 667	52,76%	60,62%
<i>Total communes</i>	172 361 548 216	110 763 852 019	53 943 236 942	48 983 368 889	31,30%	44,22%
Total conseils régionaux	14 645 327 961	4 981 785 688	3 122 685 215	2 706 180 725	21,32%	54,32%
Total CT	187 006 876 177	115 745 637 707	57 065 922 157	51 689 549 614	30,52%	44,66%

Source: CNSE, 2021, 2022

La part des ressources propres sur les ressources globales des CT est de 44,66% en 2022 contre 30,52% en 2021, soit une augmentation de 14,14 points de pourcentage. Par rapport à la situation de référence (28,60%), on note une hausse de 16,06 points de pourcentage en 2022. Ces constats montrent que plus de 55% des ressources financières des CT proviennent de l'extérieur (État et PTF), traduisant ainsi une faible capacité d'autofinancement des CT.

La capacité d'autofinancement des communes est passée de 31,30% en 2021 à 44,22% en 2022. Par type de communes, on note qu'en 2022, les communes urbaines ont une capacité d'autofinancement plus appréciable que celles rurales avec des parts respectives de 60,62% et de 25,77%.

Au niveau des régions CT, la part des ressources propres est de 54,32% en 2022 et de 21,32% en 2021, soit une hausse de 33 points de pourcentage.

Pour plus de détails confère annexes n° 22 et 23

Indicateurs de résultats

Composante 4.1. : Mobilisation optimale du potentiel fiscal et non fiscal

Le résultat attendu est d'accroître les ressources propres des collectivités territoriales grâce à une refonte du cadre fiscal et à une administration fiscale locale mieux formée et motivée.

Indicateur 3 : Taux d'accroissement annuel des recettes fiscales et non fiscales

Cet indicateur exprime la capacité des CT à mobiliser les ressources financières (fiscales et non fiscales).

Il est le rapport du montant des recettes fiscales et non fiscales des CT de l'année n moins le montant des recettes fiscales et non fiscales des CT de l'année n-1 sur le montant des recettes fiscales et non fiscales des CT de l'année n-1 multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous fait l'état de l'évolution des recettes fiscales et non fiscales des CT.

Tableau 38: Etat de l'évolution des recettes fiscales et non fiscales des CT

CT	Montant des recettes fiscales et non fiscales des CT		Taux d'accroissement annuel des recettes fiscales et non fiscales des CT
	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	3 583 986 016	2 642 018 452	-26,28%
Cascades	1 630 137 077	1 449 517 120	-11,08%
Centre	25 558 674 094	24 192 928 419	-5,34%
Centre-Est	2 421 730 560	2 325 968 447	-3,95%
Centre-Nord	4 118 100 443	4 107 015 644	-0,27%
Centre-Ouest	2 507 364 969	2 694 131 569	7,45%
Centre-Sud	2 223 931 790	1 544 800 250	-30,54%
Est	1 777 525 447	1 682 034 386	-5,37%
Hauts-Bassins	6 965 976 680	6 684 831 044	-4,04%
Nord	1 458 910 947	1 083 820 078	-25,71%
Plateau Central	2 097 557 429	1 676 857 616	-20,06%
Sahel	1 212 225 905	467 584 575	-61,43%
Sud-ouest	1 509 800 800	1 138 042 014	-24,62%
Total CT	57 065 922 157	51 689 549 614	-9,42%
Résultats par type de CT			
<i>Total Communes rurales</i>	17 966 949 180	14 429 345 222	-19,69%
<i>Total Communes urbaines</i>	5 976 287 762	34 554 023 667	-3,95%
<i>Total communes</i>	53 943 236 942	48 983 368 889	-9,19%
Total conseils régionaux	3 122 685 215	2 706 180 725	-13,34%
Total CT	57 065 922 157	51 689 549 614	-9,42%

Source: CNSE, 2021, 2022

Pour l'ensemble des CT, le montant des recettes fiscales et non fiscales est passé de 57 065 922 157 FCFA en 2021 à 51 689 549 614 FCFA en 2022, soit un taux de -09,42%. Cette baisse est liée au contexte sécuritaire qui n'a pas permis aux CT de recouvrer plus de recettes. Par rapport à la situation de référence (36 570 534 883 FCFA) en 2017, on constate une hausse de 41,34% en 2022.

Au niveau des communes, on observe une baisse des recettes fiscales et non fiscales de 13,34% entre 2021-2022. L'examen par type de communes montre que pour l'exercice 2022, les taux d'accroissement sont de -03,95% pour les communes urbaines et -19,69% pour celles rurales.

Pour les régions CT, la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales connaît aussi une régression de 13,34% entre 2021-2022.

Les recettes fiscales et non fiscales (recettes propres) des communes à statut particulier (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) représentent plus de 73% des recettes propres des communes urbaines et environ 52% pour l'ensemble des communes, soit 49,25% de l'ensemble des CT.

Pour plus de détails confère annexes n° 24 et 25.

Sous-indicateur 3a : Taux d'accroissement annuel des recettes fiscales des CT

Cet indicateur exprime la capacité des CT à mobiliser les recettes fiscales.

Il est le rapport du montant des recettes fiscales des CT de l'année n moins le montant des recettes fiscales des CT de l'année n-1 sur le montant des recettes fiscales des CT de l'année n-1 multiplié par cent.

Le tableau suivant fait l'état de l'évolution des recettes fiscales des CT.

Tableau 39: Etat de l'évolution des recettes fiscales des CT

CT	Montant des recettes fiscales des CT		Taux d'accroissement annuel des recettes fiscales
	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	1 685 725 437	1 916 166 182	13,67%
Cascades	876 374 326	924 644 508	5,51%
Centre	20 668 556 063	19 540 235 394	-5,46%
Centre-Est	1 022 240 137	1 340 298 895	31,11%
Centre-Nord	2 760 542 655	3 509 678 601	27,14%
Centre-Ouest	1 319 155 593	1 591 433 470	20,64%
Centre-Sud	507 788 322	528 561 922	4,09%
Est	863 783 338	1 165 262 186	34,90%
Hauts-Bassins	4 861 083 179	4 929 802 633	1,41%
Nord	665 135 500	556 794 495	-16,29%
Plateau Central	565 009 989	725 880 526	28,47%
Sahel	546 161 691	212 771 527	-61,04%
Sud-ouest	519 020 289	476 667 155	-8,16%
Total CT	36 860 576 519	37 418 197 494	1,51%
Résultats par type de CT			
<i>Total Communes rurales</i>	8 110 777 183	9 035 564 914	11,40%
<i>Total Communes urbaines</i>	26 388 348 111	26 073 626 281	-1,19%
<i>Total communes</i>	34 499 125 294	35 186 817 478	1,99%
Total conseils régionaux	2 361 451 225	2 231 380 016	-5,51%
Total CT	36 860 576 519	37 418 197 494	1,51%

Source: CNSE, 2021, 2022

Les recettes fiscales des CT sont passées de 36 860 576 519 FCFA en 2021 à 37 418 197 494 FCA en 2022, soit un taux d'accroissement de 01,51%.

Par rapport à la situation de référence (23 397 173 947 FCF) le montant des recettes fiscales des CT s'est accru de 59,93%.

Le taux d'accroissement des recettes fiscales des communes est de 01,99% entre 2021-2022. Par type de communes, le taux de mobilisation des recettes fiscales des communes rurales est en hausse de 11,40% contre une baisse de 01,19% pour les communes urbaines entre 2021 et 2022. En effet, les communes urbaines enregistrent la meilleure performance en termes de mobilisation des recettes fiscales en 2022, avec plus de 74% des recettes fiscales totales des communes.

La capacité de mobilisation des recettes fiscales des régions CT a connu une baisse de 5,51% entre 2021-2022.

Les recettes fiscales des communes à statut particulier (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) représentent plus de 80% des recettes fiscales des communes urbaines et de 59% environ des recettes totales des communes, soit 55,78% de l'ensemble des CT.

Pour plus de détails confère annexes n° 26 et 27.

Sous-indicateur 3b : Taux d'accroissement annuel des recettes non fiscales des CT

Cet indicateur exprime la capacité des CT à mobiliser les recettes non fiscales.

Il est le rapport du montant des recettes non fiscales des CT de l'année n moins le montant des recettes non fiscales des CT de l'année n-1 sur le montant des recettes non fiscales des CT de l'année n-1 multiplié par cent.

Le tableau suivant fait l'état de l'évolution de ces recettes non fiscales.

Tableau 40: Etat de l'évolution des recettes non fiscales

CT	Montant des recettes non fiscales des CT		Taux d'accroissement annuel des recettes non fiscales des CT
	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	1 898 260 579	725 852 270	-61,76%
Cascades	753 762 751	524 872 612	-30,37%
Centre	4 890 118 031	4 652 693 025	-4,86%
Centre-Est	1 399 490 423	985 669 552	-29,57%
Centre-Nord	1 357 557 788	597 337 043	-56,00%
Centre-Ouest	1 188 209 376	1 102 698 099	-7,20%
Centre-Sud	1 716 143 468	1 016 238 328	-40,78%
Est	913 742 109	516 772 200	-43,44%
Hauts-Bassins	2 104 893 501	1 755 028 411	-16,62%
Nord	793 775 447	527 025 583	-33,61%
Plateau Central	1 532 547 440	950 977 090	-37,95%
Sahel	666 064 214	254 813 048	-61,74%
Sud-ouest	990 780 511	661 374 859	-33,25%
Total CT	20 205 345 638	14 271 352 120	-29,37%
Résultats par type de CT			
<i>Total Communes rurales</i>	7 893 727 543	5 393 780 308	-31,67%
<i>Total Communes urbaines</i>	7 706 931 963	8 655 875 956	12,31%
<i>Total communes</i>	19 444 111 648	13 796 551 411	-29,05%
Total conseils régionaux	761 233 990	474 800 709	-37,63%
Total CT	20 205 345 638	14 271 352 120	-29,37%

Source: CNSE, 2021, 2022

Les recettes non fiscales des CT sont passées de 20 205 345 638 FCFA en 2021 à 14 271 352 120 en 2022, soit un taux de -29,37%. En se référant à a situation de référence (13 173 360 936 FCFA), ce taux connaît une hausse de 08,33%.

Au niveau des communes, on observe une régression des recettes non fiscales de 29,058% entre 2021-2022. L'examen par type de communes montre que le taux d'accroissement des recettes non fiscales des communes urbaines est de 12,31% entre 2021-2022 contre -31,67% pour les communes rurales sur la même période.

En effet, la capacité de mobilisation des recettes non fiscales des communes urbaines représente 62,74% du total des recettes non fiscales de communes en 2022.

La capacité de mobilisation des recettes non fiscales des régions CT a connu une baisse de 37,63% entre 2021-2022.

Les recettes non fiscales des communes à statut particulier (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) représentent 52,95% des recettes non fiscales des communes urbaines et de 33,22% des recettes totales des communes, soit 32,12% de l'ensemble des CT.

Pour plus de détails confère annexes n° 28 et 29.

Composante 4.2. : Transfert effectif des ressources financières et contrôle de leur utilisation

Le résultat attendu est le transfert de ressources financières aux collectivités territoriales conformément aux compétences transférées et des dotations complémentaires pour compenser la faiblesse de leurs ressources propres.

Indicateur 4 : Taux d'accroissement des ressources financières liées aux compétences transférées

Cet indicateur exprime la proportion des ressources financières liées au transfert des compétences.

Il est le rapport entre (le montant des ressources financières transférées de l'année n moins le montant des ressources financières transférées de l'année n-1) et le montant des ressources financières transférées de l'année n-1 multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous fait ressortir la situation des ressources financières liées aux compétences transférées.

Tableau 41: Situation des ressources financières liées aux compétences transférées

CT	Montant des ressources financières liées aux compétences transférées des CT		Taux d'accroissement des ressources financières liées aux compétences des CT (%)
	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	4 702 491 750	4 413 285 912	-6,15%
Cascades	2 200 080 181	1 789 060 657	-18,68%
Centre	4 468 549 362	4 479 459 301	0,24%
Centre-Est	3 423 776 975	3 253 828 811	-4,96%
Centre-Nord	3 187 972 051	3 161 484 666	-0,83%
Centre-Ouest	4 056 683 197	4 363 263 285	7,56%
Centre-Sud	2 282 431 450	2 290 400 187	0,35%
Est	3 292 780 728	2 595 500 019	-21,18%
Hauts-Bassins	4 124 466 561	4 536 223 170	9,98%
Nord	4 479 925 052	4 188 427 915	-6,51%
Plateau Central	2 592 681 893	2 233 708 611	-13,85%
Sahel	1 285 512 777	1 407 817 977	9,51%
Sud-ouest	2 588 114 947	2 166 547 959	-16,29%
Total CT	42 685 466 924	40 879 008 470	-4,23%
Résultats par type de CT			
<i>Total Communes rurales</i>	28 261 788 041	27 076 714 599	-4,19%
<i>Total Communes urbaines</i>	14 268 678 883	13 434 293 871	-5,85%
Total communes	42 530 466 924	40 511 008 470	-4,75%
Total conseils régionaux	155 000 000	368 000 000	137,42%
Total CT	42 685 466 924	40 879 008 470	-4,23%

Source: CNSE, 2021, 2022

Le taux d'accroissement des ressources financières liées à l'exercice des compétences transférées des CT est en baisse de -04,23% entre 2021-2022. Comparativement à la situation de référence (56 704 981 230 FCFA), ce taux est en baisse de 27,91%.

Par type de communes, les ressources financières transférées aux communes urbaines en accompagnement des compétences transférées ont connu une baisse de 05,85% entre 2021 et 2022 et de 04,19% pour celles rurales sur la même période.

Pour les régions CT, seulement les conseils régionaux du Centre-Est, du Centre-Sud, du Nord et du Sud-Ouest ont reçus des transferts pour aménagement du territoire.

Pour plus de détails confère annexe n° 30.

Indicateur 5 : Part du budget de l'État transférée aux CT

Cet indicateur exprime la part du budget de l'État transférée aux CT.

Il est le rapport entre le montant du budget de l'État transféré aux CT et le montant total du budget de l'État multiplié par cent.

Le tableau ci-après donne la proportion du budget de l'État transférée aux CT

Tableau 42: Proportion du budget de l'État transférée aux CT

	Années	
	2021	2022
Valeur	15,30%	15,53%
Gap	3,60%	0,23%

Source: SP-PNDES, 2021, 2022

La proportion du budget de l'État transférée aux CT est de 15,53% en 2022 contre 15,30% en 2021, soit un gap de 0,23 point de pourcentage. Par rapport à la situation de référence (14,00%), on constate une progression de 1,53%.

Composante 4.3. : Partenariat et coopération au service du développement local

Le résultat attendu est que la part du financement des partenaires techniques et financiers allouée à la décentralisation transitant par les mécanismes nationaux est accrue.

Indicateur 6 : Part des ressources de la coopération décentralisée dans le budget des collectivités territoriales

Cet indicateur exprime la proportion des ressources de la coopération décentralisée dans le budget des collectivités territoriales.

Il est le rapport entre le montant des ressources financières de la coopération décentralisée et le montant du budget exécuté des collectivités territoriales multiplié par cent.

Le tableau suivant fait ressortir la situation des ressources de la coopération décentralisée dans le budget des collectivités territoriales pour la période 2020-2021.

Tableau 43: Situation des ressources de la coopération décentralisée dans le budget des collectivités territoriales

CT	Budgets exécutés des CT		Ressources financières de la coopération décentralisée CT		Part des ressources de la coopération dans le budget des CT en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	9 898 502 443	26 362 180 636	-	-	0,00%	0,00%
Cascades	2 743 780 171	10 471 449 923	129 096 314	-	4,71%	0,00%
Centre	52 636 725 827	57 128 050 420	66 023 015	247 781 845	0,13%	0,43%
Centre-Est	4 332 240 659	13 262 345 823	61 670 152	16 000 000	1,42%	0,12%
Centre-Nord	7 075 120 565	19 861 388 052	62 372 994	30 108 423	0,88%	0,15%
Centre-Ouest	6 920 562 462	15 275 855 034	184 799 424	46 212 100	2,67%	0,30%
Centre-Sud	3 074 961 519	10 339 330 821	50 905 100	7 624 100	1,66%	0,07%
Est	9 268 329 677	16 358 943 302	6 550 000	-	0,07%	0,00%
Hauts-Bassins	7 576 697 823	24 891 586 697	816 050 385	68 479 061	10,77%	0,28%
Nord	7 336 605 061	14 889 633 271	67 400 250	119 057 518	0,92%	0,80%
Plateau Central	3 002 810 650	13 408 538 896	1 470 000	-	0,05%	0,00%
Sahel	6 856 575 586	15 865 380 907	-	-	0,00%	0,00%
Sud-ouest	3 305 075 941	9 199 429 320	8 000 000	9 000 000	0,24%	0,10%
Total CT	124 027 988 384	247 314 113 102	1 454 337 634	544 263 047	1,17%	0,22%
Résultats par type de CT						
Total Communes rurales	53 621 404 338	129 248 879 658	173 618 926	127 962 644	0,32%	0,10%
Total Communes urbaines	19 298 249 029	97 657 782 365	1 040 446 997	405 300 403	5,39%	0,42%
Total communes	114 193 037 890	226 906 662 023	1 214 065 923	533 263 047	1,06%	0,24%
Total conseils régionaux	9 834 950 494	20 407 451 079	240 271 711	11 000 000	2,44%	0,05%
Total CT	124 027 988 384	247 314 113 102	1 454 337 634	544 263 047	1,17%	0,22%

Source: CNSE, 2021, 2022

La part des ressources de la coopération décentralisée dans le budget des CT est de 0,22% en 2022 et de 1,17% en 2021, soit une légère baisse de 0,95 point de pourcentage. Par rapport à la situation de référence (1,14%), on note une baisse de 0,92 point de pourcentage.

Quant aux communes, ces parts sont de 0,24% en 2022 et 1,06% en 2021. Cette faible part des ressources de la coopération décentralisée s'explique principalement par le fait que toutes les ressources de cette nature ne passent pas par le budget des CT ; ce qui ne permet pas de capitaliser de manière exhaustive les ressources en la matière.

On constate que la part de mobilisation des ressources à travers la coopération décentralisée des communes urbaines représente 76% des ressources totales mobilisées en 2022.

Indicateur 7 : Proportion du financement des PTF utilisant le cadre d'intervention unique

Cet indicateur mesure la proportion du financement des PTF utilisant le canal de l'ADCT (ex FPDCT) pour la gestion des ressources destinées au financement d'investissement des CT.

Il est le rapport entre le montant du financement des PTF utilisant le cadre d'intervention unique et le montant total des interventions des PTF dans la décentralisation multiplié par cent.

Le tableau ci-après donne la proportion du financement des PTF utilisant le cadre d'intervention unique.

Tableau 44 : Proportion du financement des PTF utilisant le cadre d'intervention unique

	Années		Taux d'accroissement
	2021	2022	2021-2022
Montant du financement des PTF d'appui à la décentralisation			
Montant du financement des PTF utilisant le cadre unique d'intervention	2 206 694 687	783 359 586	-64,50%
Proportion en %			

Source: ADCT, 2021,2022

Le taux de croissance du financement des PTF utilisant le cadre unique d'intervention (par le canal de l'ADCT) destinées au financement des investissements des CT a connu une baisse de 64,50% entre 2021 et 2022.

Composante 4.4. : Mobilisation stratégique de ressources sur le marché financier sous forme d'emprunts

Le résultat attendu est que la capacité de mobilisation des emprunts des collectivités territoriales est accrue.

Indicateur 8 : Part des emprunts dans les ressources des CT

Cet indicateur exprime la proportion des ressources mobilisées sur le marché financier (emprunts) dans le budget des CT.

Il est le rapport entre le montant total des emprunts des CT et le montant total des ressources des CT multiplié par cent.

Aucune CT n'a pu mobiliser de ressources sur le marché financier des emprunts en 2021 et en 2022.

Indicateur 9 : Taux d'accroissement des emprunts des CT

Cet indicateur exprime l'évolution des emprunts des CT sur le marché financier.

Il est le rapport entre (le montant des emprunts de l'année n moins le montant des emprunts de l'année n-1) et le montant des emprunts de l'année n-1 multiplié par cent.

Compte tenu qu'aucune CT n'a pu emprunter en 2021, le taux d'accroissement des emprunts des CT est nul.

Composante 4.5. : Contribution du secteur privé à la dynamique économique locale

Le résultat attendu est que l'apport du secteur privé en tant qu'acteur majeur du financement du développement local et national est accru.

Indicateur 10 : Nombre de projets réalisés sous forme de Partenariats Publics Privés (PPP) par les CT

Cet indicateur Exprime le nombre de projets réalisés sous forme de PPP par les CT.

Il est la somme des projets réalisés en PPP.

En matière de Partenariats Publics Privés (PPP), aucun projet a été réalisé sous forme de PPP en 2022.

Indicateur 11 : Proportion des marchés publics locaux exécutés par les entreprises locales

Cet indicateur exprime la proportion des marchés publics locaux exécutés par les entreprises locales.

Il est le rapport du nombre de marchés publics locaux exécutés par les entreprises locales sur le nombre total de marchés publics locaux exécutés par les CT multiplié par cent.

Le tableau suivant fait la situation des marchés publics locaux exécutés par les entreprises locales.

Tableau 45: Situation des marchés publics locaux exécutés par les entreprises locales

CT	Nombre total de marchés publics des CT		Nombre de marchés publics exécutés par les entreprises locales		Proportion des marchés publics exécutés par les entreprises locales en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	2 306	2 058	822	668	35,65%	32,46%
Cascades	812	733	125	288	15,39%	39,29%
Centre	636	501	282	207	44,34%	41,32%
Centre-Est	1 613	1 401	339	314	21,02%	22,41%
Centre-Nord	1 236	1 140	281	424	22,73%	37,19%
Centre-Ouest	2 190	1 495	323	343	14,75%	22,94%
Centre-Sud	768	670	240	166	31,25%	24,78%
Est	1 155	870	543	457	47,01%	52,53%
Hauts-Bassins	1 803	1 731	269	250	14,92%	14,44%
Nord	1 599	1 057	289	379	18,07%	35,86%
Plateau Central	813	667	126	69	15,50%	10,34%
Sahel	872	538	319	201	36,58%	37,40%
Sud-ouest	1 293	1 062	260	226	20,11%	21,28%
Total CT	17 096	13 923	4 218	3 992	24,67%	28,67%
Résultats par type de CT						
<i>Total Communes rurales</i>	12 901	11 003	2 411	2 547	18,69%	23,15%
<i>Total Communes urbaines</i>	3 440	2 326	1 402	1 090	40,76%	46,86%
<i>Total communes</i>	16 341	13 329	3 813	3 637	23,33%	27,29%
<i>Total conseils régionaux</i>	755	594	405	355	53,64%	59,76%
Total CT	17 096	13 923	4 218	3 992	24,67%	28,67%

Source: CNSE, 2021, 2022

La part des marchés des CT exécutés par les entreprises locales est de 28,67% en 2022 contre 24,67% en 2021, soit une baisse de 04 points de pourcentage. Par rapport à la situation de référence (19,79%), ce taux a connu une hausse de 8,88 points de pourcentage en 2022.

Concernant les communes, les proportions des marchés exécutés par les entreprises locales sont de 27,29% en 2022 et de 23,33% en 2021, soit une hausse de 3,96 points de pourcentage.

Par type de communes, les communes urbaines ont un taux plus appréciable (46,86%) que celles rurales (23,15%) en 2022.

Pour les régions CT, ce taux connaît une progression de 06,12 point de pourcentage, passant de 53,64% en 2021 à 59,76% en 2022.

Pour plus de détails confère annexes n° 31 et 32.

Indicateur 12 : Proportion du financement du secteur privé dans le budget des Plans Locaux de Développement (PLD)

Cet indicateur exprime la proportion du financement par le privé dans le budget des PLD.

Il est le rapport entre le montant total des activités des PLD financées par le secteur privé et le montant total des activités des PLD multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous donne la situation du financement du secteur privé dans le budget des Plans Locaux de Développement

Tableau 46: Situation du financement du secteur privé dans le budget des Plans Locaux de Développement

CT	Montant PAI des CT		Financement du secteur privé		Proportion du financement du secteur privé dans les PAI en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	7 485 242 839	3 738 271 545	118 414 441	-	1,58%	0,00%
Cascades	2 567 604 869	1 488 362 583	-	-	0,00%	0,00%
Centre	8 325 424 945	5 252 870 782	113 300 000	-	1,36%	0,00%
Centre-Est	4 326 650 808	3 196 150 647	-	5 000 000	0,00%	0,16%
Centre-Nord	5 332 023 624	3 934 853 973	-	-	0,00%	0,00%
Centre-Ouest	7 025 469 442	3 581 325 053	184 093 273	-	2,62%	0,00%
Centre-Sud	1 955 542 261	1 325 374 852	-	-	0,00%	0,00%
Est	6 918 969 532	5 314 326 751	10 900 000	-	0,16%	0,00%
Hauts-Bassins	5 417 144 593	9 405 773 306	15 964 881	-	0,29%	0,00%
Nord	7 278 106 794	4 205 242 507	130 650 508	25 706 138	1,80%	0,61%
Plateau Central	3 421 002 178	2 825 254 404	-	-	0,00%	0,00%
Sahel	5 520 682 544	1 451 053 356	-	-	0,00%	0,00%
Sud-ouest	2 979 695 603	1 856 505 841	14 284 407	-	0,48%	0,00%
Total CT	68 553 560 032	47 575 365 600	587 607 510	30 706 138	0,86%	0,06%
Résultats par type de CT						
Total Cr	35 563 445 807	24 326 618 523	430 092 121	30 706 138	1,21%	0,13%
Total Cu	22 926 247 393	19 385 934 095	141 550 508	-	0,62%	0,00%
Total communes	58 489 693 200	41 813 813 448	571 642 629	30 706 138	0,98%	0,07%
Total conseils régionaux	10 063 866 832	5 761 552 152	15 964 881	-	0,16%	0,00%
Total CT	68 553 560 032	47 575 365 600	587 607 510	30 706 138	0,86%	0,06%

Source : CNSE, 2021, 2022

Pour l'ensemble des CT, la contribution du secteur privé dans le financement des activités des PLD (PAI) est de 30 706 138 en 2022 contre 587 607 510 en 2021 avec des proportions respectives de 0,06% et 0,86%, soit une baisse de 0,80 point de pourcentage. Par rapport à la situation de référence (1,33%), on constate une diminution de 1,27 point de pourcentage.

Au niveau des communes, ce taux est en baisse de 0,91 point de pourcentage entre 2021 et 2022. Seulement 2 communes rurales à savoir, Beguedo dans la région du Centre-Est et de Tangaye dans la région du Nord ont bénéficié de l'accompagnement du secteur privé en 2022.

Composante 4.6. : Contribution de la diaspora au développement local

Le résultat attendu est que les apports financiers et techniques de la diaspora aux collectivités territoriales sont accrus.

Indicateur 13 : Taux d'accroissement des apports financiers de la diaspora aux budgets des CT

Cet indicateur exprime l'évolution de l'accompagnement de la diaspora dans le financement des activités des CT.

Il est le rapport entre le montant des apports financiers de la diaspora aux budgets des CT de l'année N moins le montant des apports financiers de la diaspora aux budgets des CT de l'année N-1 et le montant des apports financiers de la diaspora aux budgets des CT de l'année N-1 multiplié par cent.

Aucun CT n'a bénéficié d'apport financier de la Diaspora en 2022.

Cette situation s'explique par le fait que les contributions de la diaspora ne sont pas inscrites dans les budgets des CT ; ce qui ne permet pas une appréciation objective de l'indicateur si on s'en tient à la formule.

II.4.2. Analyse globale de l'axe 4

De façon globale, le niveau d'évolution des indicateurs liés au financement de la décentralisation n'est pas satisfaisant. Ce qui traduit une faible capacité de mobilisation des ressources financières (extérieures et intérieures) des CT. Cette situation est principalement liée au contexte sécuritaire et humanitaire dans certaines localités et au manque de stratégies de mobilisation des ressources innovantes des CT.

La capacité de mobilisation des ressources financières des CT à travers les sources de financement innovant (partenaires étrangers, coopération décentralisée, secteur privé, diaspora, marchés financiers et bancaires) reste faible après 5 années de mise en œuvre de la stratégie décennale de la décentralisation (SDD). Les ressources mobilisées par les CT à travers les sources de financements innovants représentent 0,50% des ressources totales des CT et de 0,23% du budget global exécuté des CT en 2022. On note une forte dépendance des ressources financières des CT vis-à-vis de l'État (transfert des ressources financières en accompagnement des compétences transférées) et des PTF à hauteur de 55,34% en 2022.

Composante 4.1 : mobilisation optimale du potentiel fiscal et non fiscal.

Le résultat attendu de la composante est d'accroître les ressources propres (recettes fiscales et non fiscales) des CT.

Les ressources propres des CT ont connu une baisse de 09,42% entre 2021 et 2022 et une amélioration de 41,32 points de pourcentage par rapport à la situation de référence en 2017. Cette baisse est liée à une forte diminution des recettes non fiscales des CT de 29,37% en 2022. En effet, les recettes fiscales et non fiscales représentent 44,66% des ressources globales des CT, traduisant ainsi une faible capacité d'autofinancement des CT. Les recettes fiscales représentent 72,39% des ressources propres des CT en 2022.

Composante 4.2 : transfert effectif des ressources financières et contrôle de leur utilisation.

Le résultat attendu est d'accroître les transferts des ressources financières aux CT conformément aux compétences transférées et le contrôle de leur utilisation.

L'observation de l'évolution de l'indicateur montre une baisse continue des ressources financières transférées aux CT en accompagnement des compétences transférées sur les 5 dernières années. On note une baisse de 4,23% entre 2021 et 2022 et de 27,91% par rapport à l'année de référence (2017).

Composante 4.3 : partenariat et coopération au service du développement local

Le résultat attendu est d'accroître la part du financement des PTF (y compris la coopération décentralisée) allouée à la décentralisation et transitant par les mécanismes nationaux.

La contribution financière de la coopération décentralisée représente 0,22% dans le budget global exécuté des CT en 2022. Cela s'explique principalement aux difficultés d'accès de manière exhaustive, aux ressources de la coopération décentralisée liées à la non mise en place et au mauvais fonctionnement des comités de jumelages dans la plupart des CT.

En ce qui concerne le financement des PTF utilisant le cadre d'intervention unique de l'ADCT, on note une baisse de 64,59% entre 2021-2022.

Composante 4.4 : mobilisation stratégique des ressources sur le marché financier sous forme d'emprunts

Le résultat attendu est d'accroître la capacité de mobilisation des emprunts sur le marché financier des CT.

Aucune CT n'a pu mobiliser des ressources sur le marché financier pour le financement de leur PLD en 2022.

Composante 4.5 : contribution du secteur privé à la dynamique économique locale

Le résultat attendu est d'accroître l'apport du secteur privé en tant qu'un des acteurs majeurs du financement de la décentralisation.

La contribution du secteur privé au financement de la décentralisation est appréciée à travers l'accessibilité aux marchés publics locaux par les entreprises locales et au montage et la mise en œuvre de partenariats publics privés locaux.

La part du secteur privé à la dynamique économique locale est très faible. En effet, sa contribution au financement du PAI est de 0,06% en 2022. Dans la même année, aucun marché n'a été exécuté en PPP par les CT. Pour les marchés publics locaux, environ 29% sont exécutés par les entreprises locales.

Composante 4.6 : contribution de la diaspora au développement local.

Le résultat attendu est d'accroître les apports financiers et techniques de la diaspora.

Au regard des résultats de l'indicateur, aucune CT n'a bénéficié de la contribution de la diaspora au financement du développement local. Cela s'explique principalement par les difficultés liées à la traçabilité desdites contributions, à la mise en place tardive des délégations spéciales et au contexte sécuritaire.

II.5. Axe stratégique 5 : « Gouvernance locale participative »

L'objectif de l'axe est de promouvoir la gouvernance locale. Cet axe est mis en œuvre à travers 03 indicateurs d'effets et 14 indicateurs de résultats répartis dans 05 composantes :

- **composante 5.1** : Enracinement de la démocratie;
- **composante 5.2** : Gestion participative des affaires locales ;
- **composante 5.3** : Instances locales de concertation ;
- **composante 5.4** : Appropriation sociale de la décentralisation ;
- **composante 5.5** : Appropriation politique de la décentralisation.

II.5.1. Analyse de chaque indicateur de l'axe 5

Le changement attendu de l'axe est la promotion de la gouvernance locale des CT. Il est observé à travers les indicateurs suivants.

Indicateurs d'effets

Indicateur 1 : Indice de gouvernance locale

Cet indicateur exprime le niveau de gouvernance (transparence, participation, redevabilité, prise en compte du genre, ...) dans la gestion des affaires locales.

Cet indicateur n'est pas disponible car une étude est nécessaire pour déterminer l'indice.

Indicateur 2 : Taux de participation brut aux élections locales

Cet indicateur exprime la proportion des votants aux élections locales dans la population en âge de voter.

Il est le rapport entre le nombre total de votants et la population en âge de voter multiplié par cent.

À l'issue des élections locales de 2016, le taux de participation brut était de 48,9% (Source : INSD, 2016).

Indicateur 3 : Taux de participation aux élections locales

Cet indicateur exprime la proportion des votants aux élections locales.

Il est le rapport du nombre total de votants sur le nombre total des inscrits multiplié par cent.

En 2016, le taux de participation aux élections locales est de 49,20% (source : CENI, 2016).

Composante 5.1 : Enracinement de la démocratie

Le résultat attendu est que l'appropriation et l'exercice de la citoyenneté sont renforcés et enracinés.

Indicateur 4 : Proportion de CT ayant tenu au moins une session de cadre de dialogue

Cet indicateur exprime la proportion de CT ayant tenu au moins une session de cadre de dialogue. Un cadre de concertation et de dialogue est un cadre d'échange qui regroupe l'ensemble des acteurs dans le but de discuter des affaires locales.

Il est obtenu en faisant le rapport entre le nombre de CT ayant tenu au moins une session de cadre de dialogue et le nombre total de CT multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous donne la situation des CT ayant tenu au moins une session de cadre de dialogue.

Tableau 47: Situation des CT ayant tenu au moins une session de cadre de dialogue par région

CT	Nbre de CT	Nombre de CT ayant tenu au moins une session de cadre de dialogue		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	48	13	4	27,08%	8,33%
Cascades	18	9	1	50,00%	5,56%
Centre	8	6	1	75,00%	12,50%
Centre-Est	31	15	3	48,39%	9,68%
Centre-Nord	29	10	3	34,48%	10,34%
Centre-Ouest	39	21	5	53,85%	12,82%
Centre-Sud	20	8	1	40,00%	5,00%
Est	28	9	4	32,14%	14,29%
Hauts-Bassins	34	12	3	35,29%	8,82%
Nord	32	14	3	43,75%	9,38%
Plateau Central	21	9	7	42,86%	33,33%
Sahel	27	2	2	7,41%	7,41%
Sud-ouest	29	18	3	62,07%	10,34%
Total CT	364	146	40	40,33%	10,99%
Résultats par type de CT					
<i>Totaux Communes rurales</i>	302	117	27	38,74%	8,94%
<i>Totaux Communes urbaines</i>	49	23	11	48,94%	22,45%
Total communes	351	140	38	40,11%	10,83%
Total conseils régionaux	13	6	2	46,15%	15,38%
Total CT	364	146	40	40,33%	10,99%

Source: CNSE, 2021, 2022

En 2022, en matière de tenue de session de cadre de dialogue, 10,99% des CT ont tenu au moins une session de cadre de dialogues contre 40,33% en 2021, soit une baisse de 29,34 points de pourcentage. Comparativement à la situation de référence (50%), on constate que la proportion de CT ayant tenu des cadres de dialogue a connu une baisse de 39,01 points de pourcentage.

Concernant les communes, on note que 10,83% ont rendu compte de leur gestion en 2022 contre 40,11% en 2021, soit une baisse de 29,28 points de pourcentage. Par type de communes, les communes urbaines ont plus rendu compte de leur gestion par rapport aux communes rurales, soit 22,45 % contre 8,94% en 2022 et 48,94% contre 38,74% en 2021.

Quant aux régions CT, on note une baisse du taux de 30,77 points de pourcentage, passant de 46,15% en 2021 à 15,38% en 2022.

L'insuffisance des ressources financières des CT pour la prise en charge des couts liés aux tenues des cadres de dialogue explique ces faibles taux.

Pour plus de détails confère annexes n° 33 et 34.

Indicateur 5 : Pourcentage de CT et d'arrondissements dont les organes délibérants sont restés non dissouts

Cet indicateur mesure la proportion des CT dont les organes délibérants ne sont pas dissouts. *Il s'obtient en faisant le rapport du nombre total des CT dont les organes n'ont pas été dissouts sur le nombre total des CT multiplié par cent.*

Le tableau suivant fait l'état des CT et d'arrondissements dont les organes délibérants sont restés non dissouts.

Tableau 48 : Situation des CT et d'arrondissements dont les organes délibérants sont restés non dissouts

	Années	
	2021	2022
Valeur	100%	00%

Source: DGCT, 2021, 2022

Le changement institutionnel intervenu en 2022 a entraîné une dissolution générale des conseils de collectivités territoriales.

Indicateur 6 : Taux de conformité des actes des CT

Cet indicateur mesure la capacité des CT à produire des actes conformes.

Il est le rapport entre le nombre d'actes conformes et le nombre total des actes des CT multiplié par cent.

Le tableau ci-après fait ressortir la situation de conformité des actes des CT.

Tableau 49 : Situation de conformité des actes des CT par région

CT	Nombre d'actes administratifs produits		Nombre d'actes administratifs conforme		Proportion en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	191 422	148 937	190 182	144 039	99,35%	96,71%
Cascades	73 154	78 634	71 844	77 090	98,21%	98,04%
Centre	419 214	372 557	419 214	371 725	100,00%	99,78%
Centre-Est	265 736	263 860	265 673	263 828	99,98%	99,99%
Centre-Nord	416 519	609 139	415 736	609 088	99,81%	99,99%
Centre-Ouest	332 578	488 908	332 221	488 564	99,89%	99,93%
Centre-Sud	96 719	81 726	96 605	81 628	99,88%	99,88%
Est	352 462	140 310	344 922	140 177	97,86%	99,91%
Hauts-Bassins	159 615	263 006	128 397	262 771	80,44%	99,91%
Nord	218 772	151 758	218 366	143 205	99,81%	94,36%
Plateau Central	149 942	73 325	149 620	72 179	99,79%	98,44%
Sahel	135 009	77 147	133 060	76 439	98,56%	99,08%
Sud-ouest	110 847	170 918	110 139	169 825	99,36%	99,36%
Total CT	2921989	2920225	2875979	2900557	98,43%	99,33%
Résultats par type de CT						
<i>Totaux Communes rurales</i>	1 467 826	1 105 085	1 447 643	1 087 786	98,62%	98,43%
<i>Totaux Communes urbaines</i>	1 437 039	1 802 345	1 411 212	1 799 981	98,20%	99,87%
<i>Total communes</i>	2 904 865	2 907 430	2 858 855	2 887 767	98,42%	99,32%
Total Conseils régionaux	17 124	12 795	17 124	12 790	100,00%	99,96%
Total CT	2921989	2920225	2875979	2900557	98,43%	99,33%

Source: CNSE, 2021, 2022

Le taux de conformité des actes administratifs produits par les CT est de 99,33% en 2022 contre 98,43% en 2021, soit une hausse de 0,9 point de pourcentage. En se référant à la situation de référence (98,51%), on observe une hausse de 0,82 point de pourcentage.

Les communes ont un taux de conformité de 99,32% en 2022 contre 98,42% en 2021, soit une hausse de 0,9 point de pourcentage. Les communes rurales et urbaines ont des taux de conformité respectivement de 98,43% et de 99,87% en 2022 contre 98,62% et 98,20% en 2021.

Pour les régions CT, le taux de conformité est de 99,96% en 2022 contre 100% en 2021.

Cela traduit le fait que les CT ont la capacité de produire des actes administratifs conformes.

Pour plus de détails confère annexes n° 35 et 36.

Composante 5.2 : Gestion participative des affaires locales

Le résultat attendu est la gestion transparente, responsable et participative des affaires locales.

Indicateur 7 : Proportion des CT dont les sessions du conseil se tiennent régulièrement conformément aux lois et textes en vigueur

Cet indicateur exprime la proportion de CT tenant de session conformément aux articles 154 et 233 du code général des collectivités territoriales qui stipulent que les CT se réunissent en session ordinaire une fois par trimestre sur convocation du président de collectivité.

Il est le rapport entre le nombre total de CT dont les sessions du conseil se tiennent régulièrement conformément aux lois et textes en vigueur et le nombre total de CT multiplié par cent.

Le tableau suivant donne la situation des CT dont les sessions du conseil se tiennent régulièrement conformément aux lois et textes en vigueur.

Tableau 50: Situation des CT dont les sessions du conseil se tiennent régulièrement conformément aux lois et textes en vigueur par région

CT	Nbre de CT	Nombre de CT dont les sessions du conseil se tiennent régulièrement conformément aux lois et textes en vigueur		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	48	29	2	60,42%	4,17%
Cascades	18	15	0	83,33%	0,00%
Centre	8	6	0	75,00%	0,00%
Centre-Est	31	28	0	90,32%	0,00%
Centre-Nord	29	16	0	55,17%	0,00%
Centre-Ouest	39	28	2	71,79%	5,13%
Centre-Sud	20	16	0	80,00%	0,00%
Est	28	8	0	28,57%	0,00%
Hauts-Bassins	34	24	0	70,59%	0,00%
Nord	32	22	0	68,75%	0,00%
Plateau Central	21	14	0	66,67%	0,00%
Sahel	27	6	0	22,22%	0,00%
Sud-ouest	29	16	0	55,17%	0,00%
Total CT	364	228	4	62,64%	1,10%
Résultats par type de CT					
<i>Totaux Commune rurales</i>	302	188	4	62,25%	1,32%
<i>Totaux Communes urbaines</i>	47	27	0	57,45%	0,00%
Total communes	351	215	4	61,25%	1,14%
Total conseils régionaux	13	13	0	100,00%	0,00%
Total CT	364	228	4	62,64%	1,10%

Source: CNSE, 2021, 2022

En 2022, le nombre de CT ayant tenu leurs sessions conformément aux textes, c'est à dire une session par trimestre, est de 4 (soit 1,14%) contre 228 CT en 2021(62,98%). Ce taux est à la baisse de 61,88 points de pourcentage. Par rapport à la situation de référence (69,23%), on observe une baisse de 68,13 points de pourcentage.

Concernant les communes, seulement 4 communes rurales ont tenu leurs sessions conformément aux textes en vigueur en 2022, soit un taux de 1,32%.

Le changement institutionnel et la mise en place tardive des délégations spéciales expliquent la non tenue des sessions de conseils de collectivités conformément aux textes.

Pour plus de détails confère annexes n° 37 et 38.

Indicateur 8 : Proportion des CVD tenant au moins une assemblée générale par an

Cet indicateur mesure la proportion des Conseils villageois de développement (CVD) tenant au moins une assemblée générale par an.

Les CVD ont pour attributions d'examiner et émettre des avis écrits et motivés sur les projets et programmes de développement concernant le village et de saisir les initiatives de toutes questions touchant au développement du village et d'émettre des recommandations circonstanciées, notamment dans les domaines suivants : la préservation de la paix sociale dans le village ; la mobilisation des populations autour des actions socio-économiques du village ; la protection de l'environnement.

Il est le rapport entre le nombre de CVD tenant au moins une assemblée générale par an et le nombre total de CVD multiplié par cent.

Le tableau ci-après fait ressortir la situation des CVD tenant au moins une assemblée générale.

Tableau 51: Situation des CVD tenant au moins une assemblée générale

Communes	Nombre de CVD mis en place		Nombre de CVD ayant tenue une AG		Proportion des CVD ayant tenu au moins une AG en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	970	939	87	90	8,97%	9,58%
Cascades	276	290	-	15	0,00%	5,17%
Centre	188	188	2	-	1,06%	0,00%
Centre-Est	749	747	22	52	2,94%	6,96%
Centre-Nord	963	935	69	53	7,17%	5,67%
Centre-Ouest	575	570	113	32	19,65%	5,61%
Centre-Sud	537	536	13	1	2,42%	0,19%
Est	803	833	146	113	18,18%	13,57%
Hauts-Bassins	640	467	98	80	15,31%	17,13%
Nord	906	831	162	100	17,88%	12,03%
Plateau Central	519	537	168	122	32,37%	22,72%
Sahel	692	599	41	65	5,92%	10,85%
<i>Sud-ouest</i>	1 066	1 029	95	170	8,91%	16,52%
Totaux Communes rurales	7 315	6 964	753	764	10,29%	10,97%
Totaux Communes urbaines	1 569	1 537	263	129	16,76%	8,39%
Total communes	8 884	8 501	1 016	893	11,44%	10,50%

Source: CNSE, 2021, 2022

La proportion des CVD qui ont tenu des Assemblées générales (AG) est de 10,50% en 2022 contre 11,44% en 2021, soit une baisse de 0,94 points de pourcentage. Ce taux est en baisse de 1,84 points de pourcentage par rapport à la situation de référence (12,34%).

Pour l'ensemble des communes, le taux est passé de 11,44% en 2021 à 10,50% en 2022, soit une baisse de 0,94 point de pourcentage. Par type de communes, les communes rurales viennent en première place avec un taux de 10,97% contre 8,39% pour celles urbaines.

Les faibles taux s'expliquent principalement par l'insuffisance des ressources financières allouées aux CVD pour leur fonctionnement.

Indicateur 9 : Proportion des CT et d'arrondissements dont les conseils ont connu des crises dans leur fonctionnement

Cet indicateur mesure la proportion des CT dont les conseils ont connu des crises dans leur fonctionnement.

Il s'obtient en faisant le nombre de CT dont les conseils ont connu des conflits dans leur fonctionnement sur le nombre total de CT multiplié par cent.

Le tableau suivant fait l'état des CT et d'arrondissements dont les conseils ont connu des crises dans leur fonctionnement.

Tableau 52 : Situation des CT et d'arrondissements dont les conseils ont connu des crises dans leur fonctionnement

	Années	
	2021	2022
Valeur	05	00
Proportion	1,30%	-

Source: DGCT, 2021, 2022

Le changement institutionnel intervenu en 2022 ayant entraîné la dissolution générale des conseils de collectivités et la mise en place tardive des membres de délégation spéciale, aucun conseil n'a connu de crise dans son fonctionnement.

Composante 5.3 : Instances locales de concertation

Le résultat attendu est que les cadres de concertation sont harmonisés et opérationnalisés.

Indicateur 10 : Proportion des CT ayant tenu des cadres de concertation

Cet indicateur mesure la proportion des CT qui tiennent des cadres de concertation. La tenue régulière des cadres de concertation par les CT se fait conformément aux articles 6 et 25 du décret n°2009-838/PRES/PM/MEF/MATD du 18 décembre 2009 portant création, attributions, composition, fonctionnement de cadres de concertation pour le développement rural décentralisé.

Il s'obtient par le nombre de CT ayant tenu des cadres de concertation conformément aux textes en vigueur sur le nombre total de CT multiplié par cent.

Le tableau suivant présente la situation des CT ayant tenu des sessions de cadres de concertation par région.

Tableau 53: Situation des CT ayant tenu des sessions de cadres de concertation par région

CT	nbre de CT	Nombre de CT ayant tenu au moins un cadre de concertation (CCco/CCR)		Nombre de CT ayant tenu des cadres de concertations (CCco/CCR) conformément aux textes		Proportion des CT ayant tenu au moins un cadre de concertation (CCco/CCR) en %		Proportion des CT ayant tenu des cadres de concertations (CCco/CCR) conformément aux textes en %	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	48	14	7	1	1	29,17%	14,58%	2,08%	2,08%
Cascades	18	6	1	-	-	33,33%	5,56%	0,00%	0,00%
Centre	8	2	2	-	-	25,00%	25,00%	0,00%	0,00%
Centre-Est	31	12	4	-	1	38,71%	12,90%	0,00%	3,23%
Centre-Nord	29	8	2	-	-	27,59%	6,90%	0,00%	0,00%
Centre-Ouest	39	20	5	2	-	51,28%	12,82%	5,13%	0,00%
Centre-Sud	20	13	8	2	4	65,00%	40,00%	10,00%	20,00%
Est	26	11	5	2	-	42,31%	19,23%	7,69%	0,00%
Hauts-Bassins	34	14	3	1	-	41,18%	8,82%	2,94%	0,00%
Nord	32	16	12	3	-	50,00%	37,50%	9,38%	0,00%
Plateau Central	21	11	7	3	1	52,38%	33,33%	14,29%	4,76%
Sahel	27	13	5	2	1	48,15%	18,52%	7,41%	3,70%
Sud-ouest	29	23	2	2	-	79,31%	6,90%	6,90%	0,00%
Total CT	362	163	63	18	8	45,03%	17,40%	4,97%	2,21%
Résultats par type de CT									
<i>Totaux Communes rurales</i>	302	125	42	13	3	41,39%	13,91%	4,30%	0,99%
<i>Totaux Communes urbaines</i>	47	28	12	5	4	59,57%	25,53%	10,64%	8,51%
<i>Total communes</i>	349	153	54	18	7	43,84%	15,47%	5,16%	2,01%
<i>Total Conseils régionaux</i>	13	10	9	0	1	76,92%	69,23%	0,00%	7,69%
Total CT	362	163	63	18	8	45,03%	17,40%	4,97%	2,21%

Source: CNSE, 2021, 2022

L'analyse du tableau montre que 2,21% des CT ont tenu des sessions de cadres de concertation conformément aux textes en 2022. Ce taux est en baisse de 2,76 points de pourcentage par rapport à l'année 2021(4,97%) et de 0,01 point de pourcentage par rapport à la situation de référence (2,20%).

Les communes qui tiennent leurs sessions de cadre de concertation conformément aux textes en vigueur sont au nombre de 7 en 2022 contre 18 en 2021, soit des taux respectifs de 2,01% et de 5,16%. Par type de communes, 4 communes urbaines et 3 communes rurales ont tenu des sessions de cadre de concertation conformément aux textes en 2022.

Seule la région des Hauts-Bassins a tenu des sessions de cadre de concertation conformément aux textes en 2022.

Pour plus de détails confère annexes n° 39 et 40.

Composante 5.4 : Appropriation sociale de la décentralisation

Le résultat attendu est l'accroissement de l'adhésion et de la participation citoyenne à la mise en œuvre de la décentralisation.

Indicateur 11 : Proportion des CT qui mènent des activités d'appropriation sociale (séances de sensibilisation de masse) au moins deux fois dans l'année

Cet indicateur exprime la proportion des CT qui mettent en œuvre les modes d'appropriation sociale.

Il s'obtient en faisant le rapport entre le nombre total des CT qui mettent en œuvre les modes d'appropriation sociale et le nombre total des CT multiplié par cent.

Le tableau ci-après fait l'état de CT ayant mené des activités d'appropriation sociale (séances de sensibilisation de masse) au moins deux fois dans l'année.

Tableau 54: Situation de CT ayant mené des activités d'appropriation sociale (séances de sensibilisation de masse) au moins deux fois dans l'année par région

CT	Nbre de CT	Nombre de CT qui ont mené des activités d'appropriation sociale (séances de sensibilisation de masse) au moins deux fois dans l'année		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	48	12	3	25,00%	6,25%
Cascades	18	3	1	16,67%	5,56%
Centre	8	4	2	50,00%	25,00%
Centre-Est	31	8	6	25,81%	19,35%
Centre-Nord	29	2	2	6,90%	6,90%
Centre-Ouest	39	16	5	41,03%	12,82%
Centre-Sud	20	6	0	30,00%	0,00%
Est	28	10	3	38,46%	10,71%
Hauts-Bassins	34	10	1	29,41%	2,94%
Nord	32	10	4	31,25%	12,50%
Plateau Central	21	8	2	38,10%	9,52%
Sahel	27	2	3	7,41%	11,11%
Sud-ouest	29	7	8	24,14%	27,59%
Total CT	364	98	40	27,07%	10,99%
Résultats par type de CT					
<i>Totaux Communes rurales</i>	302	65	25	21,52%	8,28%
<i>Totaux Communes urbaines</i>	47	31	14	65,96%	29,79%
Total communes	351	96	39	27,51%	11,11%
Total conseils régionaux	13	2	1	15,38%	7,69%
Total CT	364	98	40	27,07%	10,99%

Source: CNSE, 2021, 2022

En 2022, seulement 10,99% des CT ont mené des activités d'appropriation sociale au moins deux fois. Ce taux est en baisse de 16,08 points de pourcentage par rapport à 2021 (27,07%). Ce taux est en baisse par rapport à la situation de référence (41,21%), soit un taux de 30,22 points de pourcentage.

En ce qui concerne les communes, 39 ont mené des activités d'appropriation sociale en 2022, soit 11,11% contre 96 en 2021 (soit 27,51%). Par type de communes, 29,79% des communes urbaines ont mené des activités d'appropriation sociale au moins deux fois en 2022 contre 8,28% pour celles rurales.

Seule la région de la Boucle du Mouhoun a mené au moins deux fois des activités d'appropriation sociale en 2022.

Pour plus de détails confère annexes n° 41 et 42.

Indicateur 12 : Proportion des OSC qui participent à la mise en œuvre du processus de décentralisation

Cet indicateur exprime le niveau de participation des Organisations de la Société Civile (OSC) au processus de décentralisation.

Il est le nombre d'OSC qui participent à la mise en œuvre du processus de décentralisation rapporté au nombre total des OSC actives dans la CT.

Le tableau suivant fait ressortir l'état des OSC qui ont participé à la mise en œuvre du processus de décentralisation.

Tableau 55: Situation des OSC qui ont participé à la mise en œuvre du processus de décentralisation des CT par région

CT	Proportion d'OSC qui a participé à la mise en œuvre du processus de décentralisation en % CT	
	2021	2022
Boucle du Mouhoun	1,32%	1,13%
Cascades	5,00%	2,55%
Centre	1,16%	1,14%
Centre-Est	1,77%	1,02%
Centre-Nord	0,37%	0,28%
Centre-Ouest	2,36%	0,97%
Centre-Sud	2,64%	1,27%
Est	2,01%	1,84%
Hauts-Bassins	0,13%	0,05%
Nord	2,61%	1,65%
Plateau Central	4,16%	2,03%
Sahel	1,37%	1,17%
<i>Sud-ouest</i>	2,05%	2,34%
Total CT	2,07%	1,33%
Résultats par type de CT		
<i>Totaux Communes rurales</i>	1,54%	0,91%
<i>Totaux Communes urbaines</i>	6,21%	4,41%
Total communes	2,20%	1,41%
Total Conseils régionaux	0,00%	0,039%
Total CT	2,07%	1,33%

Source: CNSE, 2021, 2022

Dans les CT, le taux moyen des OSC qui ont participé à la mise en œuvre du processus de décentralisation en 2022 est de 1,33% contre 2,07% en 2021, soit une baisse 0,73 point de pourcentage. Par rapport à la situation de référence (3,12), on note une baisse de 1,78 point de pourcentage.

Les taux moyens des OSC qui ont participé à la mise en œuvre du processus de la décentralisation dans les communes sont de 1,41% en 2022 et de 2,07% en 2021. Par type de communes, les OSC qui ont participé à la mise en œuvre du processus de décentralisation est plus importante dans les communes urbaines que celles rurales, soit respectivement des taux moyens de 4,41% et 0,91% en 2022.

Pour plus de détails confère annexes n° 43 et 44.

Composante 5.5 : Appropriation politique de la décentralisation

Le résultat attendu est l'effectivité de la refondation de la gouvernance publique à l'échelon local.

Indicateur 13 : Nombre d'activités réalisées par les partis ou formations politiques au profit de leurs militants dans les CT

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau d'appropriation politique à travers la sensibilisation et la formation des militants dans les CT.

Il est la somme des activités réalisées par les partis ou formations politiques au profit de leurs militants dans les CT.

Aucune activité n'a été réalisée par les partis ou formations politiques au profit de leurs militants en 2022.

Indicateur 14 : Proportion de partis politiques qui forment leurs militants sur le processus de décentralisation.

Cet indicateur permet d'apprécier la proportion de partis politiques qui forment leurs militants sur le processus de décentralisation.

Il est le rapport entre le nombre des partis politiques ayant formé leur militant sur le processus de décentralisation et le nombre total de partis politiques multiplié par cent.

Aucun parti politique n'a réalisé des formations au profit de leurs militants sur la décentralisation en 2022.

Indicateur 15 : Proportion des partis et formations politiques qui respectent le quota genre aux élections locales

Cet indicateur mesure la proportion des partis et formations politiques qui respectent le quota genre pendant les élections locales.

Il est le rapport entre le nombre des partis et formations politiques qui respectent le quota genre pendant les élections locales et le nombre total des partis et formations politiques multiplié par cent.

Le tableau suivant fait l'état la proportion des partis et formations politiques qui respectent le quota genre aux élections locales.

Tableau 56: Situation des partis et formations politiques qui respectent le quota genre aux élections locales

	Année
	2016
Valeur	24,39%

Source : CENI, 2016

La proportion des partis et formations politiques qui respectent le quota genre pendant les élections locales est de 24,39% en 2016, soit 20 sur 82 partis politiques.

Indicateur 16 : Proportion des femmes dans les postes de responsabilité au sein des conseils de collectivités

Cet indicateur mesure la proportion des postes occupés par les femmes au sein des organes des conseils de CT.

Il est le nombre de postes occupés par les femmes sur le nombre total de postes multiplié par cent.

Le tableau suivant fait ressortir la situation des femmes dans les postes de responsabilité au sein des conseils de collectivités.

Tableau 57: Situation des femmes dans les postes de responsabilité au sein des conseils de collectivités par région

CT	Nbre de postes dans les CT	Nombre de femmes élues au poste de responsabilité dans les CT		Proportion des femmes dans les postes de responsabilité au sein des conseils des collectivités	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	335	30	30	8,96%	8,96%
Cascades	125	6	15	4,80%	12,00%
Centre	141	13	8	9,22%	5,67%
Centre-Est	216	9	26	4,17%	12,04%
Centre-Nord	202	21	21	10,40%	10,40%
Centre-Ouest	272	30	38	11,03%	13,97%
Centre-Sud	139	16	24	11,51%	17,27%
Est	181	15	25	8,29%	13,81%
Hauts-Bassins	288	12	26	4,17%	9,03%
Nord	223	29	30	13,00%	13,45%
Plateau Central	146	17	25	11,64%	17,12%
Sahel	188	2	13	1,06%	6,91%
Sud-ouest	202	13	20	6,44%	9,90%
Total CT	2 658	213	301	8,01%	11,32%
Résultats par type de CT					
<i>Totaux Communes rurales</i>	2114	169	237	7,99%	11,21%
<i>Totaux Communes urbaines</i>	466	37	51	7,94%	10,94%
<i>Total communes</i>	2580	206	288	7,98%	11,16%
Total conseils régionaux	78	7	13	8,97%	16,67%
Total CT	2 658	213	301	8,01%	11,32%

Source: CNSE, 2021, 2022

Dans les CT, la proportion des femmes qui occupent les postes de responsabilité est de 11,32%. Ce taux a augmenté de 3,31 points de pourcentage par rapport à 2021 (8,01%). Par rapport à la situation de référence (8,16%), on note une hausse de 3,16 points de pourcentage.

Pour les communes, 288 postes sur 2 580 sont occupés par les femmes en 2022, soit 11,16% contre 206 en 2021, soit 7,98%. Par type de communes, les femmes sont plus responsabilisées dans les communes rurales avec un taux de 11,21% contre 10,94% pour celles urbaines en 2022. Les Conseils régionaux ont un taux de 8,97% en 2021 et 16,67% en 2022.

Cette augmentation du nombre de femmes aux postes de responsabilité s'explique principalement par la mise en place des délégations spéciales dont les membres sont désignés sans connotation politique.

Pour plus de détails confère annexes n° 45 et 46.

Indicateur 17 : Proportion des femmes élues au sein des conseils de collectivité

Cet indicateur mesure la proportion des postes occupés par les femmes au sein des organes des conseils de CT.

Il s'obtient par le nombre de femmes élues/désignées au sein des conseils de collectivités par le nombre total d'élus au sein des conseils de collectivités multiplié par cent.

Le tableau suivant fait ressortir la situation des femmes élues au sein des conseils de collectivités. Cependant, pour l'année 2022, il s'agit des femmes désignées dans les délégations spéciales.

Tableau 58 : Situation des femmes élues au sein des conseils de collectivité par région

Communes	Nombre total de conseillers de la communes		Nombre de femmes élues au sein du conseil municipal		Proportion des femmes élues au sein des conseils municipaux	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	2078	846	241	70	11,60%	8,27%
Cascades	691	325	38	28	5,50%	8,62%
Centre	631	166	96	22	15,21%	13,25%
Centre-Est	1601	556	245	53	15,30%	9,53%
Centre-Nord	1952	527	309	53	15,83%	10,06%
Centre-Ouest	1333	740	196	85	14,70%	11,49%
Centre-Sud	1123	359	191	50	17,01%	13,93%
Est	1595	481	202	42	12,66%	8,73%
Hauts-Bassins	1190	644	136	58	11,43%	9,01%
Nord	1924	594	429	68	22,30%	11,45%
Plateau Central	1187	388	343	49	28,90%	12,63%
Sahel	1453	461	51	36	3,51%	7,81%
Sud-ouest	2198	511	271	41	12,33%	8,02%
<i>Totaux Communes rurales</i>	<i>14694</i>	<i>5610</i>	<i>2196</i>	<i>997</i>	<i>14,94%</i>	<i>17,77%</i>
<i>Totaux Communes urbaines</i>	<i>4262</i>	<i>988</i>	<i>552</i>	<i>184</i>	<i>12,95%</i>	<i>18,62%</i>
<i>Totaux communes</i>	<i>18956</i>	<i>6598</i>	<i>2748</i>	<i>655</i>	<i>14,50%</i>	<i>9,93%</i>

Source: CNSE, 2021, 2022

La lecture du tableau montre qu'en 2022, sur 6598 membres des délégations spéciales, 655 sont des femmes, soit un taux de 9,93%. Par type de communes, le taux de représentation des femmes est plus élevé dans les communes rurales avec 17,77% contre 18,62% pour les communes urbaines en 2022.

II.5.2. Analyse globale de l'axe 5

- **Composante 5.1 : Enracinement de la démocratie**

Le changement institutionnel a eu un impact négatif sur l'enracinement de la démocratie au niveau local. En effet, on note la dissolution de tous les conseils de collectivités et la mise en place de délégations spéciales.

- **Composante 5.2 : Gestion participative des affaires locales**

Le changement institutionnel et la mise en place tardive des délégations spéciales ont eu un impact négatif sur la gestion participative des affaires locales. En effet, l'observation des indicateurs montre la non tenue régulière des sessions conseils des collectivités dans la quasi-totalité des CT. Aussi, la situation est moins satisfaisante au niveau du fonctionnement des CVD, car seulement 10,5% des CVD ont pu tenir au moins une AG en 2022.

- **Composante 5.3 : Instances locales de concertation**

Les instances locales de concertation ne fonctionnent pas dans leur majorité car seulement 8 CT ont tenu des sessions de cadres de concertation conformément aux textes en 2022.

- **Composante 5.4 : Appropriation sociale de la décentralisation**

L'appropriation de la décentralisation n'est pas satisfaisante au regard des proportions des CT et des OSC qui tiennent des activités d'appropriation sociale qui sont respectivement de 10,99% en 2022 et de 27,07% en 2021.

- **Composante 5.5 : Appropriation politique de la décentralisation**

Le changement institutionnel intervenu en 2022 et la suspension des activités des partis et formations politiques ont impacté négativement l'appropriation politique de la décentralisation. En effet, aucune activité d'appropriation politique de la décentralisation n'a été menée par les partis et formations politiques en 2022.

II.6. Axe stratégique 6 : « Pilotage et coordination de la décentralisation »

L'objectif de l'axe est de gérer et d'impulser de façon efficace et efficiente le processus de décentralisation.

L'objectif de cet axe stratégique est d'assurer un portage politique de la décentralisation au plus haut sommet de l'État (Président du Faso), un pilotage et une coordination efficace par les acteurs concernés.

Cet axe comporte 02 indicateurs d'effets et 07 indicateurs de résultats répartis dans les 06 composantes suivantes :

- **composante 6.1** : Portage politique ;
- **composante 6.2** : Pilotage de la décentralisation ;
- **composante 6.3** : Coordination (au niveau national, régional et communal) ;
- **composante 6.4** : Suivi et Évaluation du processus de décentralisation ;
- **composante 6.5** : Gestion des risques ;
- **composante 6.6** : Communication de soutien à la décentralisation.

II.6.1. Analyse de chaque indicateur de l'axe 6

Indicateurs d'effets

Indicateur 1 : Taux d'exécution physique du Plan d'Actions Quinquennal (PAQ)

Cet indicateur exprime le nombre d'activités exécutées rapportées au nombre total d'activités programmées.

Il est le rapport du nombre d'activités du PAQ exécutées sur le nombre total d'activités du PAQ programmées multiplié par cent.

Le tableau suivant fait l'état d'exécution physique du PAQ.

Tableau 59 : Situation de l'exécution physique du PAQ

	Années	
	2021	2022
Valeur	45,17%	36,59%

Source: CNSE, 2021,2022

Le taux d'exécution physique du Plan d'Action Quinquennal de la décentralisation a connu une baisse de 08,58 points de pourcentage (45,17% en 2021 et 36,59% en 2022). Ce faible taux s'explique principalement par l'insécurité, la mise en place tardive des délégations spéciales et le non-respect des engagements de certains partenaires lié au changement institutionnel.

Indicateur 2 : Taux d'exécution financière du Plan d'Action Quinquennal (PAQ)

Cet indicateur exprime la proportion d'exécution financière du PAQ.

Il est le montant des activités réalisées du PAQ sur le montant total prévu des activités du PAQ multiplié par cent.

Le tableau suivant fait l'état d'exécution financière du PAQ.

Tableau 60: Situation de l'exécution financière du PAQ

	Années	
	2021	2022
Valeur	60,44%	36,39%

Source: CNSE, 2021,2022

Le taux d'exécution financière du Plan d'Action Quinquennal de la décentralisation est passé de 60,44% en 2021 à 36,39% en 2022, soit une baisse de 24,05 points de pourcentage. Ce faible taux d'exécution s'explique principalement par l'insécurité, la mise en place tardive des délégations spéciales et le non-respect des engagements de certains partenaires lié au changement institutionnel.

Indicateurs de résultats

Composante 6.1 : portage politique

Le résultat attendu est que l'impulsion du portage politique de la décentralisation est assurée.

Indicateur 3 : Taux d'exécution physique des réformes et mesures d'impulsion politique

Cet indicateur exprime le nombre de réformes et de mesure d'impulsion politique mis en œuvre. *Il est le rapport entre le nombre total des réformes et mesures d'impulsion politique appliquée et le nombre total des réformes et mesures d'impulsion politique multiplié par cent.*

Le tableau suivant fait l'état d'exécution physique des réformes et mesures d'impulsion politique.

Tableau 61: Situation de l'exécution physique des réformes et mesures d'impulsion politique

	Années	
	2021	2022
Valeur	30,33%	30,33%

Source: CNSE, 2021,2022

Le taux d'exécution physique des réformes et mesures d'impulsion politique est de 30,33% sur les deux années, soit 7 réformes sur 21. Cette situation s'explique principalement par le changement institutionnel et la réticence de certains acteurs.

Composante 6.2 : pilotage de la décentralisation

Le résultat attendu est que l'impulsion du pilotage de la décentralisation est assurée.

Indicateur 4 : Taux d'exécution physique des réformes et mesures de pilotage

Cet indicateur exprime le niveau d'exécution physique des réformes et mesures de pilotage.

Il est le rapport entre le nombre total de réformes et mesures exécutées sur le nombre total de réformes et mesures prévus multiplié par cent.

Toutes les réformes et mesures de pilotage, à savoir la relecture du système national de suivi évaluation, la mise en place d'un dispositif de gestion, l'élaboration d'un plan de communication de soutien à la décentralisation, le portage politique de la décentralisation par le Président du Faso et le guide de prise en compte de la décentralisation dans les stratégies et politiques sectorielles ont été toutes mises en œuvre en 2021.

Composante 6.3 : coordination de la décentralisation (au niveau national, régional et communal)

Le résultat attendu est que l'action publique est coordonnée de façon inclusive au niveau territorial.

Indicateur 5 : Nombre de sessions de la CONAD

Cet indicateur exprime le nombre de sessions tenues de la CONAD conformément aux textes.

Il est la somme des sessions de la CONAD.

En 2022, la CONAD n'a pas pu tenir de session.

Indicateur 6 : Proportion des cadres de concertation fonctionnels (CONAD, CCR, CCco, CORED)

Cet indicateur exprime la proportion des cadres de concertation fonctionnels⁶.

Il est le rapport entre le nombre total des cadres de concertation fonctionnels et le nombre total des cadres de concertation multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous présente la situation des cadres de concertation fonctionnels.

Tableau 62 : Situation des cadres de concertation fonctionnels

	2021		2022	
	Sessions tenues conformément aux textes	Sessions tenues au moins une fois	Sessions tenues conformément aux textes	Sessions tenues au moins une fois
Valeur	5,05%	43,62%	2,18%	17,14%

Source: CNSE, 2021, 2022

La proportion des cadres de concertation fonctionnels conformément aux textes est de 2,18% en 2022 contre 5,05% en 2021, soit une baisse de 2,87 points de pourcentage.

⁶ Selon les textes en vigueur, il est créé 351 CCco ; 13 CCR ; 13 CORED et 1 CONAD. Le nombre de sessions par an est de 3 pour les CCco et CCR et 1 pour les CORED et CONAD

Tableau 63: Situation des cadres de concertation fonctionnels désagrégée

	2021		2022	
	Sessions tenues conformément aux textes	Sessions tenues au moins une fois par an	Sessions tenues conformément aux textes	Sessions tenues au moins une fois par an
CCco	5,16%	43,84%	2,01%	15,47%
CCR	0%	76,92%	7,69%	69,23%
CORED	0%	0%	0%	0%
CONAD	100%	100%	0%	0%

Source: CNSE 2021, 2022

Composante 6.5 : gestion des risques

Le résultat attendu est que les risques de la décentralisation sont analysés et efficacement gérés à travers des mesures appropriées.

Indicateur 7 : Taux d'exécution du plan de gestion des risques

Cet indicateur mesure la proportion d'exécution du plan de gestion des risques.

Il est le rapport entre le nombre de mesures prises et le nombre total de mesures prévus multiplié par cent.

Le taux d'exécution du plan de gestion des risques est nul jusqu'en 2022, car le plan de gestion de risques n'est toujours pas élaboré par manque de ressources financières.

Composante 6.6 : Communication de soutien à la décentralisation

Le résultat attendu est d'avoir une communication opérationnelle favorable à l'engagement et à l'interaction efficace des acteurs de la décentralisation

Indicateur 8 : Proportion des CT qui utilisent les TIC (site web Facebook...)

Cet indicateur exprime le nombre de CT qui utilisent les TIC (site web Facebook...).

Il s'obtient en faisant le rapport entre le nombre de CT qui utilisent les TIC et le nombre total de CT multiplié par cent.

Le tableau ci-dessous présente la situation des CT qui utilisent les TIC (site web, Facebook...).

Tableau 64: Situation des CT qui utilisent les TIC (site web, Facebook...) par région

CT	Nbre de CT	Nombre de CT qui utilisent les TIC (site web, Facebook...)		Proportion des CT qui utilisent les TIC (site web Facebook...)	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	48	34	25	70,83%	52,08%
Cascades	18	10	11	55,56%	61,11%
Centre	8	8	8	100,00%	100,00%
Centre-Est	31	13	15	41,94%	48,39%
Centre-Nord	29	13	15	44,83%	51,72%
Centre-Ouest	39	19	14	48,72%	35,90%
Centre-Sud	20	14	15	70,00%	75,00%
Est	28	12	10	46,15%	35,71%
Hauts-Bassins	34	20	19	58,82%	55,88%
Nord	32	19	14	59,38%	43,75%
Plateau Central	21	10	14	47,62%	66,67%
Sahel	27	14	11	51,85%	40,74%
Sud-ouest	29	17	2	58,62%	6,90%
Total CT	364	203	173	56,08%	47,53%
Résultats par type de CT					
<i>Total communes rurales</i>	302	150	133	49,67%	44,04%
<i>Total communes urbaines</i>	49	40	38	85,11%	77,55%
<i>Total communes</i>	351	190	160	54,44%	45,58%
Total conseils régionaux	13	13	13	100,00%	100,00%
Total CT	364	203	173	56,08%	47,53%

Source: CNSE, 2021,2022

À la lecture du tableau, on constate qu'en 2022, le nombre des CT qui utilisent les TIC est de 173, soit une proportion de 47,53% contre 203 CT en 2021, soit une proportion de 56,08%, soit une baisse de 8,55 points de pourcentage. Par rapport à la situation de référence (36,81%), on observe une hausse de 10,72 points de pourcentage.

Pour l'ensemble des communes, 160 utilisent les TIC en 2022 avec un taux de 45,58% contre 190 en 2021, soit un taux de 54,44%. On note une baisse de 8,86 points de pourcentage. Les communes urbaines enregistrent une meilleure performance (77,55%) par rapport aux communes rurales (40,04%) en 2022.

On note que toutes les régions CT utilisent les TIC sur les deux années.

Pour plus de détails confère annexes n° 47 et 48.

Indicateur 9 : Proportion des CT qui intègrent la communication sur la décentralisation dans leurs Plans Locaux de Développement (PLD)

Cet indicateur exprime la proportion de CT qui ont intégré la communication sur la décentralisation dans leur PLD.

Il est le rapport entre le nombre de CT ayant intégré la communication sur la décentralisation dans leur PLD et le nombre total des CT multiplié par cent.

Le tableau suivant présente la situation des communes qui ont réalisé des activités de communication sur la décentralisation dans leur PLD.

Tableau 65 : Situation des CT qui ont réalisé des activités de communication sur la décentralisation dans leur PLD par région

CT	Nbre de CT	Nombre de CT qui intègre la communication sur la décentralisation dans leur PLD		Proportion des CT qui intègre la communication sur la décentralisation dans leur PLD	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	48	13	10	27,08%	20,83%
Cascades	18	7	4	38,89%	22,22%
Centre	8	0	0	0,00%	0,00%
Centre-Est	31	3	1	9,68%	3,23%
Centre-Nord	29	4	7	13,79%	24,14%
Centre-Ouest	39	12	7	30,77%	17,95%
Centre-Sud	20	4	3	20,00%	15,00%
Est	26	13	8	50,00%	30,77%
Hauts-Bassins	34	14	7	41,18%	20,59%
Nord	32	16	7	50,00%	21,88%
Plateau Central	21	4	1	19,05%	4,76%
Sahel	27	12	5	44,44%	18,52%
Sud-ouest	29	3	1	10,34%	3,45%
Total CT	362	105	61	29,01%	16,85%
Résultats par type de CT					
<i>Total communes rurales</i>	302	75	45	24,83%	14,90%
<i>Total communes urbaines</i>	47	22	13	46,81%	27,66%
Total communes	349	97	58	27,79%	16,62%
Total conseils régionaux	13	8	3	61,54%	23,08%
Total CT	362	105	61	29,01%	16,85%

Source: CNSE, 2021,2022

La proportion de CT qui intègre la communication dans les PLD est passée de 29,01% en 2021 à 16,85% en 2022, soit une baisse de 12,16 points de pourcentage. Par rapport à la situation de référence (51,37%), on observe une baisse de 34,52 points de pourcentage.

En ce qui concerne les communes, les taux sont passés de 27,79% en 2021 à 16,62% en 2022, soit une baisse de 11,17 points de pourcentage. Par type de communes, on note que la tendance est à la baisse.

Le nombre des régions CT intégrant la communication dans leurs PLD est passé de 8 à 3 entre 2021 et 2022, soit respectivement 61,54% et 23,08 %.

Pour plus de détails confère annexes n° 49 et 50.

II.6.2. Analyse globale de l'axe 6

Le niveau d'exécution physique et financière des activités du PAQ est faible, soit un taux d'exécution physique de 36,59% et financière de 36,39%.

- **Composante 6.1 : portage politique**

En matière d'impulsion politique de la décentralisation, des efforts restent encore à faire car la mise en œuvre des réformes et mesures d'impulsion politique est de 30,33%.

- **Composante 6.2 : pilotage de la décentralisation**

Le niveau d'impulsion du pilotage de la décentralisation à travers la mise en œuvre des réformes et mesures de pilotage est satisfaisant en 2022 car il est à un taux de 100%.

- **Composante 6.3 : coordination de la décentralisation (au niveau national, régional et communal)**

La coordination de la décentralisation à travers la régularité de la tenue des sessions de cadre de concertation est faible. En 2022, seulement 2,18% des sessions des cadres de concertation se sont tenues conformément aux textes en vigueur.

- **Composante 6.4 : suivi-évaluation de la décentralisation**

Les rapports de suivi des indicateurs de la décentralisation de 2021 et 2022 sont disponibles.

- **Composante 6.5 : gestion des risques**

Aucune matrice de gestion de risques de la décentralisation n'est encore disponible.

- **Composante 6.6 : Communication de soutien à la décentralisation**

Les CT n'intègrent pas assez avec la communication de soutien à la décentralisation. En effet, 47,53% des CT utilisent les TIC en 2022. Quant à la prise en compte de la communication sur la décentralisation dans les plans locaux de développement, elle est encore loin des 50%, car beaucoup de CT ont leurs plans locaux échus.

Vu les résultats par indicateur de cet axe, des efforts doivent être faits en matière de communication et de gestion des risques.

III. PERSPECTIVES ET SUGGESTIONS

III.1. Perspectives

En termes de perspective, il s'agit de :

- poursuivre la collecte de données en vue de l'élaboration régulière des rapports de suivi-évaluation de la décentralisation ;
- poursuivre la recherche de financement en vue de renseigner les 05 indicateurs nécessitant des études ;
- former les présidents de conseils de collectivités sur le suivi-évaluation en vue de favoriser l'auto-évaluation au sein des collectivités territoriales ;
- renforcer les capacités des administrateurs du SNSE ;
- mener une campagne de communication sur les données des indicateurs de la décentralisation ;
- opérationnaliser la base de données.

III.2. Suggestions

Les suggestions suivantes sont formulées à l'attention des CT, de l'État et aux partenaires pour une bonne mise en œuvre de la décentralisation :

Axe 1 : Pour mettre à la disposition des populations des services publics locaux, de qualité et accessible, il faut que :

- l'État renforce les capacités des CT en ressources humaines, matérielles et financières ;
- l'État veille au contrôle de l'effectivité et de la qualité des services publics locaux délivrés par les CT ;
- les CT mobilisent plus de ressources (financières et humaines) ;
- les CT recrutent le personnel nécessaire pour animer les services essentiels ;
- les CT exercent pleinement les compétences qui leurs sont transférées.

Axe 2 : Pour impulser un Développement Économique Local (DEL) générateur de croissance économique et de bien-être au profit de la population à la base, il faut que :

- l'État et les partenaires techniques et financiers accompagnent les régions CT dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs Stratégie de Développement Économique Local et Cohérence Territoriale (SDELCoT) ;
- toutes les CT mettent en place les services fonciers ainsi que les commissions foncières et veillent à leur fonctionnement ;
- les CT frontalières développent plus d'initiatives dans la promotion des dynamiques de coopération sous régionale ;

- les CT élaborent et mettent en œuvre avec l'accompagnement de l'État, les Plans d'Occupation des Sols (POS), les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et les Schémas Régionaux d'Aménagement et Développement Durable du Territoire (SRADDT) ou Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT).

Axe 3 : Pour renforcer les capacités des CT dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale (MOPL), il faut que :

- les CT mutualisent leurs moyens (humains, matériels et financiers) dans le cadre de l'entente, de l'intercommunalité, etc., et renforcent le partenariat avec le privé et les OSC ;
- les CT développent plus d'initiatives dans la promotion d'une coopération décentralisée fructueuse ;
- les CT mobilisent plus de ressources (financières et humaines) ;
- l'État mette des moyens financiers à la disposition des Chefs de Circonscriptions Administratives (CCA) et des Services Déconcentrés de l'État (STD) pour accompagner efficacement les CT.

Axe 4 : Pour un financement durable de la décentralisation, il faut que :

- les CT travaillent à accroître leurs capacités de mobilisation des recettes propres ;
- les CT diversifient leurs sources de mobilisation des ressources en faisant recours aux partenaires étrangers, à la coopération décentralisée, au secteur privé, aux marchés financiers et bancaires, à la diaspora et de toutes autres formes de financement innovant ;
- l'État adopte et mette en œuvre la loi de programmation financière des CT.

Axe 5 : Pour promouvoir une gouvernance locale participative, il faut que :

- les acteurs (CT, OSC, l'État, les PTF, etc.) mènent plus d'activités de sensibilisation pour une appropriation sociale de la décentralisation ;
- les partis et formations politiques prennent en compte la décentralisation dans leurs programmes d'activités pour une appropriation politique de la décentralisation ;
- l'État unifie les cadres de concertation existants ;
- les CT se donnent les moyens nécessaires pour animer régulièrement les instances locales de concertation.

Axe 6 : Pour impulser de façon efficace et efficiente le processus de décentralisation, il faut que :

- l'État prenne des dispositions nécessaires pour une mise en œuvre effective des réformes et de mesures d'impulsion politique de la décentralisation ;

- les acteurs (État, CT, PTF, OSC, etc.) doivent se donner les moyens nécessaires pour pérenniser le Suivi et l'Évaluation du processus de décentralisation ;
- les CT mettent à jour leur PLD et veillent à ce que des activités de communication soient planifiées ;
- les CT mènent davantage des activités de communication sur la décentralisation et utilisent les TIC pour une large diffusion des informations.

Pour la pérennisation du système national de suivi-évaluation de la mise en œuvre du processus de la décentralisation, les suggestions suivantes ont été formulées :

- doter le CNSE de moyens adéquat (matériels, humains et financiers) pour faire fonctionner le SNSE de la décentralisation. Les conditions actuelles montrent un déphasage entre les objectifs étatiques de suivi de la décentralisation et les moyens mis à disposition des acteurs au niveau national, régional et communal du dispositif de S&E. Le SNSE de la décentralisation est fortement dépendant des ressources des PTF, ce qui constitue une menace pour sa pérennité ;
- harmoniser les critères d'évaluation des CT ;
- renforcer le dispositif d'archivage des fiches et des autres supports de données au niveau régional et communal du SNSE. Dans certaines communes, des données n'ont pas été retrouvées, faute de systèmes d'archivage adéquat ;
- pérenniser et stabiliser les acquis du SNSE à l'échelle communale et au niveau de la région CT en responsabilisant un agent recruté par la CT dans la fonction de S&E sous la supervision du Secrétaire général de CT ;
- mettre en place des services de S&E car la mobilité des SG de CT entraîne un éternel recommencement. Ce service assurera la mémoire des acquis du SNSE et l'archivage des données au niveau de la CT ;
- promouvoir le S&E comme un élément de bonne gouvernance des CT en leur dotant d'un minimum de ressources souveraines. Pour l'instant le S&E n'est pas internalisé par les CT comme partie intégrante des modes de gouvernance moderne notamment la gestion axée sur les résultats de développement et la redevabilité ;
- faciliter l'appropriation de l'outil S&E par les CT afin de leur permettre de planifier efficacement leurs actions de développement à la base ;
- mettre à la disposition du CNSE des moyens pour mener des études afin de renseigner les indicateurs suivants : Indice de développement économique local (IDEL), niveau de satisfaction des populations sur la délivrance des SPL de qualité et accessible, Indice de gouvernance locale (IGL).

CONCLUSION

Le rôle de l'État a été redéfini par de nouveaux modes d'exercice de pouvoir dont l'objectif est la promotion du développement local à travers la création de conditions pour une plus grande mobilisation et une meilleure participation des populations à la réalisation d'un développement durable et à l'approfondissement de la démocratie à la base.

La décentralisation confère aux collectivités territoriales des compétences en matière de développement économique, social et culturel. Elle est réputée fondatrice d'un socle de développement humain durable et apparaît indéniablement comme le mode de gouvernance territoriale ou encore la réforme qui permet l'atteinte de ces objectifs. Après plus de deux décennies de mise en œuvre et avec l'adoption des nouveaux référentiels de la décentralisation avec leurs indicateurs contenus dans le cadre logique, une évaluation s'impose pour voir l'état d'avancement du processus.

Le présent rapport de suivi des indicateurs de l'année 2022 a permis de noter que le processus de décentralisation a enregistré des acquis en matière de délivrance de services publics locaux, de maîtrise d'ouvrage publique locale, de la gouvernance locale participative et du pilotage et coordination de la décentralisation.

Malgré ces acquis, des insuffisances demeurent et peuvent entraver la bonne mise en œuvre du processus de décentralisation. Les principales insuffisances sont constatées dans la délivrance de certains services publics par les CT, l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique local et cohérence territoriale (SDELCoT), la mise en œuvre de projet d'inter-territorialité, la reddition des comptes, la contribution du secteur privé, la participation des OSC dans le processus de décentralisation et la mise en œuvre des réformes et mesures d'impulsions politiques.

Pour corriger ces insuffisances, des suggestions ont été formulées à l'endroit de tous les acteurs œuvrant dans la décentralisation pour une meilleure mise en œuvre du processus. La prise en compte des résultats et suggestions du présent rapport par les acteurs permettra l'atteinte des objectifs de la décentralisation.

ANNEXES

Annexe 1 : Valeur des indicateurs des référentiels de la décentralisation de 2017 à 2022.

N°	Indicateur des référentiels de la décentralisation	Valeur de référence en 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur en 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	
Axe 1 : Délivrance des services publics locaux								
1	Taux d'accès à l'eau potable	73,4%	74%	75,40%	76,40%	76,2%	76,30%	
2	Taux d'accès à l'assainissement	21,60%	22,6%	23,60%	25,30%	26,8%	27,50%	
3	Taux de couverture électrique national	35,58%	38,56%	41,83%	44,29%	46,29%	49,99%	
4	Taux d'électrification national	20,63%	21,44%	22,57%	24,50%	27,30%	25,27%	
5	Taux d'électrification national urbain	65,8%	68,69%	67,38%	72,53%	81,78%	86,96%	
6	Taux d'électrification national rural	3,30%	3,16%	5,32%	5,90%	4,65%	5,49%	
7	Taux d'achèvement au primaire	60,3%	63%	61,7%	60,30%	62,4%	62,00%	
8	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	330 (2015)	330 (2015)	330 (2015)	320	320	222,9	
9	Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes	81,6 (2015)	81,16	81,16	48	48	79,1	
10	Niveau de satisfaction des populations sur la délivrance des SPL de qualité et accessibles	ND (besoin d'étude)						
11	Proportion des communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides	11,40%	12,54%	13,11%	12,54%	12,32%	10,54%	
12	Nombre de nouveaux contacts par habitant par an	1,18	1,22	1,21	1,08	1,2	1,15	
13	Pourcentage des communes dotées d'un service de pompes funèbres fonctionnel	1,14%	3,13%	3,13%	3,42%	4,01%	4,27%	
14	Pourcentage des communes dont l'ensemble des services essentiels sont fonctionnels	11,40%	14,53%	20,23%	23,93%	31,52%	33,05%	
15	Pourcentage des CT délivrant les services publics locaux indispensables de qualité et accessibles	ND (besoin d'étude)						
16	Rayon moyen d'accès théorique des usagers par nature de SPL	Éducation	3 km	3 km	3 km	3 km	3km	3km
		Santé	6,5 km	6,4 km	6,3 km	6,2km	6,1km	6,1km
		Eau Potable				1Km	1km	1km
17	Proportion des communes ayant fait l'objet d'un contrôle exercé par la chaîne de contrôle au moins une fois au cours de l'année dans la délivrance des services publics locaux	38,75%	43,59%	29,34%	34,19%	27,51%	14,81%	

18	Proportion de CT qui mettent en œuvre la démarche qualité des SPL	ND (besoin d'étude)					
AXE 2 : Développement économique local et cohérence territoriale							
19	Indice de développement économique local	ND (besoin d'étude)					
20	Proportion des régions collectivités territoriales qui disposent d'une SDELCOT adoptée	0%	0%	0%	0%	0%	0%
21	Proportion des régions collectivités territoriales qui ont mis en œuvre et/ou évalué leur SDELCOT	0%	0%	0%	0%	0%	0%
22	Proportion des CT frontalières mettant en œuvre au moins un projet d'inter-territorialité transfrontalier	10,23%	9,09%	21,59%	25,00%	22,99%	19,32%
23	Proportion des communes disposant de services fonciers et commissions foncières fonctionnels	53,85%	60,97%	66,38%	72,65%	78,22%	77,21%
24	Proportion de communes disposant d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'urbanisme	5,98%	6,55%	6,55%	7,98%	9,74%	9,97%
Axe 3 : Maîtrise d'ouvrage public locale							
25	Taux d'exécution physique des PLD	76,58%	76,39%	72,55%	74,84%	72,83%	56,60%
	Taux d'exécution financière des PLD	60,69%	58,59%	48,42%	49,94%	51,04%	35,99%
26	Taux d'absorption des ressources financières liées à l'exercice des compétences transférées	78,75%	77,81%	79,42%	79,47%	58,20%	57,98%
27	Taux de croissance des effectifs des agents de la fonction publique territoriale (structure des effectifs)	-	0,58%	7,49%	6,76%	0,35%	1,24%
28	Proportion des CT qui ont un dispositif GAR fonctionnel	25,82%	8,79%	9,07%	8,24%	14,92%	15,47%
29	Proportion des CT ayant des protocoles ou convention de collaboration entre elles	15,38%	20,33%	23,35%	24,73%	25,00%	23,08%
30	Proportion des CT ayant signé des conventions PPP (résultat)	0,55%	0,27%	0,27%	0,55%	0,27%	0%
31	Proportion des CT ayant signé des conventions de partenariat avec les OSC	17,86%	26,37%	40,38%	47,53%	28,45%	14,29%
32	Nombre de sorties d'appui conseils effectué par les CCA	165	156	119	105	91	50
33	Proportion de rejets d'actes financiers et de contrats des CT	13,98%	9,32%	7,32%	8,57%	4,84%	4,66%
34	Proportion de SDE ayant intégré au moins une activité	26,25%	26,50%	25,68%	26,88%	29,23%	22,66%

	d'accompagnement des CT dans leur programme d'activités						
35	Pourcentage des CT ayant des conventions de partenariat avec les CT étrangères	25,27%	22,25%	26,37%	23,08%	22,65%	18,68%
36	Taux d'exécution du budget d'investissement	57,18%	65,32%	54,86%	56,79%	47,90%	39,20%
37	Proportion de CT ayant un dispositif fonctionnel d'assistance à la MOPL	7,14%	6,32%	7,42%	9,89%	4,42%	1,10%
Axe 4 : Financement de la décentralisation							
38	Taux d'accroissement des ressources financières des collectivités territoriales (Ressources propres, transférées, extérieures)	-	-9,59%	18,05%	16,77%	17,37%	-38,11%
39	Part des ressources propres sur les ressources globales des CT	28,60%	38,12%	34,85%	30,71%	30,52%	44,66%
40	Taux d'accroissement annuel des recettes fiscales et non fiscales des CT	-	20,49%	7,93%	11,62%	16,63%	-09,42%
41	Taux d'accroissement des ressources financières liées aux compétences transférées	-	-19,84%	-11,36%	-5,89%	12,57%	-4,23%
42	Part du budget de l'État transféré aux CT	14,00%	12,40%	9,20%	11,70%	15,30%	15,53%
43	Part des ressources de la coopération décentralisée dans le budget des collectivités territoriales	1,14%	0,33%	0,65%	0,72%	1,80%	0,22%
44	Proportion du financement des PTF utilisant le cadre d'intervention unique	34,85%	79,68%	32,56%	26,61%	ND	ND
45	Part des emprunts dans les ressources des CT	0,60%	0%	0%	0%	0%	0%
46	Taux d'accroissement des emprunts des CT		-100%	0%	0%	0%	0%
47	Nombre de projets réalisés sous forme de Partenariats Publics Privés (PPP) par les CT	1	1	1	3	1	0%
48	Proportion des marchés publics locaux exécutés par les entreprises locales	19,79%	22,45%	22,75%	26,05%	24,67%	28,67%
49	Proportion du financement du secteur privé dans le budget des Plans Locaux de Développement (PLD)	1,33%	1,60%	2,65%	0,96%	0,86%	0,06%
50	Taux d'accroissement des apports financiers de la diaspora aux budgets des CT	-	0%	328,43%	50,11%	-99,70%	0%

Axe 5 : Gouvernance locale participative							
51	Indice de gouvernance local	ND (besoin d'étude)					
52	Taux de participation brut aux élections locales	48,9%. (2016)					
53	Taux de participation aux élections locales	49,20 % (2016)					
54	Proportion de CT ayant tenu au moins une session de cadre de dialogue	50,00%	39,56%	43,96%	40,93%	40,33%	10,99%
55	Pourcentage de CT dont les organes délibérants sont restés non dissouts	95,56%	100%	100%	100%	100%	0%
56	Taux de conformité des actes des CT	98,51%	99,81%	96,46%	99,91%	98,43%	99,33%
57	Proportion des CT dont les sessions du conseil se tiennent régulièrement conformément aux lois et textes en vigueur	69,23%	76,37%	73,35%	26,37%	62,98%	1,10%
58	Proportion des CVD tenant au moins une assemblée générale par an	12,34%	10,22%	11,14%	5,86%	11,44%	10,50%
59	Proportion des CT dont les conseils ont connu des crises dans leur fonctionnement	4,44%	3,91%	2,08%	2,09%	1,30%	0%
60	Proportion des CT ayant tenu des cadres de concertation (CCCo, CCR) (conformément aux textes)	2,20%	1,10%	3,57%	1,10%	4,97%	2,21%
61	Proportion des CT qui mènent des activités d'appropriation sociale (séances de sensibilisation de masse) au moins deux fois dans l'année	41,21%	40,38%	37,91%	37,64%	27,07%	10,99%
62	Proportion des OSC qui participent à la mise en œuvre du processus de décentralisation	3,12%	3,66%	2,70%	3,54%	2,07%	1,33%
63	Nombre d'activités réalisées par les partis ou formations politiques au profit de leurs militants dans les CT	217	207	235	363	190	0%
64	Proportion de partis politiques qui forment leur militant sur le processus de décentralisation	4,66%	5,64%	6,91%	2,21%	3,66%	0%
65	Proportion des partis et formations politiques qui respectent le quota genre aux élections locales	24,39%					
66	Proportion des femmes dans les postes de responsabilité au sein des conseils de collectivité	8,16%	8,38%	8,31%	8,05%	8,01%	11,32%
67	Proportion des femmes élues au sein des conseils de collectivité	13,21%	13,32%	13,54%	3,07%	14,50%	9,93%
Axe 6 : Pilotage et coordination de la décentralisation							
68	Taux d'exécution physique du PAQ	0%	68,90%	57,40%	61,10%	45,17%	36,59%

69	Taux d'exécution financière du PAQ	0%	43,60%	53,90%	53,60%	60,44%	36,39%
70	Taux d'exécution physique des réformes et mesures d'impulsion politique	0%	0%	14,29%	30%	30%	30,33%
71	Taux d'exécution physique des réformes et mesures de pilotage	0%	0%	60%	100%	100%	100%
72	Nombre de sessions de la CONAD	0	1	0	1	1	0
73	Proportion des cadres de concertation fonctionnels (CONAD, CCR, CCco, CORED)	20,37%	23,28%	40,21%	41%	43,62%	2,18%
74	Taux d'exécution du plan de gestion des risques	0%	0%	0%	0%	0%	0%
75	Proportion des CT qui utilisent les TIC (site web facebook...)	36,81%	41,21%	47,80%	54,67%	56,08%	47,53%
76	Proportion de CT qui intègre la communication sur la décentralisation dans leur PLD	51,37%	36,26%	29,12%	27,75%	29,01%	16,85%

Annexe 2 : Situation des activités des PAI des communes

Communes	Nombre d'activités prévues		Nombre d'activités réalisées		Taux d'exécution physique en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	1341	1009	825	474	61,52%	46,98%
Cascades	482	312	372	162	77,18%	51,92%
Centre	232	239	112	61	48,28%	25,52%
Centre-Est	627	639	563	501	89,79%	78,40%
Centre-Nord	580	611	496	372	85,52%	60,88%
Centre-Ouest	1354	607	1093	398	80,72%	65,57%
Centre-Sud	253	201	196	109	77,47%	54,23%
Est	726	422	462	291	63,64%	68,96%
Hauts-Bassins	593	399	437	227	73,69%	56,89%
Nord	666	596	518	316	77,78%	53,02%
Plateau Central	376	325	237	176	63,03%	54,15%
Sahel	439	415	277	88	63,10%	21,20%
Sud-ouest	422	691	314	508	74,41%	73,52%
Total communes	8091	6466	5902	3683	72,95%	56,96%
Total communes rurales	5975	4835	4431	2844	74,16%	58,82%
Total communes urbaines	2116	1631	1471	839	69,52%	51,44%

Annexe 3 : Situation des activités des PAI des conseils régionaux

Conseils régionaux	Nombre d'activités prévues		Nombre d'activités réalisées		Taux d'exécution physique en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	18	23	16	4	88,89%	17,39%
Cascades	33	25	13	21	39,39%	84,00%
Centre	29	22	24	0	82,76%	0,00%
Centre-Est	47	42	45	26	95,74%	61,90%
Centre-Nord	35	9	26	1	74,29%	11,11%
Centre-Ouest	37	58	29	53	78,38%	91,38%
Centre-Sud	34	30	28	16	82,35%	53,33%
Est	31	31	23	23	74,19%	74,19%
Hauts-Bassins	48	26	17	15	35,42%	57,69%
Nord	48	30	43	19	89,58%	63,33%
Plateau Central	21	19	10	5	47,62%	26,32%
Sahel	20	10	10	0	50,00%	0,00%
Sud-ouest	35	53	24	8	68,57%	15,09%
Total communes	436	378	308	191	70,64%	50,53%

Annexe 4 : Situation des montants des PAI des communes

Communes	Montant prévu PAI		Montant réaliser PAI		Taux d'exécution financière en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	14563928060	15 351 089 048	6 977 278 433	3 709 704 625	47,91%	24,17%
Cascades	5022822662	3741153689	2 377 574 339	1101650378	47,34%	29,45%
Centre	14471689717	13993784013	7 151 609 952	5252870782	49,42%	37,54%
Centre-Est	4931603383	4055987760	3 748 435 059	2682123280	76,01%	66,13%
Centre-Nord	8052140323	8632044997	5 070 365 763	3890853973	62,97%	45,07%
Centre-Ouest	11216726278	7542090354	6 238 246 545	3010111962	55,62%	39,91%
Centre-Sud	2660421896	2827037471	1 693 412 173	1178984803	63,65%	41,70%
Est	8678487653	8322995074	5 048 992 922	3640412550	58,18%	43,74%
Hauts-Bassins	17662052016	8701515956	4 881 717 045	2112370664	27,64%	24,28%
Nord	10373893233	9986519990	6 172 623 256	4008885817	59,50%	40,14%
Plateau Central	3685988059	4387526430	1 730 434 178	1795659456	46,95%	40,93%
Sahel	9707178539	8854663837	5 122 787 520	1418380336	52,77%	16,02%
Sud-ouest	5047050455	3538364728	2 922 939 978	1783630841	57,91%	50,41%
Total communes	116 073 982 274	99 934 773 347	59 136 417 163	35 585 639 467	50,95%	35,61%
Total communes rurales	67 736 577 943	57 392 437 596	38 583 546 386	22 166 951 886	56,96%	38,62%
Total communes urbaines	48 337 404 331	42 542 335 751	20 552 870 777	13 418 687 581	42,52%	31,54%

Annexe 5 : Situation des montants des PAI des conseils régionaux

Conseils régionaux	Montant prévu PAI		Montant réaliser PAI		Taux d'exécution financière en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	627 495 694	731341343	503 323 611	28566920	80,21%	3,91%
Cascades	1 313 145 491	758904621	190 030 530	584583391	14,47%	77,03%
Centre	1 358 398 901	585948350	1 173 814 993	0	86,41%	0,00%
Centre-Est	593 015 749	817708810	578 215 749	514027367	97,50%	62,86%
Centre-Nord	789 657 861	736696825	261 657 861	44000000	33,14%	5,97%
Centre-Ouest	1 926 129 540	699428520	1 498 301 165	538250807	77,79%	76,96%
Centre-Sud	493 867 742	394899177	262 130 088	146390049	53,08%	37,07%
Est	3 943 163 000	3943163000	1 869 976 610	1869976610	47,42%	47,42%
Hauts-Bassins	1 267 597 690	704257350	535 427 548	570324709	42,24%	80,98%
Nord	1 132 480 584	427437233	920 672 172	196356690	81,30%	45,94%
Plateau Central	1 690 568 000	1029594948	208 712 097	50400000	12,35%	4,90%
Sahel	1 018 340 164	640701862	397 895 024	0	39,07%	0,00%
Sud-ouest	452 499 337	307300000	181 853 481	72875000	40,19%	23,71%
Total communes	16 606 359 753	11777382039	8 582 010 929	4615751543	51,68%	39,19%

Annexe 6 : Situation des montants des ressources financières transférées aux communes

Communes	Montant transféré		Montant exécuté		Taux d'absorption en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	4 702 491 750	4 413 285 912	2 963 680 813	1 959 482 442	63,02%	44,40%
Cascades	2 085 080 181	1 789 060 657	1 454 955 734	1 106 712 346	69,78%	61,86%
Centre	4 468 549 362	4 479 459 301	1 509 870 326	1 051 293 538	33,79%	23,47%
Centre-Est	3 423 776 975	3 148 828 811	1 963 661 210	2 417 360 794	57,35%	76,77%
Centre-Nord	3 187 972 051	3 160 484 666	2 458 072 499	2 199 059 882	77,10%	69,58%
Centre-Ouest	4 056 683 197	4 363 263 285	2 250 938 418	2 653 146 900	55,49%	60,81%
Centre-Sud	2 282 431 450	2 183 400 187	1 059 987 982	1 925 612 965	46,44%	88,19%
Est	3 292 780 728	2 595 500 019	1 935 793 830	1 158 379 847	58,79%	44,63%
Hauts-Bassins	4 124 466 561	4 536 223 170	3 306 470 676	3 279 390 077	80,17%	72,29%
Nord	4 479 925 052	4 073 427 915	2 739 674 186	2 571 512 530	61,15%	63,13%
Plateau Central	2 592 681 893	2 234 599 236	1 054 878 576	1 686 038 366	40,69%	75,45%
Sahel	1 285 512 777	1 407 817 977	529 310 182	327 071 383	41,18%	23,23%
Sud-ouest	2 548 114 947	2 126 547 959	1 614 117 636	1 343 409 550	63,35%	63,17%
Total communes	42 530 466 924	40 511 899 095	24 841 412 068	23 678 470 620	58,41%	58,45%
Total communes rurales	28 261 788 041	27 076 714 599	15 062 519 488	17 069 295 930	53,30%	63,04%
Total communes urbaines	14 268 678 883	13 435 184 496	9 778 892 580	6 609 174 690	68,53%	49,19%

Annexe 7 : Situation des montants des ressources financières transférées aux conseils régionaux

Conseils régionaux	Montant transféré		Montant exécuté		Taux d'absorption en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Cascades	115 000 000	-	-	-	0,00%	0,00%
Centre	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Centre-Est	-	105 000 000	-	-	0,00%	0,00%
Centre-Nord	-	1 000 000	-	1 000 000	0,00%	100,00%
Centre-Ouest	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Centre-Sud	-	107 000 000	-	-	0,00%	0,00%
Est	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Hauts-Bassins	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Nord	-	115 000 000	-	-	0,00%	0,00%
Plateau Central	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Sahel	-	-	-	-	0,00%	0,00%
<i>Sud-ouest</i>	40 000 000	2 000 000	-	2 000 000	0,00%	100,00%
Total conseils régionaux	155 000 000	330 000 000	-	3 000 000	0,00%	0,91%

Annexe 8 : Situation des ressources financières transférées par domaine

Domaines	Montant transféré		Montant exécuté		Taux d'absorption en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Environnement		-		-	na	na
Aménagement du territoire		434 000 000		-		0,00%
Éducation et Jeunesse	33 779 289 576	32 273 065 301	19 545 446 177	19 544 747 353	57,86%	60,56%
Santé et hygiène	6 172 097 203	5 901 632 602	4 100 136 139	3 543 964 843	66,43%	60,05%
Eau et électricité	1 892 958 640	1 753 025 853	951 837 123	502 641 214	50,28%	28,67%
Marché abattoir et foires		-		-	na	na
Protection civil		102 000 000		27 486 690	na	26,95%
Développement économique et planification		-		-	na	na
Culture, sport et loisir	76 054 008	129 473 625	26 574 452	35 504 670	34,94%	27,42%
Pompe et funèbre		-		-	na	na
Foncier		322 832 514		26 125 850	na	8,09%
Autres dotations	610 067 497	32 869 200	217 418 177	-	35,64%	0,00%
Total CT	42 685 466 924	40 841 899 095	24 841 412 068	23 681 470 620	58,20%	57,98%
Résultats par type de CT						
Total communes	42 530 466 924	40 511 899 095	24 841 412 068	23 678 470 620	58,41%	58,45%
Communes rurales	28 261 788 041	26 020 771 771	15 062 519 488	17 219 899 440	53,30%	66,18%
Communes urbaines	14 268 678 883	14 491 127 324	9 778 892 580	6 821 286 812	68,53%	47,07%
Conseil Régional	155 000 000	330 000 000	0	3 000 000	0,00%	0,91%
Total CT	42 685 466 924	40 841 899 095	24 841 412 068	23 681 470 620	58,20%	57,98%

Annexe 9 : Situation des effectifs des agents de la CT

CT	Catégorie P			Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Catégorie D			Catégorie E		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T
Boucle du Mouhoun Communes	0	0	0	0	14	14	14	97	111	47	168	215	39	82	121	1	26	27
BM Cu	0	0	0	0	13	13	5	28	33	10	37	47	19	42	61	1	14	15
BM Cr	0	0	0	0	1	1	9	69	78	37	131	168	20	40	60	0	12	12
Conseil régional boucle du Mouhoun	0	0	0	1	3	4	3	4	7	2	3	5	1	6	7	0	0	0
Cascades Communes	0	0	0	2	11	13	8	52	60	29	78	107	43	65	108	6	42	48
CAS Cu	0	0	0	2	11	13	6	32	38	11	29	40	29	55	84	4	33	37
CAS Cr	0	0	0	0	0	0	2	20	22	18	49	67	14	10	24	2	9	11
Conseil régional cascades	0	0	0	0	2	2	0	5	5	2	2	4	0	3	3	0	0	0
Centre Communes	2	3	5	46	130	176	232	304	536	222	420	642	161	697	858	1	160	161
Centre Cu	2	3	5	45	124	169	212	262	474	191	375	566	152	670	822	1	139	140
Centre Cr	0	0	0	1	6	7	20	42	62	31	45	76	9	27	36	0	21	21
Conseil régional Centre	0	0	0	3	11	14	4	3	7	3	7	10	1	4	5	0	7	7
Centre-Est Communes	0	0	0	0	11	11	17	80	97	53	152	205	23	93	116	1	39	40
CE Cu	0	0	0	0	8	8	10	29	39	22	49	71	19	68	87	1	22	23
CE Cr	0	0	0	0	3	3	7	51	58	31	103	134	4	25	29	0	17	17
Conseil régional centre-est	0	0	0	1	2	3	1	1	2	4	2	6	0	4	4	0	4	4
Centre-Nord Communes	0	0	0	1	9	10	14	89	103	44	152	196	23	72	95	2	35	37
CN Cu	0	0	0	1	2	3	4	27	31	11	33	44	10	31	41	0	13	13
CN Cr	0	0	0	0	7	7	10	62	72	33	119	152	13	41	54	2	22	24
Conseil régional centre-nord	0	0	0	0	6	6	1	4	5	2	1	3	1	2	3	0	5	5
Centre-Ouest Communes	0	0	0	1	18	19	15	121	136	44	150	194	40	97	137	0	58	58
CO Cu	0	0	0	1	14	15	7	30	37	9	38	47	23	52	75	0	30	30
CO Cr	0	0	0	0	4	4	8	91	99	35	112	147	17	45	62	0	28	28
Conseil régional centre-ouest	0	0	0	2	5	7	3	6	9	1	3	4	0	3	3	0	2	2
Centre-Sud Communes	0	0	0	4	9	13	14	51	65	38	88	126	15	55	70	0	20	20
CS Cu	0	0	0	2	5	7	7	13	20	7	25	32	10	25	35	0	6	6
CS Cr	0	0	0	2	4	6	7	38	45	31	63	94	5	30	35	0	14	14
Conseil régional centre-sud	0	0	0	0	4	4	2	2	4	0	3	3	1	1	2	0	2	2
Est Communes	0	0	0	1	9	10	14	101	115	25	143	168	35	88	123	1	39	40
EST Cu	0	0	0	0	8	8	9	32	41	9	37	46	20	42	62	0	19	19
EST Cr	0	0	0	1	1	2	5	69	74	16	106	122	15	46	61	1	20	21
Conseil régional Est	0	0	0	0	4	4	1	5	6	1	4	5	0	4	4	0	1	1
Hauts-Bassins Communes	0	0	0	16	47	63	33	207	240	71	236	307	62	222	284	0	121	121
HB Cu	0	0	0	16	43	59	28	132	160	48	129	177	34	198	232	0	107	107
HB Cr	0	0	0	0	4	4	5	75	80	23	107	130	28	24	52	0	14	14
Conseil régional hauts-bassins	0	0	0	4	15	19	9	8	17	1	3	4	0	9	9	0	0	0
Nord Communes	0	0	0	3	13	16	16	84	100	29	124	153	25	82	107	0	26	26
NORD Cu	0	0	0	3	8	11	5	26	31	14	31	45	16	45	61	0	15	15
NORD Cr	0	0	0	0	5	5	11	58	69	15	93	108	9	37	46	0	11	11
Conseil régional nord	0	0	0	1	2	3	2	5	7	1	2	3	3	6	9	0	0	0
Plateau Central Communes	0	0	0	2	5	7	20	49	69	42	103	145	17	33	50	4	24	28
PC Cu	0	0	0	1	2	3	7	8	15	16	18	34	9	11	20	1	8	9
PC Cr	0	0	0	1	3	4	13	41	54	26	85	111	8	22	30	3	16	19
Conseil régional plateau-central	0	0	0	0	2	2	0	5	5	3	1	4	0	0	0	0	4	4
Sahel Communes	0	0	0	0	8	8	6	54	60	19	105	124	15	66	81	0	28	28
Sahel Cu	0	0	0	0	6	6	5	20	25	7	36	43	13	33	46	0	14	14
Sahel Cr	0	0	0	0	2	2	1	34	35	12	69	81	2	33	35	0	14	14
Conseil régional sahel	0	0	0	0	2	2	1	2	3	1	2	3	1	1	2	0	3	3
Sud-Ouest Communes	0	0	0	0	8	8	9	70	79	23	117	140	35	69	104	0	19	19
SO Cu	0	0	0	0	7	7	4	21	25	10	38	48	10	35	45	0	9	9
SO Cr	0	0	0	0	1	1	5	49	54	13	79	92	25	34	59	0	10	10
Conseil régional sud-ouest	0	0	0	0	1	1	1	3	4	1	0	1	1	2	3	0	2	2
Total Communes	2	3	5	76	292	368	412	1359	1771	686	2036	2722	533	1721	2254	16	637	653
Total conseils régionaux	0	0	0	12	59	71	28	53	81	22	33	55	9	45	54	0	30	30
Total CT	2	3	5	88	351	439	440	1412	1852	708	2069	2777	542	1766	2308	16	667	683
Total Cu	2	3	5	71	251	322	309	660	969	365	875	1240	364	1307	1671	8	429	437
Total Cr	0	0	0	5	41	46	103	699	802	321	1161	1482	169	414	583	8	208	216

Annexe 10 : Situation des communes qui ont un dispositif de gestion axée sur le résultat

Régions	Nbre de communes	CT qui ont un dispositif de gestion axée sur le résultat		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	47	2	6	4,26%	12,77%
Cascades	17	1	0	5,88%	0,00%
Centre	7	0	0	0,00%	0,00%
Centre-Est	30	0	0	0,00%	0,00%
Centre-Nord	28	5	5	17,86%	17,86%
Centre-Ouest	38	4	1	10,53%	2,63%
Centre-Sud	19	5	3	26,32%	15,79%
Est	27	4	8	14,81%	29,63%
Hauts-Bassins	33	7	8	21,21%	24,24%
Nord	31	4	3	12,90%	9,68%
Plateau Central	20	8	7	40,00%	35,00%
Sahel	26	3	1	11,54%	3,85%
Sud-ouest	28	7	10	25,00%	35,71%
Totaux communes	351	50	52	14,25%	14,81%
Totaux communes rurales	302	33	42	10,93%	13,91%
Totaux communes urbaines	49	17	10	34,69%	20,41%

Annexe 11 : Situation des conseils régionaux qui ont un dispositif de gestion axée sur le résultat

Régions	Nbre de conseils régionaux	CT qui ont un dispositif de gestion axée sur le résultat		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	1	0	0	0%	0%
Cascades	1	0	0	0%	0%
Centre	1	0	0	0%	0%
Centre-Est	1	1	0	100%	0%
Centre-Nord	1	0	0	0%	0%
Centre-Ouest	1	1	1	100%	100%
Centre-Sud	1	0	0	0%	0%
Est	1	1	1	100%	100%
Hauts-Bassins	1	1	0	100%	0%
Nord	1	0	1	0%	100%
Plateau Central	1	0	0	0%	0%
Sahel	1	0	1	0%	100%
Sud-ouest	1	0	0	0%	0%
Total conseils régionaux	13	4	4	30,77%	30,77%

Annexe 12 : Situation des communes ayant des protocoles ou convention de collaboration entre elles

Régions	Nbre de communes	CT ayant des protocoles ou convention de collaboration entre elles		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	47	0	0	0,00%	0,00%
Cascades	17	17	17	100,00%	100,00%
Centre	7	7	7	100,00%	100,00%
Centre-Est	30	1	1	3,33%	3,33%
Centre-Nord	28	9	10	32,14%	35,71%
Centre-Ouest	38	9	8	23,68%	21,05%
Centre-Sud	19	0	0	0,00%	0,00%
Est	27	25	25	92,59%	92,59%
Hauts-Bassins	33	3	6	9,09%	18,18%
Nord	31	7	3	22,58%	9,68%
Plateau Central	20	4	4	20,00%	20,00%
Sahel	26	1	5	3,85%	19,23%
Sud-ouest	28	0	0	0,00%	0,00%
Totaux communes	351	83	86	23,65%	24,50%
Totaux communes rurales	302	69	66	22,85%	21,85%
Totaux communes urbaines	49	16	13	32,65%	26,53%

Annexe 13 : Situation des communes ayant signé des conventions de partenariat avec les OSC

Régions	Nbre de communes	Nombre de CT ayant signé des conventions de partenariat avec les OSC		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	47	9	6	19,15%	12,77%
Cascades	17	5	3	29,41%	17,65%
Centre	7	4	3	57,14%	42,86%
Centre-Est	30	14	6	46,67%	20,00%
Centre-Nord	28	9	4	32,14%	14,29%
Centre-Ouest	38	14	4	36,84%	10,53%
Centre-Sud	19	7	1	36,84%	5,26%
Est	27	12	6	44,44%	22,22%
Hauts-Bassins	33	1	2	3,03%	6,06%
Nord	31	7	4	22,58%	12,90%
Plateau Central	20	6	2	30,00%	10,00%
Sahel	26	5	4	19,23%	15,38%
Sud-ouest	28	5	2	17,86%	7,14%
Totaux communes	351	98	47	27,92%	13,39%
Totaux communes rurales	302	67	24	22,19%	7,95%
Totaux communes urbaines	49	31	23	63,27%	46,94%

Annexe 14 : Situation des communes ayant bénéficié de sortie d'appui conseils effectué par les CCA

Régions	Nbre de communes	Nombre de CT ayant bénéficié de sortie d'appui conseils effectué par les		Nombre de sorties d'appui conseils effectué par les CCA		Proportion de CT ayant bénéficié de sortie d'appui conseils effectué par les	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	47	0	2	0	3	0,00%	4,26%
Cascades	17	1	1	1	1	5,88%	5,88%
Centre	7	1	3	2	4	14,29%	42,86%
Centre-Est	30	3	2	3	2	10,00%	6,67%
Centre-Nord	28	0	0	0	0	0,00%	0,00%
Centre-Ouest	38	7	4	9	5	18,42%	10,53%
Centre-Sud	19	14	6	16	7	73,68%	31,58%
Est	27	2	2	3	2	8,00%	7,41%
Hauts-Bassins	33	6	0	6	0	18,18%	0,00%
Nord	31	21	8	24	8	67,74%	25,81%
Plateau Central	20	14	7	17	8	70,00%	35,00%
Sahel	26	1	0	1	0	3,85%	0,00%
Sud-ouest	28	8	8	8	10	28,57%	28,57%
Totaux communes	351	78	43	90	50	25,64%	14,25%
Totaux communes rurales	302	66	37	77	41	25,50%	13,58%
Totaux communes urbaines	47	12	8	13	12	27,66%	25,53%

Annexe 15 : Actes financiers produits par les communes

Communes	Nombre d'actes financiers produits		Nombre d'actes financiers rejetés		Proportion de rejet d'actes financiers et de contrats en %	
	2021	2022	2021	2022	2020	2021
Boucle du Mouhoun	12 906	10 806	1 182	1 268	9,16%	11,73%
Cascades	10 308	13 065	410	199	3,98%	1,52%
Centre	6 679	2 256	51	40	0,76%	1,77%
Centre-Est	11 597	8 826	924	459	7,97%	5,20%
Centre-Nord	28 074	8 705	823	749	2,93%	8,60%
Centre-Ouest	18 186	15 619	310	371	1,70%	2,38%
Centre-Sud	6 162	4 759	664	159	10,78%	3,34%
Est	15 626	8 187	980	942	6,27%	11,51%
Hauts-Bassins	19 626	14 279	408	506	2,08%	3,54%
Nord	14 118	4 454	713	386	5,05%	8,67%
Plateau Central	8 524	8 086	362	152	4,25%	1,88%
Sahel	12 031	14 736	354	171	2,94%	1,16%
<i>Sud-ouest</i>	13 561	10 486	1 626	465	11,99%	4,43%
Totaux communes	177 398	124 264	8 807	5 867	4,96%	4,72%
Totaux communes rurales	142 670	102 136	7 120	4 555	4,99%	4,46%
Totaux communes urbaines	34 728	22 128	1 687	1 312	4,86%	5,93%

Annexe 16 : Actes financiers produits par les conseils régionaux

Conseils régionaux	Nombre d'actes financiers produits		Nombre d'actes financiers rejetés		Proportion de rejet d'actes financiers et de contrats en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	32	534	3	1	9,38%	0,19%
Cascades	579	64	-	-	0,00%	0,00%
Centre	1 086	861	54	38	4,97%	4,41%
Centre-Est	626	465	-	8	0,00%	1,72%
Centre-Nord	603	62	18	17	2,99%	27,42%
Centre-Ouest	931	654	16	18	1,72%	2,75%
Centre-Sud	61	87	31	2	50,82%	2,30%
Est	787	787	-	-	0,00%	0,00%
Hauts-Bassins	1 987	15	26	-	1,31%	0,00%
Nord	86	71	12	16	13,95%	22,54%
Plateau Central	138	35	4	17	2,90%	48,57%
Sahel	741	31	-	2	0,00%	6,45%
Sud-ouest	562	452	18	-	3,20%	0,00%
Total conseils régionaux	8 219	4 118	182	119	2,21%	2,89%

Annexe 17 : Situation des communes ayant des conventions de partenariat avec les CT étrangères

Communes	Nbre de communes	Nombre de CT ayant des conventions de partenariat avec les CT étrangères		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	47	6	6	12,77%	12,77%
Cascades	17	3	3	17,65%	17,65%
Centre	7	4	4	57,14%	57,14%
Centre-Est	30	9	8	30,00%	26,67%
Centre-Nord	28	9	10	32,14%	35,71%
Centre-Ouest	38	6	5	15,79%	13,16%
Centre-Sud	19	3	4	15,79%	21,05%
Est	27	6	3	22,22%	11,11%
Hauts-Bassins	33	3	2	9,09%	6,06%
Nord	31	8	5	25,81%	16,13%
Plateau Central	20	7	3	35,00%	15,00%
Sahel	26	6	4	23,08%	15,38%
Sud-ouest	28	6	5	21,43%	17,86%
Totaux communes	351	76	62	21,65%	17,66%
Totaux communes rurales	302	46	35	15,23%	11,59%
Totaux communes urbaines	49	30	27	61,22%	55,10%

Annexe 18 : Situation des montants du budget d'investissement des communes

Communes	Montant prévu du budget d'investissement		Montant exécuté du budget d'investissement		Taux d'exécution du budget d'investissement en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	19 834 191 276	14 103 641 954	9 444 566 778	5 241 900 069	47,62%	37,17%
Cascades	6 586 183 909	5 403 564 437	2 509 760 122	2 158 817 684	38,11%	39,95%
Centre	22 795 185 623	22 556 477 022	8 537 420 119	6 086 748 222	37,45%	26,98%
Centre-Est	6 242 083 184	5 187 303 864	4 103 903 801	3 414 916 192	65,75%	65,83%
Centre-Nord	12 369 908 849	10 081 290 175	6 249 969 828	5 452 122 826	50,53%	54,08%
Centre-Ouest	9 389 931 821	6 048 885 028	6 283 397 008	3 441 835 470	66,92%	56,90%
Centre-Sud	4 885 434 997	4 238 036 687	2 641 683 969	2 129 960 136	54,07%	50,26%
Est	14 069 551 644	7 807 892 957	8 434 316 865	3 019 925 774	59,95%	38,68%
Hauts-Bassins	14 350 508 341	11 677 377 356	6 684 998 485	4 052 792 593	46,58%	34,71%
Nord	10 131 030 958	6 138 427 957	6 592 538 518	2 842 586 112	65,07%	46,31%
Plateau Central	7 083 517 708	6 440 440 288	2 700 784 510	2 634 073 656	38,13%	40,90%
Sahel	12 961 564 505	9 937 063 043	5 692 119 486	3 030 947 024	43,92%	30,50%
Sud-ouest	6 064 414 723	4 532 623 143	3 044 193 878	1 944 415 716	50,20%	42,90%
Totaux communes	146 763 507 538	114 153 023 911	72 919 653 367	45 451 041 474	49,69%	39,82%
Totaux communes rurales	100 201 158 449	72 967 845 073	53 621 404 338	32 195 855 245	53,51%	44,12%
Totaux communes urbaines	46 562 349 089	41 185 178 838	19 298 249 029	13 255 186 229	41,45%	32,18%

Annexe 19 : Situation des montants du budget d'investissement des conseils régionaux

Conseils régionaux	Montant prévu du budget d'investissement		Montant exécuté du budget d'investissement		Taux d'exécution du budget d'investissement en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	2 229 019 497	1 935 176 745	453 935 665	615 077 941	20,36%	31,78%
Cascades	1 386 045 561	1 249 141 100	234 020 049	411 781 172	16,88%	32,97%
Centre	1 935 206 148	1 982 868 944	925 372 086	752 643 592	47,82%	37,96%
Centre-Est	746 867 922	944 828 015	228 336 858	215 237 925	30,57%	22,78%
Centre-Nord	1 755 444 520	1 063 757 538	825 150 737	634 632 116	47,01%	59,66%
Centre-Ouest	1 148 825 020	640 804 860	637 165 454	434 780 185	55,46%	67,85%
Centre-Sud	923 680 327	643 122 093	433 277 550	90 634 361	46,91%	14,09%
Est	2 254 259 481	1 574 489 492	834 012 812	410 950 876	37,00%	26,10%
Hauts-Bassins	1 684 018 886	1 038 480 695	891 699 338	570 324 709	52,95%	54,92%
Nord	1 422 674 914	891 388 079	744 066 543	381 585 952	52,30%	42,81%
Plateau Central	1 678 523 785	1 641 891 243	302 026 140	445 726 735	17,99%	27,15%
Sahel	3 833 252 058	2 809 531 230	1 164 456 100	875 133 232	30,38%	31,15%
Sud-ouest	1 019 979 374	834 159 157	260 882 063	221 322 907	25,58%	26,53%
Total conseils régionaux	22 017 797 493	17 249 639 191	7 934 401 395	6 059 831 703	36,04%	35,13%

Annexe 20 : Situation des ressources financières des communes

Communes	Ressources financières des communes		Taux d'accroissement
	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	20 953 449 198	9 194 103 805	-56,12%
Cascades	7 385 331 164	3 881 720 767	-47,44%
Centre	32 166 182 241	29 730 351 234	-7,57%
Centre-Est	9 266 949 367	7 416 222 064	-19,97%
Centre-Nord	13 216 449 434	8 716 894 649	-34,05%
Centre-Ouest	13 305 414 759	8 601 832 671	-35,35%
Centre-Sud	6 742 637 356	4 707 170 399	-30,19%
Est	13 077 854 303	6 086 310 211	-53,46%
Hauts-Bassins	18 467 558 538	12 806 270 991	-30,66%
Nord	12 047 174 980	7 297 772 841	-39,42%
Plateau Central	8 638 958 084	4 781 117 281	-44,66%
Sahel	10 088 599 233	3 340 182 537	-66,89%
Sud-ouest	7 004 989 559	4 203 902 569	-39,99%
Total communes	172 361 548 216	110 763 852 019	-35,74%
Total communes rurales	104 178 233 917	55 985 000 695	-46,26%
Total communes urbaines	68 183 314 299	57 005 043 493	-16,39%

Annexe 21 : Situation des ressources financières des conseils régionaux

Conseils régionaux	Ressources financières des conseils régionaux		Taux d'accroissement
	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	2 043 244 880	258 228 409	-87,36%
Cascades	942 235 664	154 532 087	-83,60%
Centre	1 821 994 456	1 191 806 205	-34,59%
Centre-Est	672 112 952	557 774 910	-17,01%
Centre-Nord	1 053 655 380	347 548 387	-67,01%
Centre-Ouest	764 340 608	349 890 251	-54,22%
Centre-Sud	706 756 489	254 525 155	-63,99%
Est	1 262 021 636	242 993 954	-80,75%
Hauts-Bassins	1 758 431 286	681 511 928	-61,24%
Nord	780 759 977	306 137 779	-60,79%
Plateau Central	906 379 936	336 933 416	-62,83%
Sahel	1 290 023 211	162 563 405	-87,40%
Sud-ouest	643 371 486	137 339 802	-78,65%
Total conseils régionaux	14 645 327 961	4 981 785 688	-65,98%

Annexe 22 : Situation des ressources propres sur les ressources globales des communes

Communes	Montant des ressources globales		Montant des ressources propres		Part des ressources propres dans les ressources globales en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	20 953 449 198	9 194 103 805	3 279 739 616	2 514 448 250	15,65%	27,35%
Cascades	7 385 331 164	3 881 720 767	1 533 242 669	1 350 831 596	20,76%	34,80%
Centre	32 166 182 241	29 730 351 234	24 481 757 121	23 197 796 958	76,11%	78,03%
Centre-Est	9 266 949 367	7 416 222 064	2 271 851 417	2 217 258 345	24,52%	29,90%
Centre-Nord	13 216 449 434	8 716 894 649	3 909 858 115	3 904 449 920	29,58%	44,79%
Centre-Ouest	13 305 414 759	8 601 832 671	2 350 288 224	2 453 157 652	17,66%	28,52%
Centre-Sud	6 742 637 356	4 707 170 399	2 115 185 560	1 462 722 689	31,37%	31,07%
Est	13 077 854 303	6 086 310 211	1 675 174 800	1 561 885 268	12,81%	25,66%
Hauts-Bassins	18 467 558 538	12 806 270 991	6 449 057 502	6 203 955 719	34,92%	48,44%
Nord	12 047 174 980	7 297 772 841	1 354 892 091	1 033 743 747	11,25%	14,17%
Plateau Central	8 638 958 084	4 781 117 281	1 981 544 930	1 568 006 945	22,94%	32,80%
Sahel	10 088 599 233	3 340 182 537	1 102 873 922	430 841 809	10,93%	12,90%
Sud-ouest	7 004 989 559	4 203 902 569	1 437 770 975	1 084 269 991	20,52%	25,79%
Total communes	172 361 548 216	110 763 852 019	53 943 236 942	48 983 368 889	31,30%	44,22%
Total communes rurales	104 178 233 917	55 985 000 695	17 966 949 180	14 429 345 222	17,25%	25,77%
Total communes urbaines	68 183 314 299	57 005 043 493	35 976 287 762	34 554 023 667	52,76%	60,62%

Annexe 23 : Situation des ressources globales sur ressources propres des conseils régionaux

Conseils régionaux	Montant des ressources globales		Montant des ressources propres		Part des ressources propres	
	2021	2022	2021	2022	2020	2021
Boucle du Mouhoun	2 043 244 880	258 228 409	304 246 400	127 570 202	14,89%	49,40%
Cascades	942 235 664	154 532 087	96 894 408	98 685 524	10,28%	63,86%
Centre	1 821 994 456	1 191 806 205	1 076 916 973	995 131 461	59,11%	83,50%
Centre-Est	672 112 952	557 774 910	149 879 143	108 710 102	22,30%	19,49%
Centre-Nord	1 053 655 380	347 548 387	208 242 328	202 565 724	19,76%	58,28%
Centre-Ouest	764 340 608	349 890 251	157 076 745	240 973 917	20,55%	68,87%
Centre-Sud	706 756 489	254 525 155	108 746 230	82 077 561	15,39%	32,25%
Est	1 262 021 636	242 993 954	102 350 647	120 149 118	8,11%	49,45%
Hauts-Bassins	1 758 431 286	681 511 928	516 919 178	480 875 325	29,40%	70,56%
Nord	780 759 977	306 137 779	104 018 856	50 076 331	13,32%	16,36%
Plateau Central	906 379 936	336 933 416	116 012 499	108 850 671	12,80%	32,31%
Sahel	1 290 023 211	162 563 405	109 351 983	36 742 766	8,48%	22,60%
Sud-ouest	643 371 486	137 339 802	72 029 825	53 772 023	11,20%	39,15%
Total conseils régionaux	14 645 327 961	4 981 785 688	3 122 685 215	2 706 180 725	21,32%	54,32%

Annexe 24 : Situation des montants des recettes fiscales et non fiscales communes

Communes	Montant des recettes fiscales et non fiscales des communes		Taux d'accroissement annuel des recettes fiscales et non fiscales
	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	3 279 739 616	2 514 448 250	-23,33%
Cascades	1 533 242 669	1 350 831 596	-11,90%
Centre	24 481 757 121	23 197 796 958	-5,24%
Centre-Est	2 271 851 417	2 217 258 345	-2,40%
Centre-Nord	3 909 858 115	3 904 449 920	-0,14%
Centre-Ouest	2 350 288 224	2 453 157 652	4,38%
Centre-Sud	2 115 185 560	1 462 722 689	-30,85%
Est	1 675 174 800	1 561 885 268	-6,76%
Hauts-Bassins	6 449 057 502	6 203 955 719	-3,80%
Nord	1 354 892 091	1 033 743 747	-23,70%
Plateau Central	1 981 544 930	1 568 006 945	-20,87%
Sahel	1 102 873 922	430 841 809	-60,93%
Sud-ouest	1 437 770 975	1 084 269 991	-24,59%
Total communes	53 943 236 942	48 983 368 889	-9,19%
Total communes rurales	17 966 949 180	14 429 345 222	-19,69%
Total communes urbaines	35 976 287 762	34 554 023 667	-3,95%

Annexe 25 : Situation des montants des recettes fiscales et non fiscales des conseils régionaux

Conseils régionaux	Montant des recettes fiscales et non fiscales des conseils régionaux		Taux d'accroissement annuel des recettes fiscales et non fiscales
	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	304 246 400	127 570 202	-58,07%
Cascades	96 894 408	98 685 524	1,85%
Centre	1 076 916 973	995 131 461	-7,59%
Centre-Est	149 879 143	108 710 102	-27,47%
Centre-Nord	208 242 328	202 565 724	-2,73%
Centre-Ouest	157 076 745	240 973 917	53,41%
Centre-Sud	108 746 230	82 077 561	-24,52%
Est	102 350 647	120 149 118	17,39%
Hauts-Bassins	516 919 178	480 875 325	-6,97%
Nord	104 018 856	50 076 331	-51,86%
Plateau Central	116 012 499	108 850 671	-6,17%
Sahel	109 351 983	36 742 766	-66,40%
Sud-ouest	72 029 825	53 772 023	-25,35%
Total conseils régionaux	3 122 685 215	2 706 180 725	-13,34%

Annexe 26 : Situation des montants des recettes fiscales des communes

Communes	Montant des recettes fiscales des communes		Taux d'accroissement annuel des recettes fiscales
	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	1 588 099 320	1 824 366 496	14,88%
Cascades	807 478 807	837 915 642	3,77%
Centre	19 604 171 978	18 567 687 229	-5,29%
Centre-Est	933 980 529	1 253 691 433	34,23%
Centre-Nord	2 624 564 475	3 330 641 927	26,90%
Centre-Ouest	1 222 638 988	1 479 956 265	21,05%
Centre-Sud	433 855 062	453 993 783	4,64%
Est	798 741 749	1 097 530 140	37,41%
Hauts-Bassins	4 406 267 953	4 552 608 424	3,32%
Nord	599 877 698	511 043 027	-14,81%
Plateau Central	484 246 665	641 972 463	32,57%
Sahel	516 285 849	197 311 719	-61,78%
Sud-ouest	478 916 221	438 098 930	-8,52%
Total communes	34 499 125 294	35 186 817 478	1,99%
Total communes rurales	8 110 777 183	9 035 564 914	11,40%
Total communes urbaines	26 388 348 111	26 073 626 281	-1,19%

Annexe 27 : Situation des montants des recettes fiscales des conseils régionaux

Conseils régionaux	Montant des recettes fiscales des conseils régionaux		Taux d'accroissement annuel des recettes fiscales
	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	97 626 117	91 799 686	-5,97%
Cascades	68 895 519	86 728 866	25,88%
Centre	1 064 384 085	972 548 165	-8,63%
Centre-Est	88 259 608	86 607 462	-1,87%
Centre-Nord	135 978 180	179 036 674	31,67%
Centre-Ouest	96 516 605	111 477 205	15,50%
Centre-Sud	73 933 260	74 568 139	0,86%
Est	65 041 589	67 732 046	4,14%
Hauts-Bassins	454 815 226	377 194 209	-17,07%
Nord	65 257 802	45 751 468	-29,89%
Plateau Central	80 763 324	83 908 063	3,89%
Sahel	29 875 842	15 459 808	-48,25%
Sud-ouest	40 104 068	38 568 225	-3,83%
Total conseils régionaux	2 361 451 225	2 231 380 016	-5,51%

Annexe 28 : Situation des montants des recettes non fiscales des communes

Communes	Montant des recettes non fiscales des communes		Taux d'accroissement annuel des recettes non fiscales
	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	1 691 640 296	690 081 754	-59,21%
Cascades	725 763 862	512 915 954	-29,33%
Centre	4 877 585 143	4 630 109 729	-5,07%
Centre-Est	1 337 870 888	963 566 912	-27,98%
Centre-Nord	1 285 293 640	573 807 993	-55,36%
Centre-Ouest	1 127 649 236	973 201 387	-13,70%
Centre-Sud	1 681 330 498	1 008 728 906	-40,00%
Est	876 433 051	464 355 128	-47,02%
Hauts-Bassins	2 042 789 549	1 651 347 295	-19,16%
Nord	755 014 393	522 700 720	-30,77%
Plateau Central	1 497 298 265	926 034 482	-38,15%
Sahel	586 588 073	233 530 090	-60,19%
Sud-ouest	958 854 754	646 171 061	-32,61%
Total communes	19 444 111 648	13 796 551 411	-29,05%
Total communes rurales	7 893 727 543	5 393 780 308	-31,67%
Total communes urbaines	7 706 931 963	8 655 875 956	12,31%

Annexe 29 : Situation des montants des recettes non fiscales des conseils régionaux

Conseils régionaux	Montant des recettes non fiscales des conseils régionaux		Taux d'accroissement annuel des recettes non fiscales
	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	206 620 283	35 770 516	-82,69%
Cascades	27 998 889	11 956 658	-57,30%
Centre	12 532 888	22 583 296	80,19%
Centre-Est	61 619 535	22 102 640	-64,13%
Centre-Nord	72 264 148	23 529 050	-67,44%
Centre-Ouest	60 560 140	129 496 712	113,83%
Centre-Sud	34 812 970	7 509 422	-78,43%
Est	37 309 058	52 417 072	40,49%
Hauts-Bassins	62 103 952	103 681 116	66,95%
Nord	38 761 054	4 324 863	-88,84%
Plateau Central	35 249 175	24 942 608	-29,24%
Sahel	79 476 141	21 282 958	-73,22%
Sud-ouest	31 925 757	15 203 798	-52,38%
Total conseils régionaux	761 233 990	474 800 709	-37,63%

Annexe 30 : Situation des ressources financières liées aux compétences transférées des communes

Communes	Montant des ressources financières liées aux compétences transférées		Taux d'accroissement des ressources financières liées aux compétences (%)
	2021	2022	2021-2022
Boucle du Mouhoun	4 702 491 750	4 413 285 912	-6,15%
Cascades	2 085 080 181	1 789 060 657	-14,20%
Centre	4 468 549 362	4 479 459 301	0,24%
Centre-Est	3 423 776 975	3 148 828 811	-8,03%
Centre-Nord	3 187 972 051	3 160 484 666	-0,86%
Centre-Ouest	4 056 683 197	4 363 263 285	7,56%
Centre-Sud	2 282 431 450	2 183 400 187	-4,34%
Est	3 292 780 728	2 595 500 019	-21,18%
Hauts-Bassins	4 124 466 561	4 536 223 170	9,98%
Nord	4 479 925 052	4 073 427 915	-9,07%
Plateau Central	2 592 681 893	2 233 708 611	-13,85%
Sahel	1 285 512 777	1 407 817 977	9,51%
Sud-ouest	2 548 114 947	2 126 547 959	-16,54%
Total communes	42 530 466 924	40 511 008 470	-4,75%
Total communes rurales	28 261 788 041	27 076 714 599	-4,19%
Total communes urbaines	14 268 678 883	13 434 293 871	-5,85%

Annexe 31 : Situation de marchés publics des communes

Communes	Nombre total de marchés publics des communes		Nombre de marchés publics exécutés par les entreprises locales		Proportion des marchés publics exécutés par les entreprises locales en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	2 238	2 030	762	655	34,05%	32,27%
Cascades	802	660	121	220	15,09%	33,33%
Centre	539	422	185	128	34,32%	30,33%
Centre-Est	1 566	1 359	318	304	20,31%	22,37%
Centre-Nord	1 156	1 137	268	421	23,18%	37,03%
Centre-Ouest	2 131	1 434	288	288	13,51%	20,08%
Centre-Sud	715	629	202	138	28,25%	21,94%
Est	1 105	865	525	452	47,51%	52,25%
Hauts-Bassins	1 717	1 685	242	224	14,09%	13,29%
Nord	1 519	1 003	252	355	16,59%	35,39%
Plateau Central	754	592	119	58	15,78%	9,80%
Sahel	841	523	294	187	34,96%	35,79%
Sud-ouest	1 258	990	237	207	18,84%	20,91%
Total communes	16 341	13 329	3 813	3 637	23,33%	27,29%
Total communes rurales	12 901	11 003	2 411	2 547	18,69%	23,15%
Total communes urbaines	3 440	2 326	1 402	1 090	40,76%	46,86%

Annexe 32 : Situation de marchés publics des conseils régionaux

Conseils régionaux	Nombre total de marchés publics des conseils régionaux		Nombre de marchés publics exécutés par les entreprises locales		Proportion des marchés publics exécutés par les entreprises locales en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	68	28	60	13	88,24%	46,43%
Cascades	10	73	4	68	40,00%	93,15%
Centre	97	79	97	79	100,00%	100,00%
Centre-Est	47	42	21	10	44,68%	23,81%
Centre-Nord	80	3	13	3	16,25%	100,00%
Centre-Ouest	59	61	35	55	59,32%	90,16%
Centre-Sud	53	41	38	28	71,70%	68,29%
Est	50	5	18	5	36,00%	100,00%
Hauts-Bassins	86	46	27	26	31,40%	56,52%
Nord	80	54	37	24	46,25%	44,44%
Plateau Central	59	75	7	11	11,86%	14,67%
Sahel	31	15	25	14	80,65%	93,33%
Sud-ouest	35	72	23	19	65,71%	26,39%
Total conseils régionaux	755	594	405	355	53,64%	59,76%

Annexe 33 : Situation des de communes ayant tenu au moins une session de cadre de dialogue

Communes	Nbre de communes	Nombre de communes ayant tenu au moins une session de cadre de dialogue		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	47	13	4	27,66%	8,51%
Cascades	17	9	0	52,94%	0,00%
Centre	7	5	1	71,43%	14,29%
Centre-Est	30	15	3	50,00%	10,00%
Centre-Nord	28	10	3	35,71%	10,71%
Centre-Ouest	38	20	5	52,63%	13,16%
Centre-Sud	19	8	1	42,11%	5,26%
Est	27	9	4	33,33%	14,81%
Hauts-Bassins	33	11	3	33,33%	9,09%
Nord	31	13	2	41,94%	6,45%
Plateau Central	20	8	7	40,00%	35,00%
Sahel	26	1	2	3,85%	7,69%
Sud-ouest	28	18	3	64,29%	10,71%
Totaux communes	351	140	38	40,11%	10,83%
Totaux communes rurales	302	117	27	38,74%	8,94%
Totaux communes urbaines	49	23	11	48,94%	22,45%

Annexe 34 : Situation des conseils régionaux ayant tenu au moins une session de cadre de dialogue

Régions	Nbre de conseils régionaux	Nombre de conseils régionaux ayant tenu au moins une session de cadre de dialogue		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	1	0	0	0,00%	0,00%
Cascades	1	0	1	0,00%	100,00%
Centre	1	1	0	100,00%	0,00%
Centre-Est	1	0	0	0,00%	0,00%
Centre-Nord	1	0	0	0,00%	0,00%
Centre-Ouest	1	1	0	100,00%	0,00%
Centre-Sud	1	0	0	0,00%	0,00%
Est	1	0	0	0,00%	0,00%
Hauts-Bassins	1	1	0	100,00%	0,00%
Nord	1	1	1	100,00%	100,00%
Plateau Central	1	1	0	100,00%	0,00%
Sahel	1	1	0	100,00%	0,00%
Sud-ouest	1	0	0	0,00%	0,00%
Total conseils régionaux	13	6	2	46,15%	15,38%

Annexe 35 : Actes administratifs produits par les communes

Communes	Nombre d'actes administratifs produits (communes)		Nombre d'actes administratifs conforme (communes)		Proportion des actes administratifs et de contrats produit conforme en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	190 536	148 051	189 296	143 153	99,35%	96,69%
Cascades	72 212	78 414	70 902	76 870	98,19%	98,03%
Centre	416 662	371 034	416 662	370 202	100,00%	99,78%
Centre-Est	264 998	263 439	264 935	263 407	99,98%	99,99%
Centre-Nord	415 565	608 840	414 782	608 789	99,81%	99,99%
Centre-Ouest	330 958	488 294	330 601	487 950	99,89%	99,93%
Centre-Sud	96 367	81 454	96 253	81 356	99,88%	99,88%
Est	350 938	138 786	343 398	138 653	97,85%	99,90%
Hauts-Bassins	155 375	261 588	124 157	261 353	79,91%	99,91%
Nord	217 834	150 669	217 428	142 120	99,81%	94,33%
Plateau Central	149 238	72 795	148 916	71 649	99,78%	98,43%
Sahel	134 342	76 118	132 393	75 411	98,55%	99,07%
<i>Sud-ouest</i>	109 840	167 948	109 132	166 855	99,36%	99,35%
Totaux communes	2 904 865	2 907 430	2 858 855	2 887 767	98,42%	99,32%
Totaux communes rurales	1 467 826	1 105 085	1 447 643	1 087 786	98,62%	98,43%
Totaux communes urbaines	1 437 039	1 802 345	1 411 212	1 799 981	98,20%	99,87%

Annexe 36 : Actes administratifs produits par les conseils régionaux

Conseils régionaux	Nombre d'actes administratifs produits (communes)		Nombre d'actes administratifs conforme (communes)		Proportion des actes administratifs et de contrats produit conforme en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	886	886	886	886	100,00%	100,00%
Cascades	942	220	942	220	100,00%	100,00%
Centre	2 552	1 523	2 552	1 523	100,00%	100,00%
Centre-Est	738	421	738	421	100,00%	100,00%
Centre-Nord	954	299	954	299	100,00%	100,00%
Centre-Ouest	1 620	614	1 620	614	100,00%	100,00%
Centre-Sud	352	272	352	272	100,00%	100,00%
Est	1 524	1 524	1 524	1 524	100,00%	100,00%
Hauts-Bassins	4 240	1 418	4 240	1 418	100,00%	100,00%
Nord	938	1 089	938	1 085	100,00%	99,63%
Plateau Central	704	530	704	530	100,00%	100,00%
Sahel	667	1 029	667	1 028	100,00%	99,90%
Sud-ouest	1 007	2 970	1 007	2 970	100,00%	100,00%
Total conseils régionaux	17124	12795	17124	12790	100,00%	99,96%

Annexe 37 : Situation des communes dont les sessions du conseil se tiennent régulièrement conformément aux lois et textes en vigueur

Communes	Nbre de communes	Nombre de communes dont les sessions du conseil se tiennent régulièrement conformément aux lois et textes en vigueur		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	47	28	2	59,57%	4,26%
Cascades	17	14	0	82,35%	0,00%
Centre	7	5	0	71,43%	0,00%
Centre-Est	30	27	0	90,00%	0,00%
Centre-Nord	28	15	0	53,57%	0,00%
Centre-Ouest	38	27	2	71,05%	5,26%
Centre-Sud	19	15	0	78,95%	0,00%
Est	27	7	0	25,93%	0,00%
Hauts-Bassins	33	23	0	69,70%	0,00%
Nord	31	21	0	67,74%	0,00%
Plateau Central	20	13	0	65,00%	0,00%
Sahel	26	5	0	19,23%	0,00%
Sud-ouest	28	15	0	53,57%	0,00%
Totaux communes	351	215	4	61,25%	1,14%
Totaux communes rurales	302	188	4	62,25%	1,32%
Totaux communes urbaines	47	27	0	57,45%	0,00%

Annexe 38 : Situation des conseils régionaux dont les sessions du conseil se tiennent régulièrement conformément aux lois et textes en vigueur

Conseils régionaux	Nbre de conseils régionaux	Nombre de conseils régionaux dont les sessions du conseil se tiennent régulièrement conformément aux lois et textes en vigueur		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	1	1	-	100,00%	0,00%
Cascades	1	1	-	100,00%	0,00%
Centre	1	1	-	100,00%	0,00%
Centre-Est	1	1	-	100,00%	0,00%
Centre-Nord	1	1	-	100,00%	0,00%
Centre-Ouest	1	1	-	100,00%	0,00%
Centre-Sud	1	1	-	100,00%	0,00%
Est	1	1	-	100,00%	0,00%
Hauts-Bassins	1	1	-	100,00%	0,00%
Nord	1	1	-	100,00%	0,00%
Plateau Central	1	1	-	100,00%	0,00%
Sahel	1	1	-	100,00%	0,00%
Sud-ouest	1	1	-	100,00%	0,00%
Total conseils régionaux	13	13	0	100,00%	0,00%

Annexe 39 : Situation des communes ayant tenu au moins un cadre de concertation

Communes	Nbre de communes	Nombre de communes ayant tenu au moins un cadre de concertation (CCco/CCR)		Nombre de communes ayant tenu des cadres de concertations (CCco/CCR) conformément aux textes		Proportion des communes ayant tenu au moins un cadre de concertation (CCco/CCR) en %		Proportion des communes ayant tenu des cadres de concertations (CCco/CCR) conformément aux textes en %	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	47	14	6	1	1	29,79%	12,77%	2,13%	2,13%
Cascades	17	6	0	0	0	35,29%	0,00%	0,00%	0,00%
Centre	7	1	1	0	0	14,29%	14,29%	0,00%	0,00%
Centre-Est	30	11	3	0	0	36,67%	10,00%	0,00%	0,00%
Centre-Nord	28	7	2	0	0	25,00%	7,14%	0,00%	0,00%
Centre-Ouest	38	19	4	2	0	50,00%	10,53%	5,26%	0,00%
Centre-Sud	19	12	7	2	4	63,16%	36,84%	10,53%	21,05%
Est	25	10	4	2	0	40,00%	16,00%	8,00%	0,00%
Hauts-Bassins	33	13	2	1	0	39,39%	6,06%	3,03%	0,00%
Nord	31	15	11	3	0	48,39%	35,48%	9,68%	0,00%
Plateau Central	20	10	7	3	1	50,00%	35,00%	15,00%	5,00%
Sahel	26	13	5	2	1	50,00%	19,23%	7,69%	3,85%
Sud-ouest	28	22	2	2	0	78,57%	7,14%	7,14%	0,00%
Totaux communes	349	153	54	18	7	43,84%	15,47%	5,16%	2,01%
Totaux communes rurales	302	125	42	13	3	41,39%	13,91%	4,30%	0,99%
Totaux communes urbaines	47	28	12	5	4	59,57%	25,53%	10,64%	8,51%

Annexe 40 : Situation des conseils régionaux ayant tenu au moins un cadre de concertation

Conseils régionaux	nbre de conseils régionaux	Nombre des conseils régionaux ayant tenu au moins un cadre de concertation (CCco/CCR)		Nombre de conseils régionaux ayant tenu des cadres de concertations (CCco/CCR) conformément aux textes		Proportion des conseils régionaux ayant tenu au moins un cadre de concertation (CCco/CCR) en %		Proportion des conseils régionaux ayant tenu des cadres de concertations (CCco/CCR) conformément aux textes en %	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	1	0	1	0	0	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Cascades	1	0	1	0	0	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Centre	1	1	1	0	0	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Centre-Est	1	1	1	0	1	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%
Centre-Nord	1	1	0	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Centre-Ouest	1	1	1	0	0	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Centre-Sud	1	1	1	0	0	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Est	1	1	1	0	0	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Hauts-Bassins	1	1	1	0	0	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Nord	1	1	1	0	0	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Plateau Central	1	1	0	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Sahel	1	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Sud-ouest</i>	1	1	0	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total conseils régionaux	13	10	9	0	1	76,92%	69,23%	0,00%	7,69%

Annexe 41 : Situation des communes qui ont mené des activités d'appropriation sociale

Communes	Nbre de communes	Nombre de communes qui ont mené des activités d'appropriation sociale (séances de sensibilisation de masse) au moins deux fois dans l'année		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	47	12	2	25,53%	4,26%
Cascades	17	3	1	17,65%	5,88%
Centre	7	3	2	42,86%	28,57%
Centre-Est	30	8	6	26,67%	20,00%
Centre-Nord	28	2	2	7,14%	7,14%
Centre-Ouest	38	16	5	42,11%	13,16%
Centre-Sud	19	6	0	31,58%	0,00%
Est	27	10	3	40,00%	11,11%
Hauts-Bassins	33	9	1	27,27%	3,03%
Nord	31	10	4	32,26%	12,90%
Plateau Central	20	8	2	40,00%	10,00%
Sahel	26	2	3	7,69%	11,54%
Sud-ouest	28	7	8	25,00%	28,57%
Totaux communes	351	96	39	27,51%	11,11%
Totaux communes rurales	302	65	25	21,52%	8,28%
Totaux communes urbaines	47	31	14	65,96%	29,79%

Annexe 42 : Situation des conseils régionaux qui ont mené des activités d'appropriation sociale

Conseils régionaux	Nbre de conseils régionaux	Nombre de conseils régionaux qui ont mené des activités d'appropriation sociale (séances de sensibilisation de masse) au moins deux fois dans l'année		Proportion	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	1	0	1	0,00%	100,00%
Cascades	1	0	0	0,00%	0,00%
Centre	1	1	0	100,00%	0,00%
Centre-Est	1	0	0	0,00%	0,00%
Centre-Nord	1	0	0	0,00%	0,00%
Centre-Ouest	1	0	0	0,00%	0,00%
Centre-Sud	1	0	0	0,00%	0,00%
Est	1	0	0	0,00%	0,00%
Hauts-Bassins	1	1	0	100,00%	0,00%
Nord	1	0	0	0,00%	0,00%
Plateau Central	1	0	0	0,00%	0,00%
Sahel	1	0	0	0,00%	0,00%
Sud-ouest	1	0	0	0,00%	0,00%
Total conseils régionaux	13	2	1	15,38%	7,69%

Annexe 43 : Proportion des OSC qui a participé à la mise en œuvre du processus de décentralisation dans les communes

Communes	Proportion d'OSC qui a participé à la mise en œuvre du processus de décentralisation en % (communes)	
	2021	2022
Boucle du Mouhoun	1,35%	1,15%
Cascades	5,29%	2,70%
Centre	1,33%	1,30%
Centre-Est	1,82%	1,06%
Centre-Nord	0,38%	0,29%
Centre-Ouest	2,42%	0,99%
Centre-Sud	2,78%	1,33%
Est	2,49%	1,91%
Hauts-Bassins	0,13%	0,06%
Nord	2,70%	1,70%
Plateau Central	4,37%	2,13%
Sahel	1,43%	1,21%
Sud-ouest	2,12%	2,41%
Totaux communes	2,20%	1,44%
Totaux communes rurales	1,54%	0,91%
Totaux communes urbaines	6,21%	4,41%

Annexe 44 : Proportion d’OSC qui a participé à la mise en œuvre du processus de décentralisation dans les conseils régionaux

Conseils régionaux	Proportion d’OSC qui a participé à la mise en œuvre du processus de décentralisation en % (conseils régionaux)	
	2021	2022
Boucle du Mouhoun	0,00%	0,000%
Cascades	0,00%	0,000%
Centre	0,00%	0,000%
Centre-Est	0,00%	0,000%
Centre-Nord	0,00%	0,000%
Centre-Ouest	0,00%	0,000%
Centre-Sud	0,00%	0,120%
Est	0,00%	0,000%
Hauts-Bassins	0,00%	0,000%
Nord	0,00%	0,000%
Plateau Central	0,00%	0,000%
Sahel	0,00%	0,000%
Sud-ouest	0,00%	0,385%
Total conseils régionaux	0,00%	0,04%

Annexe 45 : Situation des femmes élues occupant des postes de responsabilité dans les communes

Communes	Nombre de postes dans les communes	Nombre de femmes élues au poste de responsabilité dans les communes		proportion des femmes dans les postes de responsabilité au sein des conseils municipaux	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	329	29	29	8,81%	8,81%
Cascades	119	6	14	5,04%	11,76%
Centre	135	12	6	8,89%	4,44%
Centre-Est	210	9	26	4,29%	12,38%
Centre-Nord	196	20	20	10,20%	10,20%
Centre-Ouest	266	29	37	10,90%	13,91%
Centre-Sud	133	15	21	11,28%	15,79%
Est	175	15	25	8,57%	14,29%
Hauts-Bassins	282	12	24	4,26%	8,51%
Nord	217	29	29	13,36%	13,36%
Plateau Central	140	15	24	10,71%	17,14%
Sahel	182	2	13	1,10%	7,14%
Sud-ouest	196	13	20	6,63%	10,20%
Totaux communes	2580	206	288	7,98%	11,16%
Totaux communes rurales	2114	169	237	7,99%	11,21%
Totaux communes urbaines	466	37	51	7,94%	10,94%

Annexe 46 : Situation des femmes élues occupant des postes de responsabilité dans les conseils régionaux

Conseils régionaux	Nombre de postes dans les conseils régionaux	Nombre de femmes élues au poste de responsabilité dans les conseils régionaux		proportion des femmes dans les postes de responsabilité au sein des conseils régionaux	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	6	1	1	16,67%	16,67%
Cascades	6	0	1	0,00%	16,67%
Centre	6	1	2	16,67%	33,33%
Centre-Est	6	0	0	0,00%	0,00%
Centre-Nord	6	1	1	16,67%	16,67%
Centre-Ouest	6	1	1	16,67%	16,67%
Centre-Sud	6	1	3	16,67%	50,00%
Est	6	0	0	0,00%	0,00%
Hauts-Bassins	6	0	2	0,00%	33,33%
Nord	6	0	1	0,00%	16,67%
Plateau Central	6	2	1	33,33%	16,67%
Sahel	6	0	0	0,00%	0,00%
Sud-ouest	6	0	0	0,00%	0,00%
Total conseils régionaux	78	7	13	8,97%	16,67%

Annexe 47 : Situation de communes qui utilisent les TIC

Communes	Nbre de communes	Nombre de communes qui utilisent les TIC (site web, Facebook...)		Proportion des communes qui utilisent les TIC (site web Facebook...)	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	47	33	24	70,21%	51,06%
Cascades	17	9	10	52,94%	58,82%
Centre	7	7	7	100,00%	100,00%
Centre-Est	30	12	14	40,00%	46,67%
Centre-Nord	28	12	14	42,86%	50,00%
Centre-Ouest	38	18	13	47,37%	34,21%
Centre-Sud	19	13	14	68,42%	73,68%
Est	27	11	9	44,00%	33,33%
Hauts-Bassins	33	19	18	57,58%	54,55%
Nord	31	18	13	58,06%	41,94%
Plateau Central	20	9	13	45,00%	65,00%
Sahel	26	13	10	50,00%	38,46%
Sud-ouest	28	16	1	57,14%	3,57%
Totaux communes	351	190	160	54,44%	45,58%
Totaux communes rurales	302	150	133	49,67%	44,04%
Totaux communes urbaines	49	40	38	85,11%	77,55%

Annexe 48 : Situation de conseils régionaux qui utilisent les TIC

Conseils régionaux	Nbre de conseils régionaux	Nombre de conseils régionaux qui utilisent les TIC (site web, Facebook...)		Proportion des conseils régionaux qui utilisent les TIC (site web Facebook...)	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	1	1	1	100,00%	100,00%
Cascades	1	1	1	100,00%	100,00%
Centre	1	1	1	100,00%	100,00%
Centre-Est	1	1	1	100,00%	100,00%
Centre-Nord	1	1	1	100,00%	100,00%
Centre-Ouest	1	1	1	100,00%	100,00%
Centre-Sud	1	1	1	100,00%	100,00%
Est	1	1	1	100,00%	100,00%
Hauts-Bassins	1	1	1	100,00%	100,00%
Nord	1	1	1	100,00%	100,00%
Plateau Central	1	1	1	100,00%	100,00%
Sahel	1	1	1	100,00%	100,00%
Sud-ouest	1	1	1	100,00%	100,00%
Total conseils régionaux	13	13	13	100,00%	100,00%

Annexe 49 : Situation de communes qui intègrent la communication sur la décentralisation dans leur PLD

Communes	Nbre de communes	Nombre de communes qui intègre la communication sur la décentralisation dans leur PLD		Proportion des communes qui intègre la communication sur la décentralisation dans leur PLD	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	47	13	10	27,66%	21,28%
Cascades	17	6	4	35,29%	23,53%
Centre	7	0	0	0,00%	0,00%
Centre-Est	30	2	1	6,67%	3,33%
Centre-Nord	28	4	7	14,29%	25,00%
Centre-Ouest	38	11	6	28,95%	15,79%
Centre-Sud	19	3	2	15,79%	10,53%
Est	25	12	7	48,00%	28,00%
Hauts-Bassins	33	13	7	39,39%	21,21%
Nord	31	15	7	48,39%	22,58%
Plateau Central	20	4	1	20,00%	5,00%
Sahel	26	11	5	42,31%	19,23%
Sud-ouest	28	3	1	10,71%	3,57%
Totaux communes	349	97	58	27,79%	16,62%
Totaux communes rurales	302	75	45	24,83%	14,90%
Totaux communes urbaines	47	22	13	46,81%	27,66%

Annexe 50 : Situation des conseils régionaux qui intègrent la communication sur la décentralisation dans leur PLD

Conseils régionaux	Nbre de conseils régionaux	Nombre de conseils régionaux qui intègre la communication sur la décentralisation dans leur PLD		Proportion des conseils régionaux qui intègre la communication sur la décentralisation dans leur PLD	
		2021	2022	2021	2022
Boucle du Mouhoun	1	0	0	0,00%	0,00%
Cascades	1	1	0	100,00%	0,00%
Centre	1	0	0	0,00%	0,00%
Centre-Est	1	1	0	100,00%	0,00%
Centre-Nord	1	0	0	0,00%	0,00%
Centre-Ouest	1	1	1	100,00%	100,00%
Centre-Sud	1	1	1	100,00%	100,00%
Est	1	1	1	100,00%	100,00%
Hauts-Bassins	1	1	0	100,00%	0,00%
Nord	1	1	0	100,00%	0,00%
Plateau Central	1	0	0	0,00%	0,00%
Sahel	1	1	0	100,00%	0,00%
Sud-ouest	1	0	0	0,00%	0,00%
Total conseils régionaux	13	8	3	61,54%	23,08%

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
LISTE DES TABLEAUX	iii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	v
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE, DIFFICULTÉS ET LIMITES	2
I.1. Démarche méthodologique	2
I.1.1. Collecte des données	2
I.1.2. Traitement des données	2
I.1.3. Analyse des données	3
I.2. Difficultés et limites	3
I.2.1. Difficultés	3
I.2.2. Limites	3
II. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS	4
II.1. Axe stratégique 1 : « Délivrance des services publics locaux (SPL) »	4
II.1.1. Analyse de chaque indicateur de l'axe 1	5
Indicateur 1 : Taux d'accès à l'eau potable	5
Indicateur 2 : Taux d'accès à l'assainissement	5
Indicateur 3 : Taux de couverture électrique national	6
Indicateur 4 : Taux d'électrification national	6
Indicateur 5 : Taux d'électrification national urbain	7
Indicateur 6 : Taux d'électrification national rural	7
Indicateur 7 : Taux d'achèvement au primaire	7
Indicateur 8 : Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	8
Indicateur 9 : Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes	9
Indicateur 10 : Niveau de satisfaction des populations sur la délivrance des services publics locaux (SPL) de qualité et accessibles	9
Indicateur 11 : Proportion des communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides	10
Indicateur 12 : Nombre de nouveaux contacts par habitant par an	11
Indicateur 13 : Proportion des communes dotées d'un service de pompes funèbres fonctionnel	11
Indicateur 14 : Pourcentage des communes dont l'ensemble des services essentiels sont fonctionnels	12
Indicateur 15 : Pourcentage des CT délivrant les services publics locaux indispensables de qualité et accessibles	14

Indicateur 16 : Rayon moyen d'accès théorique des usagers par nature de SPL	14
Indicateur 17 : Proportion de CT ayant fait l'objet d'un contrôle exercé par la chaîne de contrôle au moins une fois au cours de l'année dans la délivrance des services publics locaux.....	14
II.1.2. Analyse globale de l'axe 1	16
II.2. Axe stratégique 2 : « Développement économique local et cohérence territoriale (DELCoT) »	18
II.2.1. Analyse de chaque indicateur de l'axe 2.....	18
Indicateur 1 : Indice de développement économique local (IDEL)	18
Indicateur 2 : Proportion des régions collectivités territoriales qui disposent d'une SDELCoT adoptée	19
Indicateur 3 : Proportion des régions collectivités territoriales qui ont mis en œuvre et /ou évalué leur SDELCoT.....	19
Indicateur 4 : Proportion des CT frontalières mettant en œuvre au moins un projet d'inter-territorialité transfrontalier	19
Indicateur 5 : Proportion des communes disposant de services fonciers fonctionnels	21
Indicateur 6 : Proportion de communes disposant d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'urbanisme (SDAU)	22
II.2.2. Analyse globale de l'axe 2	24
II.3. Axe stratégique 3 : « Maitrise d'ouvrage publique locale (MOPL) »	25
II.3.1. Analyse par indicateur de l'axe 3	25
Indicateur 1 : Taux d'exécution physique et financière des PLD	25
Sous indicateur 1a : Taux d'exécution physique des plans annuels d'investissement	25
Sous indicateur 1b : Taux d'exécution financière des plans annuels d'investissement (PAI)	27
Indicateur 2 : Taux d'absorption des ressources financières liées à l'exercice des compétences transférées	28
Indicateur 3 : Taux de croissance des effectifs des agents de la fonction publique territoriale	31
Indicateur 4 : Proportion de CT qui ont un dispositif de gestion axée sur les résultats (GAR) fonctionnel	35
Indicateur 5 : Proportion des CT ayant des protocoles ou convention de collaboration entre elles	36
Indicateur 6 : Proportion des CT ayant signé des conventions de partenariat public-privé (PPP)	37
Indicateur 7 : Proportion des CT ayant signé des conventions de partenariat avec les OSC.....	37
Indicateur 8 : Nombre de sorties d'appui-conseils effectuées par les chefs de circonscriptions administratives (CCA)	39
Indicateur 9 : Proportion de rejets d'actes financiers et contrats des CT.....	40
Indicateur 10 : Proportion de services déconcentrés de l'État (SDE) ayant intégré des activités de décentralisation dans leur programme d'activités	41
Indicateur 11 : Pourcentage des CT ayant des conventions de partenariat avec les CT étrangères	43
Indicateur 12 : Taux d'exécution du budget d'investissement	44

Indicateur 13 : Proportion de CT ayant un dispositif fonctionnel d'assistance à la maîtrise d'ouvrage publique locale (MOPL).....	46
II.3.2. Analyse globale de l'axe 3	48
II.4. Axe stratégique 4 : « Financement de la décentralisation ».....	50
II.4.1. Analyse de chaque indicateur de l'axe 4.....	50
Indicateur 1 : Taux d'accroissement des ressources financières des collectivités territoriales	50
Indicateur 2 : Part des ressources propres sur les ressources globales des CT	52
Indicateur 3 : Taux d'accroissement annuel des recettes fiscales et non fiscales	54
Sous-indicateur 3a : Taux d'accroissement annuel des recettes fiscales des CT	56
Sous-indicateur 3b : Taux d'accroissement annuel des recettes non fiscales des CT	57
Indicateur 4 : Taux d'accroissement des ressources financières liées aux compétences transférées ..	59
Indicateur 5 : Part du budget de l'État transférée aux CT.....	60
Indicateur 6 : Part des ressources de la coopération décentralisée dans le budget des collectivités territoriales.....	60
Indicateur 7 : Proportion du financement des PTF utilisant le cadre d'intervention unique	62
Indicateur 8 : Part des emprunts dans les ressources des CT.....	63
Indicateur 9 : Taux d'accroissement des emprunts des CT.....	63
Indicateur 10 : Nombre de projets réalisés sous forme de Partenariats Publics Privés (PPP) par les CT	63
Indicateur 11 : Proportion des marchés publics locaux exécutés par les entreprises locales	63
Indicateur 12 : Proportion du financement du secteur privé dans le budget des Plans Locaux de Développement (PLD)	65
Indicateur 13 : Taux d'accroissement des apports financiers de la diaspora aux budgets des CT	66
II.4.2. Analyse globale de l'axe 4	67
II.5. Axe stratégique 5 : « Gouvernance locale participative ».....	69
II.5.1. Analyse de chaque indicateur de l'axe 5.....	69
Indicateur 1 : Indice de gouvernance locale	69
Indicateur 2 : Taux de participation brut aux élections locales	69
Indicateur 3 : Taux de participation aux élections locales	69
Indicateur 4 : Proportion de CT ayant tenu au moins une session de cadre de dialogue	70
Indicateur 5 : Pourcentage de CT et d'arrondissements dont les organes délibérants sont restés non dissouts.....	72
Indicateur 6 : Taux de conformité des actes des CT	72
Indicateur 7 : Proportion des CT dont les sessions du conseil se tiennent régulièrement conformément aux lois et textes en vigueur.....	74
Indicateur 8 : Proportion des CVD tenant au moins une assemblée générale par an	75

Indicateur 9 : Proportion des CT et d'arrondissements dont les conseils ont connu des crises dans leur fonctionnement.....	76
Indicateur 10 : Proportion des CT ayant tenu des cadres de concertation	77
Indicateur 11 : Proportion des CT qui mènent des activités d'appropriation sociale (séances de sensibilisation de masse) au moins deux fois dans l'année	79
Indicateur 12 : Proportion des OSC qui participent à la mise en œuvre du processus de décentralisation.....	80
Indicateur 13 : Nombre d'activités réalisées par les partis ou formations politiques au profit de leurs militants dans les CT.....	82
Indicateur 14 : Proportion de partis politiques qui forment leurs militants sur le processus de décentralisation.....	82
Indicateur 15 : Proportion des partis et formations politiques qui respectent le quota genre aux élections locales	82
Indicateur 16 : Proportion des femmes dans les postes de responsabilité au sein des conseils de collectivités.....	83
Indicateur 17 : Proportion des femmes élues au sein des conseils de collectivité.....	85
II.5.2. Analyse globale de l'axe 5	86
II.6. Axe stratégique 6 : « Pilotage et coordination de la décentralisation »	87
II.6.1. Analyse de chaque indicateur de l'axe 6.....	87
Indicateur 1 : Taux d'exécution physique du Plan d'Actions Quinquennal (PAQ)	87
Indicateur 2 : Taux d'exécution financière du Plan d'Action Quinquennal (PAQ)	87
Indicateur 3 : Taux d'exécution physique des reformes et mesures d'impulsion politique	88
Indicateur 4 : Taux d'exécution physique des reformes et mesures de pilotage	89
Indicateur 5 : Nombre de sessions de la CONAD	89
Indicateur 6 : Proportion des cadres de concertation fonctionnels (CONAD, CCR, CCco, CORED)	89
Indicateur 7 : Taux d'exécution du plan de gestion des risques	90
Indicateur 8 : Proportion des CT qui utilisent les TIC (site web Facebook...)	90
Indicateur 9 : Proportion des CT qui intègrent la communication sur la décentralisation dans leurs Plans Locaux de Développement (PLD).....	91
II.6.2. Analyse globale de l'axe 6	93
III. PERSPECTIVES ET SUGGESTIONS	94
III.1. Perspectives	94
III.2. Suggestions	94
CONCLUSION	97
ANNEXES	ix
TABLE DES MATIERES	xliv